



Rapport annuel de Développement Durable 2024-2025



MOT DU PRESIDENT	6
PREAMBULE.....	7
PARTIE I - LE CADRE DE L'INTERVENTION REGIONALE	9
A. UNE REGION CHEFFE DE FILE ENGAGEE.....	10
<i>I. Des stratégies qui encadrent l'intervention de la Région.....</i>	<i>10</i>
Les Fonds Européens.....	10
Les Contrats de Plan.....	11
Les schémas et feuilles de route régionales (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, etc.).....	12
<i>II. Des démarches coopératives pour embarquer le plus grand nombre.....</i>	<i>13</i>
La Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité (CCCB).....	13
Le Réseau des POTES.....	14
La COP régionale de la Planification écologique	14
<i>III. Le CESER, la société civile organisée aux côtés de la Région.....</i>	<i>16</i>
B. PILOTAGE ET EVALUATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE.....	18
<i>I. Pilotage et contrôle de gestion.....</i>	<i>18</i>
Pilotage de l'activité.....	18
Pilotage et fiche d'impact	18
<i>II. Evaluation.....</i>	<i>18</i>
PARTIE 2 - UNE REGION QUI AGIT	20
#1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	21
<i>I. Développer l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable.....</i>	<i>21</i>
Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments avec le programme Effilogis	21
Accompagnement du développement des énergies renouvelables.....	22
<i>II. Encourager la décarbonation des transports.....</i>	<i>23</i>
Poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'OrientatIon des Mobilités (LOM)	23
Lancement de la démarche SERM (services express régionaux métropolitains).....	24
Renforcement des actions de communication et d'animation	25
Elaboration et mise en œuvre du plan vélo 2	25
Décarbonation des modes de transports.....	26
<i>III. Soutenir les territoires de BFC dans leurs transitions.....</i>	<i>26</i>
Poursuite du règlement d'intervention Territoires Intelligents et Durables	26
Accompagnement des projets en matière d'écoconditions	27
Soutien à la transition touristique durable des territoires de montagne	27
#2 PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES.....	29
<i>I. Préserver et restaurer la biodiversité.....</i>	<i>29</i>
Implication dans la préservation des milieux aquatiques	31
Gestion des sites Natura 2000	32
Pilotage de la politique déchets et économie circulaire	32
Soutien à la politique d'éducation à l'environnement.....	34
<i>II. Encourager un tourisme durable.....</i>	<i>34</i>
Développement de la filière fluviale et gestion de la ressource en eau	35
Aménagement des véloroutes et voies vertes et des grandes itinérances	36
#3 FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS.....	37
<i>I. Accompagner l'orientation et soutenir la formation.....</i>	<i>37</i>
Fourniture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ÉCLAT-BFC.....	37
Réaffirmation des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle.....	38
Accompagnement des publics dans leur orientation professionnelle	38

Soutien à l'apprentissage	40
Développement et sécurisation des parcours professionnels	40
<i>II. Agir pour la jeunesse, son éducation et sa mobilité.....</i>	<i>42</i>
Développement de la vie associative.....	42
Participation citoyenne des jeunes à travers le dialogue structuré jeunesse et son cycle 2 sur les mobilités	42
Aide aux projets et soutien aux structures sportives.....	43
Soutien aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur	44
<i>III. Encourager la solidarité et l'égalité.....</i>	<i>45</i>
Lancement du Centre régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Emilie Mottet »	45
Exposition « Paroles d'hommes » et conférence de Zéromacho.....	45
Publication d'un guide pour accompagner et promouvoir un aménagement égalitaire.....	46
Célébration des 20 ans de la loi handicap.....	46
Poursuite de la politique internationale	47
#4 RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS.....	49
<i>I. Mener des politiques de cohésion territoriale.....</i>	<i>49</i>
Rénovation urbaine des quartiers politiques de la ville.....	49
Adoption de la seconde feuille de route santé et focus santé environnement	50
ENVI : un soutien aux actrices et acteurs ruraux engagés pour le vivre ensemble dans leur commune	50
<i>II. Accompagner et promouvoir les métiers du soin.....</i>	<i>51</i>
Deuxième édition des journées lycéennes d'immersion dans le métier d'aide-soignant-e	51
Païement anticipé des bourses	52
#5 SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	53
<i>I. Utiliser la formation, la recherche et l'innovation comme vecteurs de transition.....</i>	<i>53</i>
Promotion des enjeux de transitions dans les achats de formation pour les demandeurs d'emploi.....	53
Soutien à la recherche et à l'innovation	54
<i>II. Soutenir la décarbonation des entreprises.....</i>	<i>54</i>
Accompagnement des entreprises pour la RSE	55
Poursuite des travaux du réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC)	56
Aides à la décarbonation pour les industries	56
Fonds de confiance réseau France Active	57
Déploiement de la filière hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté.....	58
Décarbonation de la filière automobile	58
Lancement du pôle de compétitivité INFRA 2050	59
Accompagnement des EPCI sur le foncier immobilier	59
<i>III. Encourager et accompagner la transition des filières agricoles et forestières.....</i>	<i>60</i>
Soutien aux constructions publiques en bois local	60
Accompagnement de la filière bois et gestion forestière	61
Accessibilité des massifs forestiers	62
Déploiement du Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP)	63
Soutien à l'agriculture biologique	63
Recherche, expérimentation et diffusion	65
Accompagnement aux changements de pratiques.....	65
Aides à l'investissement.....	66
Appui des filières agricoles.....	67
Soutien à l'engraissement de bovins	68
Renouvellement des générations en agriculture et soutien en faveur de l'animation et de la coordination des espaces-tests agricoles	68
PARTIE 3 - UNE INSTITUTION ENGAGEE	69
LES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE DE LA REGION POUR LIMITER SON IMPACT	70

<i>I. Gestion des ressources immobilières dédiées à l'administration et aux sites annexes.....</i>	<i>70</i>
Mise en place d'une ombrière photovoltaïque sur la terrasse du 17 Trémouille	70
Opérations et études pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.....	70
Lancement du projet Smart Building	71
Réalisation de travaux pour la mise en place de bornes de recharge électriques pour les véhicules	71
<i>II. Rénovation et gestion énergétique des EPLE.....</i>	<i>71</i>
Intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux	72
Optimisation de la conduite et la maintenance des installations climatiques (GEREMY)	73
Accélération du déploiement des énergies renouvelables.....	74
<i>III. Application du principe de sobriété pour les usages et équipements numériques des lycées et du siège</i>	<i>74</i>
Mise en place d'un atelier interne de réparation des ordinateurs et tablettes.....	74
Réalisation du bilan carbone du numérique de la Région pour l'année 2024	75
Acquisition, installation et maintien en condition opérationnel des équipements informatiques des lycées	75
UN FONCTIONNEMENT EN ACCORD AVEC LES ENJEUX SUR LES PLANS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX.....	77
<i>I. Des évolutions dans le fonctionnement de l'institution pour réduire son impact</i>	<i>77</i>
Développement du télétravail	77
Déploiement de la visioconférence pour les réunions des commissions thématiques	77
Vers la sobriété éditoriale de la Région	77
Soutien de la Région en faveur des mobilités durables	78
Poursuite du programme Ecolycée et lancement du dispositif Vert'Ecolycée	78
<i>II. La formation comme outil de développement personnel et d'information des agent-es.....</i>	<i>80</i>
Déploiement des formations sur les enjeux climatiques	80
Diffusion de l'information en matière de développement durable	80
Organisation des Semaines européennes du Développement Durable	81
<i>III. Gestion des ressources humaines : agir pour le bien-être des agent-es.....</i>	<i>82</i>
Dialogue social	82
Suivi des conditions de santé et de sécurité du personnel	82
Maintien des mesures d'action sociale de la Région pour ses agent-es	82
Mise en œuvre de la feuille de route attractivité	83
Modernisation et dématérialisation des processus RH	83
Protection des agents en arrêt de travail.....	84
<i>IV. Egalité & solidarité.....</i>	<i>84</i>
Suivi de l'égalité entre femmes et les hommes au sein de la Région	84
Bilan du dispositif de signalement	85
Lutte contre les discriminations en matière de handicap.....	85
Animation de la Fresque de la diversité.....	86
LES ACTIONS DE LA REGION PERMETTENT D'EMBARQUER D'AUTRES ACTEURS.....	87
<i>I. La gestion de la commande publique comme levier d'action.....</i>	<i>87</i>
Achats de matériels numérique reconditionné et traitement des DEEE	87
Expérimentation de relocalisation des achats de denrées alimentaires pour 21 lycées de la région	88
Les clauses d'insertion dans les opérations de travaux via des facilitateurs	88
Traitement des déchets de chantier	88
Des campagnes digitales RSE	89
<i>II. Des partenariats pour la durabilité.....</i>	<i>89</i>
Recyclage du papier des services administratifs	89
Transfert des lignes de production de masques chirurgicaux comme outils pédagogiques au sein de lycées	90
LISTE DES SIGLES.....	91
ANNEXE : LES 17 ODD A L'HORIZON 2030	94

Mot du Président

Les effets du dérèglement climatique font désormais partie intégrante de notre quotidien : sécheresses, vagues de chaleur, phénomènes météorologiques extrêmes, inondations, dépérissement des forêts... autant de manifestations visibles d'un bouleversement profond. Face à cette réalité, la prise de conscience collective progresse, mais les efforts à déployer demeurent considérables et l'action a du mal à se concrétiser.

Consciente de ses responsabilités, la Région mobilise l'ensemble de ses leviers d'action pour favoriser l'émergence d'un territoire plus sobre, plus solidaire et plus résilient. Appui financier, accompagnement en ingénierie, animation territoriale et mise en réseau : autant d'outils concrets pour déployer les politiques de transition et de solidarité, au cœur du projet régional.

Le rapport de développement durable 2024-2025 illustre cette ambition portée par les élus de l'assemblée régionale et les équipes investies, au service des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Comme chaque année, ce document met en lumière les efforts menés, tant pour renforcer l'exemplarité du fonctionnement interne de la collectivité – notamment dans la gestion responsable de son patrimoine – que pour répondre aux objectifs du développement durable au cœur de ses politiques publiques. Il témoigne également d'une volonté affirmée de transformation de nos modèles de production et de consommation, en faveur d'une société plus solidaire, plus robuste et mieux préparée aux effets du changement climatique.

C'est dans cette dynamique de transition en profondeur que la Région s'est engagée dans la COP de la Planification écologique, aux côtés de l'État. Après plus d'une année de travaux au niveau régional, marquée par la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux, la Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse, opérationnelle, collective et crédible pour réussir sa transition écologique. Cette feuille de route est concrète, concentrée autour d'un nombre resserré d'actions structurantes, nouvelles et à accélérer, impliquant de très nombreux partenaires. Adoptée en mars 2025, la feuille de route de la COP « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté », permet d'accompagner la planification écologique au plus près du terrain. Faisons-la vivre ensemble et vite !

Bonne lecture à vous toutes et tous.

Préambule

Face aux crises environnementales, sociales et économiques qui s'intensifient à l'échelle mondiale, le développement durable s'impose comme une nécessité absolue. Il vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en conciliant progrès économique, inclusion sociale et préservation des ressources naturelles. Ce modèle de développement invite à repenser en profondeur nos modes de vie, de production et de consommation, afin de construire des sociétés plus justes, plus résilientes et plus respectueuses de l'environnement.

Dans cette perspective, les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en 2015 par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, constituent une feuille de route universelle. Ces 17 objectifs couvrent l'ensemble des grands défis contemporains : lutte contre la pauvreté, accès à l'éducation, égalité entre les sexes, action pour le climat, gestion durable des ressources, entre autres. Leur mise en œuvre requiert l'engagement coordonné de tous les acteurs — État, collectivités, monde économique, citoyens — et s'inscrit dans une dynamique de transformation globale. Pour les territoires, et notamment la Région, les ODD représentent un cadre d'action structurant pour bâtir des politiques publiques cohérentes, solidaires et durables.

Le rapport de développement durable (RDD) de la Région Bourgogne-Franche-Comté fait état des réalisations concrètes mises en œuvre au titre du projet de mandat sur la période mi 2024 mi 2025. Il se veut non exhaustif mais illustratif du panel de politiques publiques et actions durables menées par l'institution.

La présentation de ces réalisations est basée sur le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, et sur la version actualisée du guide méthodologique pour l'élaboration des rapports développement durable publié par le CGDD en avril 2016.

La première partie du rapport rend compte de **l'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable**, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.

La seconde partie du rapport s'attèle à présenter des **actions de politiques publiques** de la Région au titre des cinq finalités du développement durable (*cf. détail page suivante*) que sont :

- La lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour finir, **la troisième partie** du rapport donne à voir les **actions portées en interne à la collectivité** qui, par ses choix d'investissement et de fonctionnement, progresse d'année en année sur les sujets de développement durable. Ainsi, sont présentés des actions et initiatives qui visent la commande publique, le patrimoine immobilier de la Région, les équipements numériques, les déplacements, la formation, ou encore les enjeux sociaux en faveur des agent-es.

Guide de lecture du RDD :

⇒ En encadré noir ce sont des exemples d'actions menées ou financées par la Région

⇒ Sur un fond bleu/jaune/violet ce sont les chiffres clés

⇒ En encadré bleu/jaune/violet ce sont les perspectives pour les mois/années à venir

Rappel des cinq finalités du développement durable :

Finalité #1 : Lutter contre le changement climatique

Concrètement, cela peut se traduire par l'élaboration de document stratégique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'actions visant la réduction des émissions de GES, la promotion des énergies renouvelables, la promotion du transport collectif, la mise en place d'infrastructures pour les mobilités actives, une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, la gestion concertée des bâtiments publics, la rénovation ou la réhabilitation urbaine.

Finalité #2 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Cela peut par exemple passer par une gestion écologiquement rationnelle des déchets, la mise en place de méthodes agronomiques et de production durables, une lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels ordinaires et remarquables...

Finalité #3 : Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité se traduit tout d'abord par la satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain. Mais cela passe aussi par l'éducation et la formation tout au long de la vie, la lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, la parité et l'égalité professionnelle, l'accès à une production culturelle et à des pratiques sportives de qualité et adaptée à tous les publics, etc.

Finalité #4 : Assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations

Les déclinaisons de cette finalité dans les politiques publiques peuvent être l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous, la réduction des inégalités d'accès aux soins de santé, le logement et la politique foncière, l'urbanisme et le cadre de vie, la rénovation urbaine et la revitalisation rurale, la solidarité intercommunale, la coopération décentralisée, etc.

Finalité #5 : Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables

Cela peut se traduire par des actions favorisant le recours à l'emploi local, la promotion des systèmes productifs locaux et l'écologie industrielle, la diversification des producteurs et des activités, la réduction des déchets à la source, le recours aux écolabels et à la certification environnementale, le développement de la RSE des entreprises, les politiques d'achats responsables...

Les 17 ODD sont succinctement décrits en annexe, pour plus d'information sur les ODD et leurs 169 cibles, consultez les sites suivants :

- Site du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : <https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>
- Site Agenda 2030 en France : <https://www.agenda-2030.fr/>



PARTIE I LE CADRE DE L'INTERVENTION REGIONALE

A. Une Région cheffe de file engagée

La Région occupe un rôle de cheffe de file dans de nombreux domaines, pilotant activement ses politiques en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Elle intervient également dans le développement économique, le soutien à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises, la coordination des modes de transport, ainsi que dans l'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Cette responsabilité se traduit par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de nombreux documents stratégiques : schémas, stratégies ou feuilles de route, mais aussi par la conclusion de partenariats et l'exercice du rôle d'autorité de gestion des Fonds européens.

Par ailleurs, la Région joue un rôle central, fédérateur et moteur dans la conduite de la transition écologique. Elle est engagée depuis le début dans la démarche de COP régionale de la planification écologique.

I. Des stratégies qui encadrent l'intervention de la Région

Les Fonds Européens

Les Régions sont responsables de la bonne gestion des fonds qui leur sont confiés vis-à-vis de la Commission Européenne. Concernant les programmes gérés par la Région pour la période 2014-2020, trois ont été clôturés en fin d'année 2024 (cf. RDD 2023-2024) : Interreg France-Suisse, FEDER-FSE Bourgogne, FEDER-FSE Franche-Comté. Les PDR 2014-2020 (programmes de développement rural – FEADER) se terminent eux en 2025.

La période 2024/2025 marque l'arrivée à mi-parcours pour les programmes 2021-2027 :

- Le Programme régional FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura ;
- Le Programme de Coopération (PC) Interreg VI France-Suisse ;
- Et le démarrage de la déclinaison régionale du Plan Stratégique National au titre de la Politique Agricole Commune 2023-2027 (FEADER).

Programmes européens 2021-2027 (Programme FEDER/FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura, PC Interreg VI France-Suisse)

Les programmes 2021-2027 ont fait l'objet d'une analyse au regard de leurs impacts sur les objectifs environnementaux suivants : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A ce titre et afin de limiter les potentiels risques identifiés pour certaines mesures, il est demandé aux porteurs de projets, dès le dépôt de la demande d'aide, une note détaillée justifiant de la prise en compte de l'environnement au sein du projet.

Chiffres clés du programme régional FEDER-FSE+ :

De mi-2024 à mi-2025, environ 70 sociétés soutenues – plus de 50 emplois créés – plus de 3 millions d'utilisateurs bénéficiant de services et d'applications numériques améliorés grâce au soutien du FEDER, près de 1400 mètres carrés de bâtiments publics ayant bénéficié d'une rénovation énergétique, près d'une centaine d'hectares d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration de la biodiversité,

Grâce au soutien du FSE+, 379 actions en matière d'orientation ont été organisées représentant plus de 12 000 participants. 6 145 demandeurs d'emplois ont bénéficié d'une formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Sur le programme régional FEDER-FSE+, les projets programmés prévoient :

- Le soutien à plus de 1 300 entreprises ainsi que la création de près de 200 emplois ;
- La rénovation énergétique de près de 4 000 logements et 15 000 m² de bâtiments publics. Le développement d'une trentaine de plans d'actions en faveur de la préservation des espèces et des milieux sur une superficie d'environ 400 hectares. Le développement de services de mobilités durable pour près de 250 000 usagers.
- L'organisation de plus de 5 600 actions d'information en matière d'orientation pour près de 35 000 personnes et la mise en place de formation pré-qualifiante et qualifiante pour plus de 12 000 demandeurs d'emploi.

Sur le programme Interreg France-Suisse, les projets programmés prévoient :

- L'élaboration de 12 stratégies en matière de recherche et d'innovation sur le territoire de coopération mobilisant 27 instituts de recherche et une quinzaine d'entreprises innovantes.
- Le développement de services et d'applications numériques à destination de plus de 12 000 usagers.
- En matière de tourisme durable, le soutien à 13 sites et le développement de plus d'une trentaine de produits et services touristiques.

FEADER - Programmes de développement rural 2014-2020 et volet régional du PSN 2021-2027

Les Programmes de Développement Rural (PDR) s'articulent autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante en terme financier en Bourgogne-Franche-Comté est la priorité 4 « Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes ». Elle vise à la fois à préserver l'environnement et à répondre aux difficultés socio-économiques des exploitations agricoles.

Pour assurer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en préservant les ressources et les milieux sur lesquels s'appuie l'activité agricole, les exploitations doivent adopter des pratiques agroécologiques qui renforceront leur durabilité à long terme.

Le PSN a pour objectifs :

- La modernisation des exploitations agricoles : remplacer le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) pour améliorer la performance des exploitations ;
- L'adaptation au changement climatique : soutenir les agriculteurs dans leurs efforts pour faire face aux défis climatiques ;
- La diversification des activités agricoles : encourager l'élargissement des activités pour assurer la durabilité économique des exploitations.

Pour la période de programmation FEADER 2023-2027, la Région Bourgogne-Franche-Comté a en responsabilité la gestion des mesures dites « non-surfaciques » du Plan Stratégique National (PSN). Ainsi, ce seront 254 M€ de FEADER qui viennent soutenir le développement des zones rurales en Bourgogne-Franche-Comté. Plus particulièrement, certaines mesures permettent d'accentuer les efforts en matière de développement durable. Notamment, les dispositifs suivants peuvent être mis en avant :

- Natura 2000 : ce dispositif vise à poursuivre l'accompagnement des sites Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif est doté de 21,520 M€ pour la période 2023-2027.
- Mesure Agro-Environnementale et Climatique « Contrat de transition des pratiques » : ce dispositif est une des nouveautés de la programmation FEADER 2023-2027. Il vise à apporter accompagnement et conseil aux exploitant-es agricoles souhaitant s'engager dans la transition de leur exploitation vers des pratiques plus vertueuses en matière de protection de l'environnement. Pour la période 2023-2027, ce dispositif est doté de 9,581 M€.
- Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales : ce dispositif a pour objectif d'encourager les investissements dans des matériels permettant une gestion efficiente des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air), avec une meilleure maîtrise de l'impact environnemental des pratiques. Pour la période 2023-2027, ce dispositif est doté de 9,256 M€.
- Protection des cours d'eau et des sols : cette mesure vise à soutenir les investissements non-productifs de préservation des berges et de lutte contre le ruissellement. La mise en place de ces opérations permet de stabiliser les sols et les berges pour retrouver une qualité de l'eau et des milieux favorables aux usages. Cette mesure est dotée de 2,118 M€ pour la période de programmation 2023-2027.

En Bourgogne-Franche-Comté, au titre de la programmation 2014-2022 :

- 1,7 M d'hectares ont été engagés dans une mesure agroenvironnementale et climatique
- près de 900 000 hectares ont été engagés dans les mesures de conversion et de maintien en agriculture biologique.

Les Contrats de Plan

CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX ETAT-REGION (CPIER)

Les Contrats de plans interrégionaux (CPIER) sont des outils de déclinaison opérationnelle des stratégies interrégionales édifiées aux échelles macro territoriales des espaces de montagnes et des grands fleuves de

France. Politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, les CPIER sont centrés sur la problématique du virage écologique et climatique et donc sur la résilience des territoires, des activités et des milieux.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est signataire de 3 CPIER de Massif sur le Jura, les Vosges et le Massif central et signataire de deux CPIER fleuve sur la Loire, le Rhône (Saône). Elle est contractuellement engagée sur une maquette de participation financière à hauteur de 45 millions d'euros dont l'effet levier est, au regard des évaluations 2014-2020, estimé pour le territoire régional à 150 millions d'euros.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (CPER)

Signé le 23 février 2022, le CPER 2021-2027 s'inscrit dans l'esprit d'un dialogue constructif sur des priorités partagées Etat-Région et resserré autour de thèmes et enjeux sur lesquels l'action coordonnée de l'Etat et de la Région est nécessaire.

Il traduit les ambitions exprimées au travers des orientations stratégiques régionales au service de trois grands objectifs stratégiques : promouvoir les innovations et conditions nécessaires à la réindustrialisation, lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales et contribuer à l'objectif planétaire de la neutralité carbone.

Ce CPER est en cours de mise en œuvre. Un bilan annuel, coproduit par l'Etat et la Région, permet de suivre l'avancement de la contractualisation.

Les schémas et feuilles de route régionales (SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, etc.)

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est le document cadre de la planification régionale. Il s'agit à la fois d'un outil de coordination de nombre de politiques régionales et de référence pour les collectivités infrarégionales dans leurs propres exercices de planification. Sa nature prospective, ses objectifs comme ses règles prescriptives, son ambition de renouveler les modèles de développement le posent comme le principal outil de planification des transitions et de concrétisation du développement durable.

En réponse notamment aux attendus de la loi climat et résilience du 22 août 2021, le SRADDET a fait l'objet d'une modification pour proposer une déclinaison territorialisée de la politique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui programme une réduction de 54,5 % de la consommation foncière à l'échelle régionale d'ici à 2031. En complément, cette modification, approuvée en novembre 2024, a également permis d'enrichir le volet déchets du SRADDET et favorisé l'émergence du sujet de la logistique avec un objectif de garantir des conditions d'implantation sobres en foncier pour ce type d'activités.

Par ailleurs, une seconde modification, approuvée en décembre 2024, a permis l'actualisation et l'harmonisation à la bonne échelle de la trame verte et bleue régionale.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 (SRDEII) a été approuvé en septembre 2022. Il précise les orientations de la Région pour le développement économique en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation d'attractivité du territoire régional, de développement de l'économie sociale et solidaire. Cette stratégie économie régionale réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) 2023-2028, voté en décembre 2023, rassemble dans un document unique la stratégie régionale de la Région, de l'Etat et des partenaires sociaux en matière d'orientation et de formation professionnelle tout au long de la vie. La mission de la Région est de permettre, pour tous les publics, et dans tous les bassins d'emploi, l'accès à une formation qualifiante qui corresponde à leur appétence mais aussi qui fasse évoluer leurs représentations et stimule leurs ambitions afin de favoriser à la fois leur insertion sociale et professionnelle et le développement économique du territoire.

La Stratégie de Cohérence pour l'Aménagement Numérique (SCORAN), adoptée en juin 2019 vise trois objectifs : couvrir 100 % du territoire en très haut débit fixe et mobile ; accompagner, faciliter, accélérer le déploiement et le développement des usages et leur appropriation par tous les acteurs ; faire émerger des leaders nationaux dans le domaine des services numériques. Elle porte également trois grands principes qui encadrent la stratégies des usages numérique de la Région qui sont d'être éthique, inclusive et responsable.

Un nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) BFC 2025-2030 a été voté le 21 février 2025. Fruit d'une large consultation, tant interne qu'avec les partenaires, qui s'est tenue tout au long de 2024, quatre ambitions stratégiques transversales ont été identifiées :

- Un écosystème ESRI attractif
- La nécessité du collectif
- Une intervention au plus près des territoires
- Face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste

La volonté de la Région est d'aboutir à une plus grande proximité avec les usagers finaux de la politique régionale ESRI que sont les étudiants, les chercheurs et les citoyens. Huit familles de besoins ont ainsi été mises en exergue déclinées en 29 mesures opérationnelles. En résumé, le SRESRI a pour principal objectif d'améliorer la formation et le quotidien des étudiants, le travail des chercheurs dans les laboratoires et l'impact de leurs travaux sur la Bourgogne-Franche-Comté. Il incarne également la volonté d'agir collectivement avec les forces régionales pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région qui attire, fait émerger des talents et tend vers une excellence visible au-delà du périmètre régional.

D'autres schémas, stratégies ou feuilles de route encadrent l'intervention régionale dans divers domaines. Celles-ci sont citées au fil du présent rapport, en lien avec les thématiques concernées.

II. Des démarches coopératives pour embarquer le plus grand nombre

Lors de la session plénière du 17 décembre 2021, le conseil régional a adopté une déclaration d'urgence climatique qui comportait sept points dont les deux premiers avaient une vocation opérationnelle :

- 1 - Approfondir notre prévisibilité et connaissance sur les dérèglements climatiques et leurs effets locaux, sous l'égide d'un groupe régional interdisciplinaire du climat (sorte de GIEC régional), partager et diffuser cette connaissance, pour être en capacité le plus possible de résister et surmonter des chocs.
- 2 - Organiser et animer le débat citoyen sur le changement climatique, ses effets et les solutions et expérimentations qu'il appelle et exige, en termes de politiques et actions et gestes concrets. C'est la perspective d'une convention régionale citoyenne pour le Climat.

Depuis, le Groupement Régional des Experts de la Biodiversité et de l'Environnement (GREBE) Bourgogne-Franche-Comté et la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité (CCCB) ont été lancés en 2023 (cf. RDD 2023-2024). Puis d'autres démarches enclenchées dans la région viennent en complément pour agir en faveur de la prise en compte du changement climatique et de la perte de biodiversité, c'est notamment le cas du Groupement Régional d'Adaptation au Changement Climatique (GRAAC) (cf. RDD 2023-2024) ou des POTES (Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique) (cf. ci-après).

Mais avant tout, fin 2023 la démarche de planification écologique a été lancée et la Région est pleinement impliquée aux côtés de l'Etat dans le pilotage de la COP régionale qui en découle.

La Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité (CCCB)

La convention citoyenne pour le climat et la biodiversité s'est poursuivie en interne avec un travail d'instruction complémentaire des directions et une appropriation par les élus. Après un travail d'analyse croisée, une feuille de route a été réalisée, avec un premier lot de 10 mesures retenues pour l'année 2025. L'ensemble a fait l'objet d'un vote lors de l'assemblée plénière du 21 février 2025.



En fin d'année, le suivi des 10 mesures 2025 fera l'objet d'une évaluation par le comité de pilotage constitué d'élus.

Pour en savoir plus :

<https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/convention-citoyenne-climat-biodiversite>



Le Réseau des POTES

Depuis 2017, la Région-Bourgogne-Franche-Comté et l'association européenne Energy Cities animent le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES), en partenariat avec l'ADEME BFC et depuis cette année l'ARB sur le volet biodiversité, afin de donner de l'élan à la transition écologique en région. Le programme d'animation est coconstruit avec les POTES et mis en œuvre sur la base d'une animation participative, inclusive et innovante. Il se traduit par :



- Des outils (plateforme d'échanges, une page Facebook, des supports de communication...) ;
- Des méthodes créatives pour faire émerger des projets ou améliorer des projets existants ;
- Des rencontres (régionales, visites chez les POTES ou cafés POTES virtuels) ;
- Des groupes de travail pour développer l'entre-aide ou approfondir une thématique (habiter heureux en BFC, Outiller les porteurs de projets).

En juin 2023, la route des POTES a été lancée : c'est une offre alternative de tourisme qui permet de faire découvrir des lieux et initiatives de transition écologique portées par les POTES. Cette initiative innovante a été présentée à plusieurs reprises :

- Au Sénat (atelier Démocratie implicative) en juin 2024 ;
- Aux Assises Européennes de la Transition Energétique à Dunkerque en septembre 2024 ;
- Lors des Rendez-vous du Tourisme en novembre 2024 ;
- Pour les ETS de Strasbourg en décembre 2024.

Le site de la route
des POTES
[https://route
despotes-bfc.fr/](https://route-despotes-bfc.fr/)



Par ailleurs, le 1^{er} semestre 2025 a été dédié à la construction d'un circuit « familles » sur le jovignien en partenariat avec Pirouette Cacahuète et l'Office du Tourisme de Joigny, qui sera lancé prochainement.

Le réseau des POTES compte aujourd'hui près de 600 membres.

La COP régionale de la Planification écologique

Depuis décembre 2023, la Région a choisi de travailler aux côtés de l'Etat sur la démarche de planification écologique et de co-piloter la COP régionale avec les services de l'Etat en région.

En Bourgogne-Franche-Comté, la planification écologique est déclinée en une démarche de construction collective, partenariale, qui souhaite associer durablement l'ensemble des parties prenantes : élus et collectivités, monde économique, associations, société civile, organismes de recherche et de formation. Cette démarche repose sur des étapes clés qui fonctionnent de manière itérative pour s'assurer de la faisabilité, du pragmatisme des actions et de l'adhésion des territoires.

▪ 18 mois pour aboutir à une feuille de route régionale :

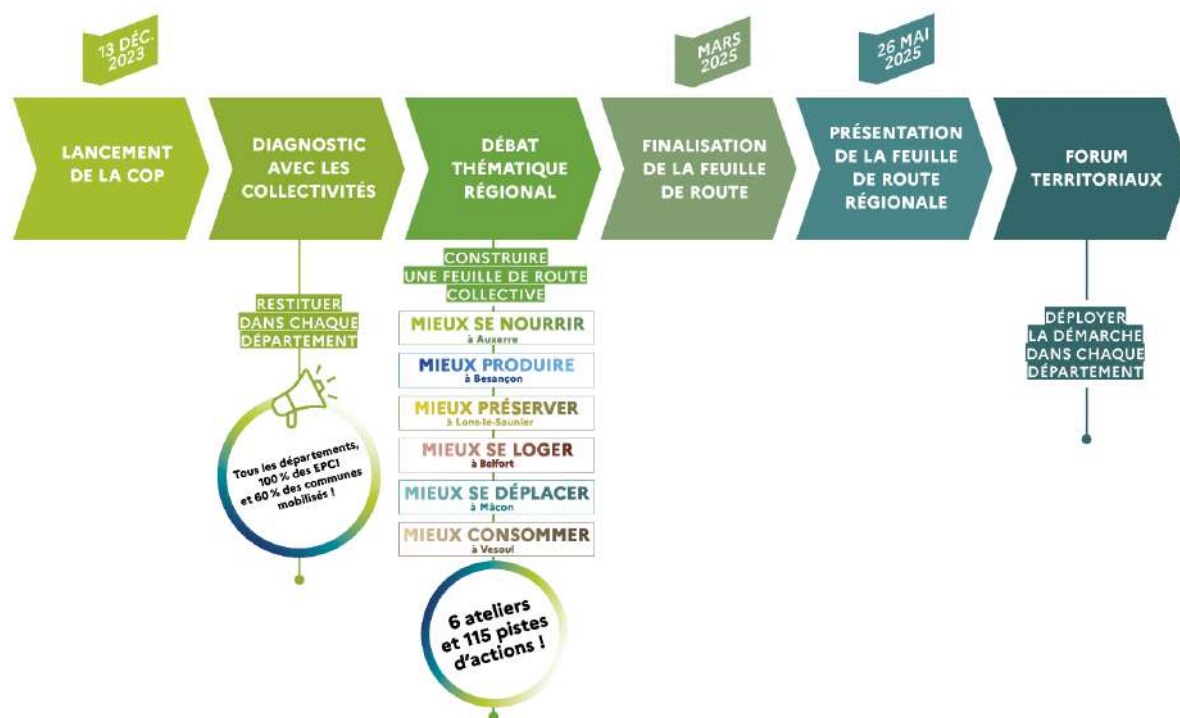
A partir du diagnostic établi sur le premier semestre de l'année 2024, et afin d'identifier collectivement les pistes d'action de la feuille de route régionale, un large panel d'acteurs régionaux a été invité à participer aux six journées de débat thématiques, organisées dans différentes capitales départementales. En tout, ce sont plus de 300 acteurs régionaux qui ont échangé, priorisé et proposé des pistes d'actions partenariales pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources et la biodiversité.

Cet important temps collectif a généré quelques 115 pistes d'action, de portée et de maturité variables, mais toutes issues du partage d'expériences des acteurs de la région. Ce matériau riche et dense a ensuite fait l'objet d'une priorisation selon trois critères : l'action est nouvelle ou massifiante, elle est partenariale et inclut plusieurs acteurs de la région, elle est suffisamment opérationnelle, avec un premier jalon envisageable dès 2025.

Ainsi, ce sont 44 fiches action qui ont été construites et retenues, recouvrant l'ensemble des thématiques de la planification écologique, auxquelles s'ajoutent quelques actions plus transversales. Par ailleurs, pour répondre aux besoins exprimés par les participants lors des ateliers, un axe spécifique de travail visant à renforcer l'accompagnement coordonné des porteurs de projets, a été ajouté à la feuille de route régionale.

Validée par le préfet de région et la présidente de Région, la feuille de route a été adoptée à l'assemblée plénière du Conseil régional, le 21 mars 2025.

Ensuite, afin de déployer la démarche à l'échelle plus locale, des forums territoriaux se sont tenus entre mi-juin et mi-juillet 2025 dans chaque département. Réunissant de nombreuses parties prenantes à l'échelle locale et près de 1 000 participant-es, ils avaient pour objectif de passer des actions de la feuille de route à des projets concrets pour et sur les territoires.



En résumé, ce cycle de Conférences des parties (COP) de la planification écologique a montré toute la robustesse d'une démarche partenariale, collective et diversifiée. Les acquis de la méthode qui enrichissent les politiques publiques, vont permettre de passer à une accélération de l'action sur l'ensemble des thématiques, ainsi qu'à un accompagnement mieux coordonné des projets sur le temps long.

▪ « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté », le projet régional :

La feuille de route régionale de planification écologique « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté » est issue de ce travail collectif et itératif. Il s'agit d'un document vivant, évolutif, amené à s'enrichir tout au long de la vie de la démarche. Au terme de la phase de débat thématique, la feuille de route régionale contient 44 fiches actions organisées suivant les « six mieux » ainsi qu'un volet « Mise en mouvement » qui vise un accompagnement coordonné des territoires.

Cette feuille de route a été présentée lors d'une COP régionale qui a réuni plus de 400 personnes à Dijon le 26 mai 2025, en présence du Ministre de l'aménagement du territoire et des ruralités, François Rebsamen. Une étape clé pour exposer la philosophie et les grandes lignes de la feuille de route régionale mais aussi et surtout pour maintenir la dynamique engagée et la mobilisation de toutes les parties prenantes de la démarche sur la durée.

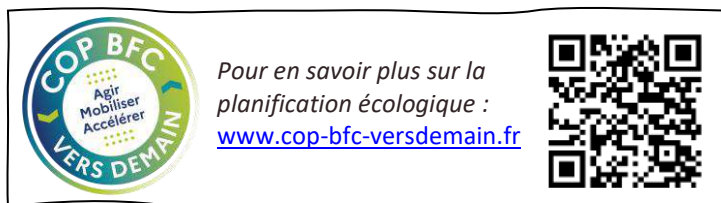
Pour chaque action, une structure pilote est identifiée. Le pilotage des actions est ainsi partagé entre les membres de la COP (État et ses opérateurs, Région, partenaires économiques, associatifs...). A la fin du 1^{er} semestre 2025, plusieurs réunions ont déjà réuni les pilotes et copilotes pour suivre de près le bon démarrage des fiches actions et lever tout éventuel point de blocage.

▪ Poursuite et enrichissement de la démarche :

Pour le second semestre 2025 et 2026, l'Etat et la Région se donnent trois objectifs principaux :

- ⇒ Poursuivre la mise en œuvre des fiches-actions et assurer un suivi régulier des pilotes et copilotes et produire un premier bilan de cette mise en œuvre fin 2025 ;
- ⇒ S'atteler à la territorialisation de la planification écologique via l'émergence de projets locaux de transition et d'adaptation ;

⇒ Travailler aux enrichissements thématiques identifiés dans la feuille de route : l'adaptation au changement climatique, les évolutions en termes d'emploi, de formation et de compétences, l'implication de la jeunesse dans l'engagement pour les transitions, la vision pour une meilleure santé des habitants et des écosystèmes.



III. Le CESER, la société civile organisée aux côtés de la Région

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) représente la société civile organisée. Il ne met pas en œuvre des politiques publiques mais formule des préconisations dans les avis qu'il rend sur les rapports de l'Exécutif régional préalablement à leur adoption ou dans les rapports de saisine ou d'auto-saisine.

Entre juillet 2024 et juin 2025, le CESER a adopté son projet de mandat ainsi que 30 avis sur des rapports soumis par l'Exécutif et quatre contributions dans lesquels il formule des préconisations qui s'efforcent de prendre en compte la dimension transversale du développement durable.

▪ Le projet de mandat du CESER

« Le développement durable et les transitions constituent une ligne directrice fondamentale pour le CESER, au regard des exigences économiques, sociales et environnementales de notre époque, et afin de répondre efficacement aux défis présents et futurs du territoire régional ainsi qu'aux besoins et préoccupations des habitants et futurs habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

L'adaptation de la société en général et de la Bourgogne-Franche-Comté en particulier, se mesure en termes de : transition écologique, transition énergétique, transition numérique, transition sociale, transition sociétale, transition démographique, transition vers des modèles économiques plus durables et résilients.

En optant pour cette ligne directrice du développement durable et des transitions, le CESER s'engage sur une vision à long terme du développement dans les territoires, avec la volonté d'en traiter toutes les dimensions dans une démarche globale et transversale. Il s'agit également de se donner les moyens d'identifier les projets innovants, respectueux de l'environnement, sources d'activités, d'emplois, de justice sociale, de bien vivre ensemble, d'aller à la rencontre des réalités vécues par les habitants et des initiatives citoyennes, dans l'objectif d'assurer la prospérité dans les bassins de vie régionaux.

Contribuer à faire émerger un nouveau modèle respectant les individus, est un défi qui nous engage pour le présent et pour les générations futures. Plus que jamais, ce sont les transformations économiques, sociales et environnementales dont nous avons besoin et non de la relance du monde d'hier. Le travail sur les transitions doit être au cœur de nos préoccupations et mené en concertation avec les citoyens et les organisations. »



▪ Quelques exemples de contribution du CESER de cette année

Contribution à l'élaboration du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Le CESER rappelle notamment le rôle que l'ESRI peut jouer dans l'animation des dynamiques territoriales de développement durable et dans la prise en compte de la capacité d'innovation des territoires, particulièrement des territoires ruraux de la région Bourgogne-Franche-Comté, première région rurale de France.

Contribution au CESE sur l'évaluation des politiques publiques environnementales (EPPE)

Le CESER préconise notamment d'élargir la dimension des EPP aux enjeux environnementaux en incluant la démarche méthodologique des 17 Objectifs de développement durable dans les pratiques d'évaluation.

Contribution sur les projets de synthèse des questions importantes pour l'élaboration des SDAGE Rhône-Méditerranée, Loire-Bretagne et Seine-Normandie 2028-2033

Le CESER estime que la connaissance et la communication/sensibilisation constituent des enjeux majeurs des documents et préconise de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui constitue un levier essentiel pour faire évoluer les mentalités et les habitudes vers des pratiques plus vertueuses, de soutenir les associations qui agissent en matière d'EEDD.

Contribution à la nouvelle feuille de route « Automobile » du Conseil régional

Le CESER estime que le passage vers des transports collectifs, des véhicules partagés par co-voiturage et/ou par location / prêt... est une des pistes à explorer. Il préconise notamment que la Région propose des incitations aux collectivités territoriales afin qu'elles s'équipent d'un parc automobile bas carbone, 100 % électrique ou hydrogène et qu'elle agisse en direction des territoires pour l'installation de bornes électriques, tant en zones urbaines (notamment habitat collectif) que rurales. Cette question reste à approfondir dans le cadre d'un futur travail du CESER.

▪ Des efforts du CESER pour diminuer son empreinte

Par ailleurs, le CESER agit aussi en adaptant son fonctionnement. En effet, il a été décidé de privilégier l'organisation des réunions en visioconférence. Ainsi, depuis juillet 2024, la présidence du CESER a décidé d'organiser les réunions des instances du CESER sous la forme de visioconférence dès que possible et sous réserve que cette forme de travail soit en adéquation avec l'objet de la réunion. En parallèle, les conseillères et conseillers du CESER sont également incités à utiliser le co-voiturage.

La proportion des réunions organisées en visioconférence est passée de 35 % à 50 % environ.

B. Pilotage et évaluation pour une amélioration continue

I. Pilotage et contrôle de gestion

Le besoin de pilotage est de plus en plus nécessaire face à un environnement complexe qui évolue rapidement, à des ressources limitées, à des compétences toujours plus étendues mais aussi face à l'enjeu de redevabilité de la Région vis-à-vis des usagers.

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion interne consiste à analyser les activités et les coûts de la collectivité afin de favoriser la prise de décision, réaliser des contrôles de bonne gestion et des études de diagnostics à la demande des directeurs, effectuer des études financières, etc.

Le contrôle de gestion externe vise à réaliser des contrôles (analyse des documents comptables, formulation de préconisations...) des organismes externes dans une optique de prévention des risques juridiques et financiers pour la collectivité. En 2024, la Région a procédé à une analyse simplifiée de 272 organismes de droit privé subventionnés à plus de 75 k€, afin de déterminer un niveau de risque financier global (ce qui représente un volume financier de 97 M€ de subventions versées en 2023), ainsi qu'une analyse détaillée des comptes de 17 SEM – SPL et de Batifranc (soit un engagement financier de 36,7 M€) et des 5 régions régionales (ARDEA, BFC énergie, FRAC, cité de la voix et Maison de l'Europe).

Pilotage de l'activité

La mission de pilotage de l'activité consiste à mettre en place les outils de mesure, de contrôle et d'aide à la décision, définir avec les directions les indicateurs nécessaires (pour les politiques, schémas, plan de mandat), produire le tableau de bord mensuel de la direction générale. Le tableau de bord qui en découle s'est progressivement enrichi et comporte actuellement trois volets (pilotage général, PAIR, FEADER).

Pilotage et fiche d'impact

Une fiche d'impact a été créée pour mesurer les différents impacts financiers, juridiques et ancrer davantage de pratiques de performance interne, lors de la création ou la modification d'un règlement d'intervention. Si elle comprenait déjà une information sur les objectifs de développement durable auxquelles le règlement d'intervention répondait, les directions doivent, depuis le mois de mai 2023, noter et motiver l'impact du dispositif sur les critères suivants :

- Lutte et adaptation au changement climatique
- Protection de la biodiversité, des espaces naturels et de la gestion de la ressource en eau
- Économie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions.

En 2024, le service a analysé 136 fiches d'impact liées aux règlements d'intervention (partie objectifs et indicateurs).

II. Evaluation

L'évaluation doit s'attacher à rendre l'action publique plus lisible et plus accessible. Elle consiste à vérifier l'utilité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence (interne et externe) et l'efficience des politiques mises en œuvre. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Etudier, en vue de les améliorer, les effets d'une politique
- Mesurer l'efficacité des politiques
- Apprécier la pertinence des modalités de mise en œuvre.
- Interroger la plus-value d'une politique régionale et son efficience au regard des moyens mis en œuvre.
- Trouver les modalités les mieux adaptées aux attentes (de la Région, des citoyens, des partenaires...)
- Alimenter le débat public en éclairant les acteurs sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions.

Ainsi dans son projet de mandat 2021-2028, la Région souhaite faire de l'évaluation un outil majeur du projet de mandat et développer la culture de l'évaluation. Elle veut conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation et renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet.

Il s'agit de mettre en œuvre un programme d'évaluation annuel validé par le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité. L'évaluation des politiques publiques à la Région comporte deux volets : l'évaluation réglementaire des fonds européens et l'évaluation des politiques régionales « classiques ». L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles. L'ensemble des groupes d'élus et le CESER sont associés à la démarche d'évaluation au sein du comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité.

Une dizaine d'évaluations sont engagées par an, parfois sur des sujets liés au développement durable. En 2024, 10 évaluations ont été conduites dont 4 sont en prise directe avec des composantes du développement durable :

- Evaluation des plateaux pédagogiques (ex Praxibat, Qualit'ENR)
- Evaluation du dispositif d'audits et de conseils en agriculture
- Evaluation des Parcs Naturels Régionaux
- Evaluation d'impact des politiques régionales sur la santé

Extrait de l'évaluation d'impact sur la santé
Part des 72 règlements d'intervention analysés ayant un effet positif ou négatif sur les déterminants de santé

	Climat 	Pollutions 	Env & Biodiv 	Inégalités socio-éco 	Services publics 	Comportements 	Travail 	Habitat 
Effet très positif	17 %	11 %	21 %	14 %	8 %	6 %	7 %	8 %
Effet positif	40 %	22 %	19 %	26 %	15 %	24 %	19 %	18 %
Sans effet	42 %	51 %	54 %	60 %	76 %	67 %	74 %	74 %
Effet négatif	1 %	10 %	6 %	0 %	0 %	4 %	0 %	0 %
Effet très négatif	0 %	6 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

PARTIE 2

UNE REGION QUI AGIT

#1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Le projet de mandat 2021-2028 de la Région Bourgogne-Franche-Comté affirme que la question n'est pas tant de savoir si les transitions sont une option stratégique mais à quel rythme elles sont conduites et quels objectifs rassembleurs leur sont donnés.

La planification écologique et l'engagement de la Région pour la COP régionale viennent confirmer la nécessité d'accélérer et de massifier les actions en faveur du climat. A travers la baisse des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre le réchauffement climatique devient une priorité qui irrigue l'ensemble des politiques régionales.

Ainsi, la Région répond à cet enjeu en accompagnant la rénovation énergétique des bâtiments collectifs et individuels, en soutenant la décarbonation des modes de transports ou encore en accompagnant les territoires de la région vers des modèles de développement plus durables.

I. Développer l'efficacité énergétique du bâti et la production d'énergie renouvelable

Le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (RéPos), adopté et inscrit dans le SRADDET en 2020 fixe la feuille de route énergie-climat de la région à 2050 pour sortir des énergies fossiles. La publication prochaine de la Programmation pluriannuelle de l'énergie 3 (pour la période 2025-2035) implique la révision des objectifs du scénario. Un travail a été lancé au 1^{er} semestre 2025 avec l'appui d'ATMO BFC pour proposer des objectifs régionalisés de la PPE3 sur les différentes filières de production d'énergies renouvelables et de récupération.

Par ailleurs, la Feuille de route pour la transition énergétique 2025-2030, adoptée en février 2025 poursuit sa mise en œuvre. Cette feuille de route est un outil de pilotage interne transversal, et de suivi des orientations et objectifs de la transition énergétique dans les politiques régionales. Elle vise à mobiliser les directions opérationnelles et définir des objectifs ambitieux dans l'ensemble des politiques publiques de la Région, pour répondre à l'urgence climatique.

La révision des actions de la Feuille de route a permis l'articulation avec les actions de la COP régionale. Ainsi, les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux produire et mieux consommer.

Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments avec le programme Effilogis

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région inscrit toujours la précarité énergétique comme priorité et porte un effort substantiel en matière de rénovation performante BBC du parc bâti, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et du scénario REPOS. Le programme Effilogis concerne désormais 3 cibles principales à travers des dispositifs de soutien technique et financier en phase audits, programme, études et travaux de rénovation énergétique de niveau basse consommation ou mieux : logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou d'association, copropriétés. Effilogis est aussi engagé dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple, en particulier à travers les aides au tertiaire des collectivités. Ce programme permet de soutenir la rénovation de 2 000 à 2 500 logements sociaux en phase travaux en moyenne par an. Pour les bâtiments tertiaires publics et associatifs, de 100 à 130 projets ont été aidés annuellement ces dernières années. Les conditions techniques et financières sont détaillées sur le site : www.effilogis.fr.

S'agissant de l'habitat privé, le service public régional Effilogis-maison individuelle a reposé sur un service d'information-conseil pour tous les publics, disponible sur l'ensemble de la région via les Espaces Conseil France Rénov' comprenant 6 plateformes de rénovation locales, et ailleurs des guichets uniques de la rénovation associatifs comme portes d'entrée du service. Il a été financé à 70 % par la Région et environ 30 % par des Certificats d'Economie d'Energie via un programme national décidé par l'Etat en 2020. Il s'est éteint le 31 décembre 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Etat a décidé de confier le portage du nouveau service public dédié

à la rénovation de l'habitat aux EPCI ou Départements, conduisant à des zones actuellement non couvertes (dans l'Yonne et en Côte d'Or).

Face au développement nécessaire des projets de rénovation énergétique ambitieux, il est nécessaire de disposer sur le territoire d'une offre professionnelle d'accompagnement, conception et travaux suffisante en quantité et adaptée en qualité. Pour cette cible des professionnels du bâtiment, les missions du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, financé par la Région, l'ADEME et l'ARS portent sur la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation. Les actions autour de l'animation régionale « biosourcés » et réemploi se poursuivent. La Région renforce de plus son action, qui fait l'objet d'une fiche dans le cadre de la planification régionale (COP).

A la suite d'une étude dédiée aux emplois, formation et compétences confiée à Emfor (CARIF-OREF de BFC), une feuille de route régionale partagée avec l'ensemble des acteurs est en cours de construction. Un appel à projets a également été lancé en 2025 pour soutenir les initiatives des collectivités locales en la matière, en relais de l'action régionale.

En 2024 :

- près de 3000 logements sociaux aidés par Effilogis pour leur rénovation BBC
- 80 rénovations BBC de bâtiments tertiaires soutenus par Effilogis
- 950 logements en copropriétés ont bénéficié d'un accompagnement régional
- au total ce sont 21 M€ d'aides Effilogis qui ont été votées par le conseil régional soit sa plus forte contribution dans le cadre d'Effilogis hors Plan de relance régional.

Accompagnement du développement des énergies renouvelables

La politique « énergies renouvelables » de la Région se caractérise par un volontarisme affiché et une approche territoriale forte (via la mobilisation et l'appui aux outils territoriaux existants), elle permet d'activer l'ensemble des leviers régionaux disponibles pour soutenir les énergies renouvelables locales. Elle est menée en partenariat avec l'Ademe dans le cadre du CPER 2021-2027 et en synergie avec les programmes européens. Elle répond aux objectifs stratégiques déclinés dans le scénario REPOS selon lequel les énergies renouvelables devront représenter 55 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 et 98 % en 2050.

En soutien direct, la politique régionale porte essentiellement sur le bois énergie et les réseaux de chaleur, le solaire thermique, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. Les autres filières électriques sont soutenues principalement au travers d'outils d'animation et de conseil, mais aussi indirectement par participation au capital de 3 SEM EnR et d'1 SCIC régionale.

Ainsi la politique de soutien aux EnR repose sur 4 axes principaux :

- L'animation et le soutien à l'ingénierie ;
- Le financement des projets (aides directes aux études et travaux) ;
- Le portage ;
- La communication et la lutte contre les idées reçues.



La 2^{ème} journée régionale des énergies renouvelables, organisée par la Région et l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, sur le thème « Collectivités, de l'idée à l'action » s'est tenue le 10 décembre 2024 au Palais des congrès de Dijon et a rassemblé près de 300 participants.

Une convention ADEME-Région-GRDF a par ailleurs été signée pour un développement coordonné de la méthanisation en décembre 2024.

*Signature de la convention ADEME-Région-GRDF
le 18/12/2024 - ©Région*



Le réseau d'accompagnement s'est étoffé avec un nouveau poste d'animation du réseau régional des EnR citoyenne depuis février 2024, porté par Energie Partagée et un demi-poste d'animation de la filière géothermie porté par le Pôle Energie. Par ailleurs pour la 2ème année du dispositif d'animation MéthaBFC de nombreuses actions ont été conduites (webinaires, visites, formations et journée Méthanisation le 14/1/25 à Beaune : 130 personnes). Outre de nombreuses réunions de réseau un séminaire forestier sur 2 jours a été organisé pour la formation des animateurs EnR (chantier forestier, scierie...) avec une trentaine de participants.

En 2024, 44 projets EnR ont été financés, dont 17 dossiers de travaux qui permettront d'éviter l'équivalent de 9 965 tonnes de CO2/an et de substituer 3 354 TEP d'énergies fossiles par des renouvelables.

II. Encourager la décarbonation des transports

La thématique des mobilités représente un secteur majeur en Bourgogne-Franche-Comté dans l'objectif de transition écologique. La voiture prend notamment une place prépondérante dans les déplacements puisque 80 % des actifs utilisent la voiture dans leur déplacement domicile-travail (63 % au niveau national).

La région Bourgogne-Franche-Comté, positionnée sur l'axe Paris Lyon, de la Suisse et proche de l'Allemagne et de l'Italie, occupe une position géographique stratégique en Europe de l'Ouest, étant traversée par les grands axes de communication de cette partie du continent. Aux côtés de ces grands axes routiers, ferroviaires et fluviaux qui sillonnent la Bourgogne-Franche-Comté, cohabitent des territoires peu reliés aux grandes infrastructures et qui connaissent de fortes contraintes d'accessibilité. La région est notamment sous influence des bassins de vie et d'emplois externes (déplacements entre grandes agglomérations de la région, Suisse, région Ile-de-France, région Auvergne-Rhône-Alpes) provoquant un allongement des distances de déplacement.

Le défi consiste donc à :

- Décarboner nos déplacements ;
- Organiser une offre multimodale et favoriser les modes actifs ;
- Développer la mobilité solidaire et inclusive.

La Région, coordonne les offres de transports et l'accès à l'information de toutes et tous. Elle accompagne également la transformation des territoires vers une stratégie soutenable des déplacements. En coordination avec ces efforts, elle encourage la fréquentation des transports en commun par une tarification attractive et l'acquisition de matériels roulants confortables et moins polluants. Elle adapte également les infrastructures et participe à la rénovation des gares et points d'arrêts routiers.

Poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Suite à la promulgation de la loi d'orientation des mobilités en décembre 2019, la Région s'est vue confier le rôle de cheffe de file de l'intermodalité. Dans ce cadre, elle doit notamment mettre en œuvre des contrats opérationnels de mobilités (COM) – dont le dernier a été voté en mai 2025 – avec les 35 bassins de mobilité de la région ainsi que des plans de mobilité solidaires et instaurer des instances de concertations.

Il s'agit de coordonner les différents acteurs et AOM du territoire au sein des 35 bassins de mobilité et d'agir en faveur du porter à connaissance des offres de mobilité (organisées par la Région mais également localement).

Sur la période allant de juillet 2024 à juin 2025 2 réunions de comité des partenaires régional ont eu lieu : un en juillet 2024 et l'autre en avril 2025 dans un nouveau format (qui a permis l'augmentation de 50 % d'employeurs présents).

L'année prochaine, il est prévu d'établir un bilan des COM de 1ère génération.

Un travail sur les Plans de Mobilités solidaires en lien avec les départements (posés en copilotes de la Région par la loi) sera également engagé.

Lancement de la démarche SERM (services express régionaux métropolitains)

La démarche SERM est issue de la loi no 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains. Elle vise une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'autosolisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et la décarbonation des mobilités.

Les SERM représentent un ensemble d'offres de mobilités coordonnées, variées et adaptées à leur territoire, dont l'épine dorsale est le transport public. Ils peuvent donc se constituer d'offres ferroviaires, de transport routier à haut niveau de service, de réseaux cyclables, de covoiturage, d'autopartage ainsi que la création ou l'adaptation de gares ou de pôles d'échanges multimodaux, où sera prévu le stationnement sécurisé des véhicules de covoiturage, des autres moyens de mobilité partagée et des vélos. Les SERM sont intégrés aux autres réseaux de transports sur les territoires concernés, notamment aux réseaux de transports urbains et routiers et aux réseaux cyclables.

Les SERM sont copilotés par la Région et les métropoles (Dijon et Besançon) ou le pôle métropolitain (Nord Franche-Comté), sous l'accompagnement de l'État, en partenariat ou association avec les EPCI. Les gestionnaires d'infrastructures (départements, SNCF Réseau, SNCF Gares&Connexions) sont également associés à la démarche.

Il s'agit donc d'une ambition commune de s'accorder sur une même vision et un projet de service partagé, au bénéfice des habitants des territoires.

Les SERM ont pour vocation de réduire l'autosolisme, et inciter au report modal sur des modes de transport plus massifiés et moins carbonés. Ils permettent une amélioration de la mobilité dans les territoires, au bénéfice de la qualité de vie au quotidien et améliorent la connexion entre les territoires périurbains et les agglomérations centrales denses, et participent donc de la cohésion territoriale.



©Région BFC

Faits marquants 2024-2025 :

- T2 2024 : Lancement de la démarche et élaboration des dossiers de labellisation
- 20 décembre 2024 : Transmission au ministère des transports des dossiers de labellisation des SERM de Dijon et de Besançon
- 12 février 2025 : Obtention de la labellisation.
- Avril-juin 2025 : Cycle de rencontres territoriales et ateliers de travail thématiques avec les 39 EPCI partenaires et associés à la démarche
- Juillet 2025 : Objectif de transmission du dossier de labellisation du SERM Nord Franche-Comté
- T4 2025 : Lancement des études visant à construire les projets de service constitutifs des dossiers de candidature

Les SERM en Bourgogne-Franche-Comté aujourd'hui c'est :

- 3 projets (26 projets de SERM labellisés sur le territoire national)
- 39 EPCI partenaires ou associés à la démarche
- Près d'un habitant sur deux de BFC vit dans un périmètre de projet SERM

A l'horizon 2027 il est prévu la transmission des dossiers de candidature afin d'obtenir le statut de SERM. Entretemps, le travail à effectuer a pour but de bâtir la feuille de route multimodale de chaque SERM, qui permettra de constituer le dossier candidature en vue de l'obtention du statut par arrêté ministériel aux termes de la loi, établi sur quatre piliers : un schéma d'ensemble qui proposera les améliorations à opérer pour chaque mobilité (projet de service du SERM), un schéma de gouvernance, un calendrier projet et un plan de financement.

Il s'agira en parallèle de mettre en œuvre progressivement les actions identifiées dans les projets de service.

Renforcement des actions de communication et d'animation

L'objectif est de mieux faire connaître les offres et outils existants en faveur des mobilités et de valoriser la marque régionale « Mobigo ». Il s'agit de communiquer sur les offres de transports alternatives à la voiture existante sur le territoire de BFC et de créer des dynamiques locales (en entreprises notamment) afin d'encourager au recours de ces modes.

En 2024 une animatrice dédiée à la promotion de covoiturage en entreprises et auprès des collectivités a été recrutée ce qui a permis de réaliser plus de 50 animations sur le terrain en 2024 dans le cadre de dispositifs très variés (« ville a joie », semaine de la mobilité, mai à vélo, séminaire d'entreprise...).

En juillet 2024, la dernière version du guide de la mobilité a également été diffusé puis des supports pour un « stand Mobigo » ont été créés.

Pour accéder au guide :

<https://www.viamobigo.fr/fr/guide-de-mobilite/100>



En 2024-2025 :

Plus de 50 animations ont été réalisées en faveur du covoiturage dans les territoires

Le guide de la mobilité a été diffusé et envoyé en papier à l'ensemble des EPCI de BFC et partenaires



L'objectif est la poursuite de ces actions de communication ainsi que l'animation auprès des territoires et des employeurs.

Elaboration et mise en œuvre du plan vélo 2

Le développement de la pratique du vélo a continué de s'étoffer depuis l'adoption du 1^{er} plan vélo de la Région en décembre 2020. Si les investissements concernant les aménagements cyclables pour sécuriser et encourager le déplacement des usagers restent un point clef du développement du vélo, ce n'est aujourd'hui que la partie visible d'un écosystème à part entière qui vient interroger la question des mobilités dans les territoires. Les usagers ont besoin des services qui accompagnent la pratique du vélo, que ce soit dans le cadre du « vélotaf » ou vélo du quotidien mais aussi dans la pratique touristique qui représente un véritable enjeu sur les territoires.

Vendeurs de vélos, réparation, parkings sécurisés et bien placés, multimodalité, avec la délicate question de l'emport dans les trains et cars, incitation à la pratique du vélo par les lycéens, etc. autant de sujets qui viennent toucher aux compétences et actions de la Région.

Autre complexité, aucun niveau de collectivités ne peut aujourd'hui revendiquer la compétence vélo : depuis la commune jusqu'à l'Europe, en passant par les EPCI, les Départements, les Régions, tous les niveaux sont concernés et peuvent intervenir sur l'un ou l'autre des composants de l'écosystème vélo. L'enjeu d'une bonne coopération entre les différents niveaux a toute sa place dans une politique vélo qui fonctionne.



L'ambition de ce plan régional, qui a été voté en mai 2025, est donc de répondre à l'ensemble de ces enjeux et d'être opérationnel.

Pour en savoir plus :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2025-05/Plan%20velo.pdf>



En outre un règlement d'intervention dédié aux abris vélos en gares a été adopté en mai 2025 ; ce système vient compléter ce que la Région a déjà mis en œuvre à savoir l'équipement en abris vélos sécurisés des gares de + 500 voyageurs par jour en BFC.

Enfin, un chargé de mission dédié au vélo a été recruté en 2025.

Le règlement d'intervention « Abri-vélo » en chiffres c'est :

Un budget estimatif de 1 M euros entre 2025 et 2027

147 gares éligibles (fréquentation de la gare ≤ 500 voyageurs / jour) non encore équipées par la Région (qui a déjà équipé les gares de 500 voyageurs et plus)

Décarbonation des modes de transports

La décarbonation du transport de personnes peut s'effectuer via trois moyens mis en œuvre : utiliser une énergie décarbonée, optimiser les kilomètres parcourus et développer la fréquentation des transports collectifs. La Région, AOM, peut notamment s'atteler à l'acquisition de matériels roulants plus propres pour son réseau Mobigo.

A l'occasion de renouvellements de contrats en 2025, seulement 32 % des 44 véhicules affectés au réseau routier Mobigo ont une motorisation diesel, contre 90 % pour les véhicules renouvelés en 2021. Au total, entre 2021 et 2025, ce sont 2 732 véhicules qui ont été renouvelés avec une majorité de motorisations alternatives au diesel (54 %). Parmi ceux-ci se trouvent notamment 1 315 véhicules circulant avec des biocarburants et 75 véhicules électriques (majoritairement des véhicules légers).

Sur l'année 2024, 2 086 019 voyages commerciaux ont été effectués sur les lignes régulières CAR Mobigo, contre 2 045 312 en 2023, soit une hausse de fréquentation de 2 % en moyenne régionale.

III. Soutenir les territoires de BFC dans leurs transitions

Le second volet de la feuille de route régionale de la COP de la planification écologique s'attache à proposer des réponses aux besoins d'accompagnement des territoires infrarégionaux dans la mise en œuvre de projets plus vertueux via une coordination des outils et moyens d'accompagnement de la Région, de l'Etat et de ses opérateurs. Mais la Région n'est pas novice en la matière et propose déjà de nombreux dispositifs, règlement d'interventions ou politiques pour aider les territoires dans leurs transitions.

Poursuite du règlement d'intervention Territoires Intelligents et Durables

Ce règlement d'intervention vise à accompagner les acteurs publics dans le développement de projets numériques globaux pour un territoire qui conjugue le bien-être du citoyen, le développement du territoire et la préservation de ses ressources naturelles. L'objectif est de soutenir l'émergence de projets numériques transverses prenant en compte les enjeux auxquels sont confrontés les territoires ruraux. Ces projets peuvent permettre : une meilleure utilisation des ressources énergétiques, la production d'énergies renouvelables, une optimisation de la proposition de transports en communs, la mutualisation des ressources numériques.

Un financement de 300 000 € a par exemple été attribué pour le projet « Développement de jumeaux numériques pour la gestion intelligente et durable de l'énergie des maisons laboratoire » à la commune de Badevel.

Accompagnement des projets en matière d'écoconditions

La nouvelle génération de politiques régionales sur la période 2022-2026/2028 a consolidé les critères des écoconditions suivis depuis plusieurs années, pour tendre à une approche plus globale des projets, en lien avec la transition écologique. Energie, foncier, déchets, biodiversité, mobilités douces, eau sont les cibles par lesquelles la montée en qualité des projets est engagée. Cela passe par un repérage en amont des enjeux, des échanges réguliers avec les porteurs, un accompagnement fin des équipes, une écoute et une capacité d'adaptation aux contextes locaux.

Ces écoconditions apportent une réponse globale aux cinq finalités du développement durable :

Finalité #1 : Lutter contre le changement climatique : par la prise en compte directe des impacts des projets sur le climat (émissions GES), par la gestion économe des ressources recherchée et par la prise en compte des enjeux climatiques dans les projets.

Finalité #2 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources : par la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de bâtiment, par la limitation de la consommation des ressources eau-foncier.

Finalité #3 : Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains : par le développement des mobilités douces, dans une logique de réduction de l'usage de la voiture personnelle, par le développement d'un urbanisme favorable à la santé, par la prise en compte des usagers dans les projets.

Finalité #4 : Assurer une cohésion sociale et une solidarité entre les territoires et les générations : les politiques territoriales sont des politiques de cohésion, et les écoconditions visent à améliorer la qualité des projets pour un cadre de vie plus sain et adapté, au cœur de politique de revitalisation, de rénovation urbaine...

Finalité #5 : Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et des consommations responsables : par l'encouragement du réemploi, de la réduction des déchets à la source, la prise en compte de produits biosourcés, des impacts vertueux sont possibles sur le développement de filières locales.

Sur la période 2024-2025 :

- Les écoconditions des dispositifs de cohésion territoriale ont été mis en cohérence avec la démarche globale engagée par la collectivité (dans le cadre du PAR)
- Les projets écoconditionnés dans les dispositifs Rénovation urbaine, Territoires en action et Centralités rurales en Région ont été déployés
- Les porteurs de projets ont été accompagnés pour la mise en œuvre des écoconditions à travers des formations et des outils techniques

Ainsi, 83 dossiers écoconditionnés ont été financés en 2024 et le gain total énergétique sur les bâtiments grâce aux écoconditions est estimé à 54 %.

Soutien à la transition touristique durable des territoires de montagne

La stratégie régionale en matière de transition climatique de la montagne vise à :

- Passer de l'ère de la sensibilisation à celle de l'action concrète en matière de transition afin d'accompagner les territoires de montagne dans la mutation de leur économie touristique ;
- Accompagner les territoires dans leur structuration touristique en prenant en compte la complémentarité des offres et accélérer la coopération des acteurs privés et institutionnels pour la transition du tourisme ;
- Accompagner les acteurs dans la structuration des activités outdoor et de leur mise en tourisme afin de diversifier les raisons de fréquenter les massifs toute l'année ;
- Concilier la préservation des ressources et le développement touristique ;
- Développer la responsabilité sociale et environnementale (déchets, eau, énergie, fréquentation des lieux touristiques...) des acteurs du tourisme, des touristes et des habitants ;

- Faire évoluer l’imaginaire des massifs régionaux vers un positionnement nature, outdoor, santé bien-être pour toute l’année, et donc moins dépendant de l’enneigement.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, un dispositif a été adopté dont l’objectif est d’accélérer la mutation vers un tourisme durable prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux selon les quatre volets suivants :

- Favoriser la création de projets nouveaux et le développement d’activités durables « 4 saisons » dans les massifs ;
- Aménager et équiper dans une logique de réduction de l’empreinte écologique et de non-dépendance à la neige ;
- Répondre aux enjeux de développement touristique durable et du réchauffement climatique : intégration environnementale, matériaux respectueux de l’environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et énergie, recyclage des déchets, circuits de proximité... ;
- Favoriser le maintien, la transformation et la création d’emplois locaux.

Le dispositif soutient les projets dans une logique de réduction de l’empreinte écologique et de non-dépendance à la neige et répondant aux enjeux de développement touristique durable et du réchauffement climatique (intégration environnementale, matériaux respectueux de l’environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et énergie, recyclage des déchets, circuits de proximité)

Le dispositif vise également à concilier la préservation des ressources et le développement touristique.

Ce dispositif concerne 2 stations de ski alpin classées (Les Rousses et Métabief) et 26 sites de ski alpin ainsi que 1 995 km de pistes de ski de fond.

Les contrats de station historiques évoluent vers des contrats de station écoresponsables. Deux contrats de stations seront prochainement présentés à l’assemblée régionale :

- Le contrat de station du Doubs Horloger. Elaboré sur le périmètre du nouveau Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, le projet de contrat vise prioritairement la transition des activités neige et le développement d’offres diversifiées et complémentaires sur l’ensemble du territoire, en lien avec les activités de pleine nature et outdoor, le patrimoine...
- Le contrat de station du Haut Doubs. Le projet fait suite à une démarche Masterplan initiée en 2022 sur le territoire des 5 communautés de communes concernées. L’ambition collective est de développer une économie du tourisme et des loisirs qui s’adapte aux menaces, qui contribue à la vitalité du Haut Doubs, tout en préservant ses espaces naturels et ses vocations sociales et humaines.

#2

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET PROTEGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES NATURELLES

Les enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité sont majeurs à l'heure d'un effondrement du vivant aggravé par l'accélération du changement climatique. Au-delà des nombreux services déjà rendus par les espaces naturels, leur capacité à stocker du carbone et leur potentiel de production d'énergies renouvelables et décarbonées représentent un atout majeur dans le chemin de la transition.

La Région, cheffe de file pour la préservation de la biodiversité, a une responsabilité de premier plan pour engager des initiatives, coordonner l'action publique et soutenir la mobilisation citoyenne.

Le chapitre « mieux préserver et gérer les ressources naturelles » de la feuille de route de la COP vient confirmer l'importance de ces actions. En effet, mieux préserver, c'est définir un nouvel équilibre afin de concilier les activités humaines avec la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et les rendre plus résilients aux effets du changement climatique. C'est aussi favoriser leurs rôles écosystémiques, notamment ceux relatifs au stockage de carbone. Mieux préserver c'est aussi protéger la ressource en eau en quantité et en qualité.

La Région se mobilise également avec ses partenaires, notamment les acteurs du tourisme, pour encourager des pratiques touristiques plus durables et respectueuses de l'environnement, puisque le cadre naturel de la Bourgogne-Franche-Comté est une richesse pour l'attractivité touristique de la région.

I. Préserver et restaurer la biodiversité

En qualité de cheffe de file pour la protection de la biodiversité, la Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030. La Région est également l'autorité de tutelle des Réserves Naturelles Régionales (RNR), compétence dévolue par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La Région a créé et soutient 19 Réserves Naturelles Régionales (RNR) couvrant près de 5 000 hectares. Ce réseau de RNR fait l'objet de démarches visant à intégrer de nouveaux sites à court terme mais également d'une réflexion en vue d'un développement à l'horizon 2030, qui s'inscrit en cohérence avec la feuille de route du volet « mieux préserver » de la planification écologique. Enfin, la Région poursuit son soutien à la connaissance et à la conservation des milieux naturels qui s'est traduit début 2025 par la création du Conservatoire Botanique National de Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et le transfert d'une partie de la compétence Natura 2000 de l'Etat vers la Région, le pilotage de la politique Natura 2000 et son financement (notamment par les fonds FEADER) sont mis en œuvre par la Région. La vie et l'animation des 116 sites Natura 2000 permettent la mise en œuvre de mesures de préservation et de conservation de la biodiversité sur près de 660 000 hectares.

Dans le domaine de l'eau, la Région mène une politique de soutien aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques via la restauration des fonctionnalités de la trame bleue. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité et du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Plus récemment, la Région soutient la mise en œuvre de plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE), démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche, etc.) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Dans le domaine des déchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) voté en novembre 2019 est devenu le « volet déchets du SRADDET » au moment de l'adoption de ce dernier en 2020, avec une actualisation des objectifs dans la version du SRADDET modifiée en 2024. Ce plan fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre en 2025 et d'ici 2031 en termes de prévention, de production, de gestion des différents flux de déchets.

Enfin, la Région développe une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes aux enjeux environnementaux et à favoriser le débat public en faisant émerger une culture de la nature et de l'environnement.

Mise en œuvre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)

La mise en œuvre des actions de la SRB se poursuit en direction notamment des territoires (collectivités engagées), des entreprises (programme Entreprise engagée pour la nature) et de la mobilisation des citoyens pour la protection de la biodiversité.

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), créée conjointement par l'Office Français de la Biodiversité et par la Région, porte notamment l'Observatoire Régional de la Biodiversité.



Le programme Protection de la Biodiversité soutient :

- Les programmes d'actions des acteurs associatifs et des collectivités : amélioration de la connaissance à travers la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques, sa valorisation via l'établissement de catalogues, l'alimentation du système d'information du patrimoine naturel (plateforme Sigogne de l'ARB) ;
- La réalisation d'opérations de restauration et de gestion des milieux, de programmes de communication et sensibilisation du public ;
- La création de vergers de sauvegarde et la plantation de haies bocagères, arbres et bosquets, qui contribuent à la restauration des trames vertes et des corridors écologiques, constituent des abris pour les insectes pollinisateurs et la petite faune sauvage, et favorisent la rétention de l'eau contre l'assèchement des parcelles ;
- Les travaux de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur pour aider les collectivités confrontées aux effets du dérèglement climatique, en favorisant les solutions fondées sur la nature et la biodiversité en contexte urbanisé ;
- La poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages ;
- La mise en œuvre des plans de gestion des 19 réserves naturelles régionales, qui se caractérisent par des milieux et des espèces remarquables nécessitant un niveau de protection forte.

A mi-parcours de la SRB, l'étude d'un bilan intermédiaire ainsi que la mise en place d'un suivi ont été engagés avec la contribution de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Un atelier associant l'ensemble des financeurs publics de la biodiversité a été réalisé en 2024 et a abouti à l'organisation de premiers groupes de travail thématiques visant à améliorer l'articulation et la complémentarité des dispositifs de financement public.

En 2024 et 2025, deux nouveaux sites naturels sont concernés par une procédure de classement comme RNR, qui doit aboutir fin 2025 : la grotte du Contard à Plombières-les-Dijon (21) et la cavité du Peuptu de la Combe Chaignay à Vernot (21). La RNR existante des Granges Mathieu à Chenecey-Buillon (25) est par ailleurs concernée par une procédure d'extension. Plus largement, la première phase de l'étude d'un projet de développement du réseau des RNR à l'horizon 2030 a débuté. La Région a également organisé, au côté de l'Etat, la journée « Aires Protégées, un patrimoine naturel commun, des atouts pour nos territoires » le 20 mai 2025 à Dole, visant à sensibiliser et mobiliser les élus locaux pour une plus grande protection de la biodiversité.

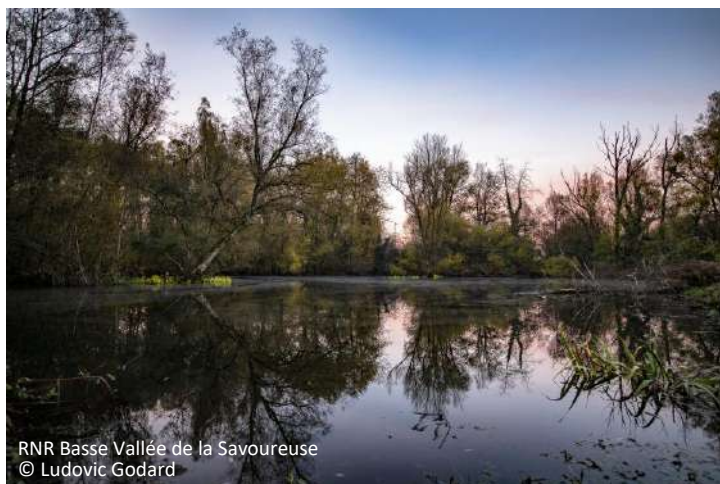


Enfin, dans le domaine de la connaissance des habitats naturels, de la flore sauvage et des insectes, et de la conservation des espèces rares ou menacées, la Région a contribué en tant que membre fondateur au côté de l'Etat à la création de l'Etablissement Public de Coopération Environnemental du Conservatoire Botanique National de Bourgogne-Franche-Comté.

La politique de préservation de la biodiversité de la Région en juin 2025 c'est :

- 19 RNR soit un peu moins de 5 000 ha de milieux naturels à forts enjeux patrimoniaux avec une forte biodiversité préservée, gérée et réglementée.

- 12 nouvelles collectivités reconnues « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) proposant un engagement sur 3 ans avec des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la mobilisation citoyenne et de la préservation de la biodiversité.
- La replantation de 11,63 km de haies bocagères, 4,9 km d'alignement d'arbres, 10 300 m² de bosquets et de 168 « Vergers de sauvegarde » (représentant la replantation de plus de 1 960 arbres fruitiers, 4,5 km de haies mellifères et la réimplantation de 31 ruches) pour 408 550 € d'aides régionales accordées.



RNR Basse Vallée de la Savoureuse
© Ludovic Godard

Le bilan à mi-parcours de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité engagé début 2025 va permettre de faire un point d'étape de la démarche et d'identifier des points d'amélioration.

L'agrandissement du réseau de RNR pour les prochaines années permettra d'élargir la surface et la diversité des milieux à forts enjeux patrimoniaux et de biodiversité bénéficiant d'une protection forte. . Ce développement s'inscrit en cohérence avec la fiche action P1 du volet « Mieux Préserver » de la planification écologique.

Implication dans la préservation des milieux aquatiques

La Région soutient les opérations visant à maintenir ou améliorer l'état écologique de la trame bleue, notamment les études et travaux permettant le rétablissement des continuités écologiques et la restauration des milieux, l'animation des contrats de rivières et ainsi que les études et l'animation relative aux projets territoriaux de gestion de l'eau (PTGE).

En termes de gestion quantitative de la ressource en eau : la Région a accompagné 6 projets de PTGE et/ou d'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau : Ognon, Doubs Dessoubre, Haut Doubs Haute Loue, Suran, Sornin, Ouche-Vouge-Tille) ainsi que les actions du PTGE du Serein et de l'Armançon.

Par ailleurs, plusieurs webinaires relatifs aux PTGE ont été organisés et ont rassemblé environ 400 personnes au total :

- le 10.12.2024 « Vers une adhésion collective des PTGE : Stratégie de gouvernance et démarches d'animation pour un projet commun »
- le 18.03.2025 « Des données à l'action : Convertir les études de gestion quantitative en initiatives collectives pour une meilleure gestion de l'eau »
- le 22.05.2025 « Vers 2050 Projections climatiques et hydrologiques ». Prospective de la demande en eau pour une gestion territorialisée et durable de la ressource.



Enfin, 92 dossiers ont été instruits :

- 54 dossiers études, animation de contrats et PTGE (montant : 713 154 €)
- 34 dossiers de travaux sur la trame bleue (montant total : 536 000 €)
- Cotisation aux EPTB Saône Doubs et Loire : 119 000 euros

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région assure la gestion des fonds FEADER pour la mesure PCES (protection des cours d'eau et lutte contre l'érosion des sols), dont l'un des axes principaux consiste à protéger les berges (mise en défense).

Sur cette mesure, les demandes de paiement de 4 dossiers (sur les 5 dossiers de la programmation 2014-2021 transférés par l'Etat à la Région au 1^{er} janv. 2023) ont été traitées. Un appel à projets a également été ouvert du 04 février au 18 mars 2025 avec complétude jusqu'au 23 mai 2025.

Enfin, la Région participe aux réunions du Comité Régional de l'Eau piloté par le préfet de Région (17 janvier et 5 décembre 2024) et organise et anime des réunions du COPIL de la convention de coopération entre l'Etat, la Région et les trois Agences de l'Eau 2023-2025 (2 février, 5 juillet et 20 novembre 2024).

Pour le second semestre 2025 puis l'année 2026, l'élaboration de la feuille de route sur l'eau va se poursuivre avec les directions de la Région, en lien et coordination avec les démarches de territorialisation de la planification écologique de l'Etat (COP).

Un nouvel appel à projets PCES est prévu pour début 2026

Gestion des sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels sur le territoire de l'Union Européenne, vise à assurer la survie à long terme des espèces et la préservation des habitats représentatifs du patrimoine naturel en Europe. L'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales, dans le cadre d'une approche concertée (élaboration d'un document d'objectifs ou « DOCOB ») et contractuelle (proposition de « contrats Natura 2000 »), accompagnée de moyens financiers appropriés.

La préservation de la biodiversité est la raison d'être de ce dispositif. Un des moyens d'actions de premier plan est d'inciter, entre autres, les agriculteurs du territoire à adopter ou conserver des pratiques respectueuses des écosystèmes, favorisant ainsi des modes de production responsables. Ce dispositif est financé aux agriculteurs par les services de l'Etat, mais la Région finance l'accompagnement local, préalable indispensable.

Dans le cadre de cette politique, entre juillet 2024 et juin 2025, la Région a :

- Accueilli une visite d'étude, du 14 au 16 octobre 2024, de partenaires européens de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) et de Bohême centrale (République tchèque), pour partager les problématiques relatives à la gestion des sites Natura 2000 et s'inspirer les uns des autres sur des sujets communs comme « *Comment communiquer auprès du public et sensibiliser à la protection de la biodiversité ?* ».
- Contribué à la création d'une application cartographique (K2000) permettant de consigner l'ensemble des contrats Natura 2000 financés par l'Etat puis la Région depuis les débuts du dispositif il y a 20 ans.
- Organisé une réunion annuelle des acteurs du réseau Natura 2000 sur deux jours au cœur de la Puisaye (89) : au programme, interconnaissance et de nombreux échanges techniques.

Les chiffres clés de Natura 2000 en 2025 :

- 116 sites Natura 2000 dont la gestion est cadrée et financée par la Région.
- 661 113 ha, soit 13,78 % du territoire régional couvert par un site Natura 2000.
- 32 structures porteuses de l'animation Natura 2000 soutenues financièrement pour l'animation de leur programme en faveur de la biodiversité (soit 45 équivalents temps-plein).

Le dispositif Natura 2000 mérite d'être mieux connu : un site internet dédié à Natura 2000 pour faciliter l'accès aux informations et contacts sur les sites est en préparation, et des outils visant à augmenter la visibilité du dispositif sont en réflexion.

Pilotage de la politique déchets et économie circulaire

En tant qu'autorité planificatrice, la Région donne des avis à l'Etat sur les installations de traitement des déchets soumises à autorisation environnementale. Elle assure également le pilotage de l'Observatoire régional des déchets, qui vise à améliorer et structurer la connaissance des différents flux de déchets, de manière quantitative et qualitative (gisements, modes de traitements, pratiques), en vue d'appuyer les politiques territoriales.

Au 1er janvier 2026, les missions relatives à l'observation régionale des déchets (ODEC) devraient être internalisées.

La Région anime le réseau des acteurs déchets, notamment les collectivités et les entreprises privées en charge de la gestion des déchets, avec comme objectifs principaux : faire connaître les objectifs du SRADDET, développer la prévention et suivre l'avancement des Programmes locaux de préventions des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) dans les territoires, diffuser les meilleures pratiques disponibles et les travaux de l'observatoire

déchets. Il est coordonné avec les réseaux existants : ADEME (réseaux A3P, RT2E, EIT), ASCOMADE (biodéchets) et propose des réunions d'échanges, visites de terrain, formations, lettre d'information mensuelle.

La Région met en œuvre un dispositif dédié, l'accélérateur à projets économie circulaire, copiloté avec l'ADEME, qui permet de soutenir des porteurs publics et privés sur des thématiques diverses : écologie industrielle et territoriale (EIT), éco-conception des biens ou services, économie de la fonctionnalité, réemploi / réparation / réutilisation, collecte et recyclage des DMA/DAE, valorisation et recyclage des déchets du BTP.

L'accélérateur à projets économie circulaire sur la période mi-2024 à mi-2025 en BFC c'est 22 lauréats, dont 21 projets en fonctionnement (480 000 €) et 20 dossiers en investissement (712 000 €).

Cette politique permet d'inciter et d'accompagner la réalisation de projets visant à développer le réemploi, l'économie de la fonctionnalité, l'éco conception des biens et des services, la réduction des déchets à la source, l'économie circulaire de manière globale dans différents champs d'activité économique. Celle-ci s'inscrit en cohérence avec la Feuille de route de la COP et le volet « Mieux consommer ».

L'accélérateur à projets économie circulaire sera poursuivi, avec un renforcement des conditions d'éligibilité des dossiers pour inciter les porteurs à solliciter la contribution financière des éco organismes (appels à projets dédiés, notamment sur le réemploi).



Inauguration des nouveaux ateliers du bâtiment d'ENVIE à Chalon sur Saône le 17 juin 2024

Ces ateliers permettent le tri, le reconditionnement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (principalement gros électroménager).

Cette année, une étude régionale sur les installations de lavage des contenants alimentaires en vue du déploiement du réemploi et de la consigne (état des lieux des installations et des acteurs existants, analyse de différents scénarios pour les 3 flux de contenants : bouteilles / bocaux / bacs gastronomiques) a été engagée.

Par ailleurs, deux journées d'ampleur régionale ont été organisées autour de cette politique :

- Le 19 novembre 2024 : un forum régional économie circulaire orienté sur le réemploi « concilier traçabilité réglementaire et développement régional » (intervention des éco organismes des filières D3E -équipements électriques, ABJ-ASL articles de sport et loisir, DEA meubles).
- Le 26 novembre 2024 : une journée régionale sur la filière production d'emballages (résultats de l'étude menée en 2024 auprès de 150 entreprises de la filière en BFC, témoignage d'acteurs de la filière).

Concernant le schéma régional des carrières : la Région a contribué au comité de pilotage et aux réunions de travail de la DREAL, puis formulé un avis délibéré en Assemblée plénière avec des propositions d'objectifs plus ambitieux en faveur du tri, du réemploi et recyclage des déchets inertes du BTP.

L'action C1 de la feuille de route de la COP « Massifier la prévention, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP » conforte les chantiers déjà engagés et visera la poursuite du partenariat avec les éco organismes en charge de la REP PMCB en vue d'accélérer le maillage territorial des points de reprise, le soutien à l'émergence d'installations et développement de l'observatoire régional des matériaux.

En septembre 2025, il est prévu le lancement d'une plateforme numérique collaborative *BFCcirculaire.org* permettant de faire connaître les démarches, projets, stratégies, collaborations en faveur de l'économie circulaire en région BFC.

Soutien à la politique d'éducation à l'environnement

La politique EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable) se décline selon trois axes :

- Le soutien aux centres agréés « classes environnement »
- Le soutien à diverses associations d'éducation à l'environnement, dont deux têtes de réseaux régionales URCPPIE et GRAINE
- Le dispositif d'aide « manifestations et colloques ».

Cette politique contribue à la sensibilisation de tout type de public sur les questions environnementales et un large panel de thématiques : biodiversité, déchets, changement climatique, mobilité, énergies...

La Région s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse et inédite entièrement consacrée à l'éducation à l'environnement, une première dans la région, qui a été votée en assemblée en mars 2025. Celle-ci vise à soutenir ces démarches, à renforcer les coopérations entre acteurs et à favoriser la mise en réseau et la mutualisation des compétences.

Cette stratégie 2025-2027 est structurée autour de cinq objectifs majeurs : mobilisation, accessibilité, coopération, développement de l'offre et communication. Elle vise à soutenir une politique cohérente, inclusive et transformatrice et repose sur une dynamique collective associant collectivités, associations, entreprises, citoyens et institutions. L'enjeu est de taille : faire de l'EE un levier central de résilience et de justice environnementale en BFC.

La nouvelle feuille de route entend élargir les publics ciblés, diversifier et croiser les approches pédagogiques (naturalistes, artistiques, participatives, expérientielles), et rendre la transition écologique plus concrète, accessible et désirable.

La politique d'EEDD en BFC sur la période 2024-2025 en chiffres c'est :

- 8 lauréats de l'Appel à projets « Lycées : en route vers moins déchets » en 2024
- 157 séjours « classes environnement » soit 6 220 élèves sensibilisés
- + 35 centres agréés « classes environnement » pour l'année 2024-2025
- 22 lauréats à l'Appel à projets « Education à l'environnement » dont 10 projets en milieu scolaire et 8 projets vers des publics non scolaires pour un montant global de 137 000 €
- 14 manifestations et colloques soutenus sur le thème de l'environnement
- 7 associations EEDD soutenues, dont 2 dans le cadre d'une CPO (URCPPIE, GRAINE)

Une journée « Rencontres régionales des acteurs de l'EEDD » est prévue le 17 septembre 2025.

L'animation des groupes de travail à l'échelle régionale porteront sur la communication, le partenariat et la coopération.

Une évolution des modalités d'intervention auprès des centres agréés pour les séjours classes environnement est attendue pour le 1^{er} janvier 2026.

II. Encourager un tourisme durable

Depuis l'adoption en décembre 2023 du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour la période 2023-2028, le tourisme responsable a été placé au cœur de la politique régionale du tourisme.

En 2024, de nouveaux dispositifs ont été adoptés par l'assemblée régionale :

- Développement des itinéraires fluviaux, vélo, pédestres et équestres
- Développement du tourisme de savoir-faire (en partenariat avec l'Etat)
- Développement des activités oenotouristiques
- Accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne
- Aide à l'hôtellerie indépendante
- Soutien aux petits campings
- Aide à la reprise : hôtellerie et hôtellerie de plein air
- Soutien au développement d'activités touristiques

Par ailleurs, un accord de coopération a été conclu entre l'Etat, la Région et Voies Navigables de France pour le développement de la filière fluviale et la gestion de la ressource en eau en BFC pour la période 2024-2028.

Il convient également de préciser que, à l'exception de l'aide à la reprise, tous les dispositifs intègrent les écoconditions, telles que prévues par le RBF adopté le 9 février 2024.

Le SRDTL a également pour objectif de poursuivre le développement de l'attractivité des destinations et des territoires régionaux, via notamment le programme d'actions du comité régional du tourisme.

Développement de la filière fluviale et gestion de la ressource en eau

La Bourgogne-Franche-Comté est irriguée par un important réseau de voies navigables qui sont autant d'opportunités de développement pour les territoires traversés. Ce réseau navigable de 1 330 km, constitué des voies fluviales et de leurs systèmes d'alimentation en eau, apporte de la résilience aux territoires face aux situations liées au dérèglement climatique, qui nous conduit à avoir de moins en moins d'eau et parfois des situations dramatiques de crues. Face à ces enjeux, il est un outil précieux, car structuré et organisé. Voies Navigables de France est garant d'une exploitation rigoureuse de l'infrastructure, économe de la ressource et respectueuse de son environnement. Ainsi, l'eau gérée par VNF et retenue sur notre territoire ne répond plus au seul usage de la navigation (tourisme et fret). De plus en plus, elle doit répondre aux besoins des milieux naturels, des populations, des agriculteurs, des industriels.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SRDTL, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, cheffe de file du développement économique et Voies navigables de France, gestionnaire des canaux et rivières navigables, coopèrent pour accompagner le développement de la filière fluviale et gérer au mieux la ressource en eau du territoire selon ses différents usages. Un accord de coopération Etat-Région-Voies Navigables de France a été signé à ce titre le 05 novembre 2024 à Vandenesse-en-Auxois (21).

Par ailleurs, la Région soutient les projets de valorisation touristique des voies navigables sur les territoires engagés dans un contrat de canal ou de développement fluvestre. Les investissements éligibles à ce dispositif portent notamment sur les équipements fluviaux tels que ports de plaisance, haltes fluviales, appontements en vue d'un maillage géographique cohérent. La certification « Port propre » et les labellisations « Pavillon Bleu » ou « Qualité Plaisance » sont recherchées. Sont également éligibles les opérations écoresponsables (traitement des eaux grises/eaux noires, les aménagements de collecte sélective des déchets...) ainsi que l'aménagement de maisons éclésières.

Exemple de la restauration de barrages à seuil fixe sur le canal du Rhône au Rhin - Avanne et Thoraise

Maître d'ouvrage : Voies Navigables de France

La reconstruction et la modernisation de deux barrages de navigation à seuil fixe sur le Canal du Rhône au Rhin est la première opération soutenue par la Région au titre de l'accord de coopération conclu entre l'Etat, La Région et Voies Navigables de France dans le cadre du CPER Mobilités, en vue du développement de la filière fluviale et la gestion de la ressource en eau en BFC.

Les barrages seuils construits pour maintenir le niveau d'eau en amont pour la navigation sur le canal du Rhône au Rhin entravent la continuité piscicole. Pour y remédier, VNF s'attache à prioriser son intervention en couplant les enjeux de régénération de ces barrages avec les enjeux environnementaux. Aujourd'hui l'état du barrage d'Avanne est qualifié de préoccupant et celui de Thoraise dangereux et nécessitent donc des travaux urgents qui intégreront la mise en place de passes à poissons et de passes à canoé.

Budget prévisionnel de l'opération = 3 149 800 € TTC.

Participation Région = 700 000 € (décision CP du 15/11/2024)

Des travaux sont en cours en vue de l'élaboration des contrats de développement fluvestre des petite et grande Saône. L'ambition des acteurs publics et privés est de développer les services, activités et équipements le long de la Saône dans le cadre d'une démarche concertée à l'échelle de la Saône (de Corre à Lyon). Dans ce cadre, la Région BFC, VNF, les départements de la Haute-Saône, de Côte d'Or, de Saône et Loire, de l'Ain et du Rhône et les chefs de file (Département de la Haute Saône pour la Petite Saône et Syndicat mixte du Chalonnais pour la Grande Saône) travaillent actuellement à la définition et co-construction d'un schéma directeur des services et équipements de la Saône dans l'objectif de qualifier l'accueil des clientèles et de diversifier l'offre touristique pour les clientèles touristiques et locales.

Aménagement des véloroutes et voies vertes et des grandes itinérances

Le schéma régional de l'itinérance touristique (SRIT) a pour but de faire de la Bourgogne-Franche-Comté une terre d'excellence d'une itinérance touristique porteuse de sens, de diversité et éco-responsable. Pour la mise en œuvre du schéma, un dispositif a été adopté avec pour objectif d'aménager les itinéraires en vue d'un maillage géographique continu, cohérent et structuré, d'une part, et de soutenir le développement de nouveaux services et équipements à destination de la clientèle itinérante, d'autre part.

Dans ce cadre, la convention de partenariat La Voie Bleue pour la période 2025-2027 entre la Région, le Département de la Haute-Saône, le Comité régional du tourisme et Destination 70 a été renouvelé. Cette convention a pour objectif principal la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté autour des dimensions infrastructures et signalisation, services, intermodalités et observation, communication et promotion.

Une évaluation à mi-parcours du Schéma régional de l'itinérance touristique sera engagée en 2025.

#3

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES CITOYENS

La Région porte l'ambition de participer à l'épanouissement de tous les citoyens et toutes les citoyennes de Bourgogne-Franche-Comté, qu'il soit professionnel ou personnel. Et cela commence par des actions en faveur d'un public important : les jeunes. En effet, l'épanouissement des individus passe d'abord par un système d'éducation favorable à l'apprentissage, égalitaire et solidaire.

S'ensuit un travail pour accompagner les jeunes vers l'emploi et poursuivre cet accompagnement pour tous les publics. Cela se traduit par des politiques régionales en faveur de l'ensemble des parcours de formation pour tous : accompagnement à l'orientation tout au long de la vie, soutien au système d'apprentissage, appui à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, etc.).

L'action agit également en faveur d'une région plus solidaire et égalitaire avec de nombreuses actions en faveur de l'inclusion et de l'égalité femmes-hommes.

I. Accompagner l'orientation et soutenir la formation

Fourniture de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ÉCLAT-BFC

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite « loi Peillon ») a inscrit le numérique comme un puissant levier d'action pour transformer l'école et privilégier la réussite éducative de tous les élèves. Il doit permettre l'émergence de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants.

Les dispositions de cette loi ont également confié aux collectivités, aux côtés de l'État, une responsabilité qui est essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique à l'école.

Dans ce cadre et en lien avec ses orientations politiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées. L'ambition principale de la Région dans ce domaine est de contribuer à accroître, dans les meilleures conditions, les usages éducatifs du numérique dans les établissements et d'accompagner les communautés éducatives dans cette évolution.

Ainsi, ECLAT-BFC est la plateforme ENT (Environnement Numérique de Travail) initiée par la Région en 2019 et commune aux écoles, collèges et lycées en Bourgogne-Franche-Comté, qui contribue à assurer la continuité du lien pédagogique entre les enseignants et les élèves au sein et en dehors de l'établissement. La Région finance la mise à disposition de l'ENT à tous les lycées publics du territoire.

Cette dernière année, une AMO a été lancée pour dresser un bilan de l'existant, recenser les besoins et préparer les conditions de lancement d'une consultation de marché public à l'avenir.

Aujourd'hui dans les lycées, ÉCLAT-BFC c'est plus de 253 000 comptes utilisateurs dont :

- près de 140 000 comptes parents
- près de 87 000 comptes élèves
- près de 10 600 comptes enseignants
- près de 9 400 comptes non enseignants



L'objectif pour la suite est de poursuivre l'accompagnement des établissements dans le développement des usages de l'ENT ECLAT-BFC et plus particulièrement l'application mobile. Il s'agira également d'améliorer les fonctionnalités existantes et développer de nouveaux services en lien avec l'éditeur puis développer la communication sur les thématiques de l'orientation, l'information des métiers et de l'apprentissage grâce à l'outil.

Réaffirmation des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle

La Région accompagne les demandeurs d'emploi pour accéder à une formation professionnelle à travers son Service Public Régional de la Formation (SPRF).

L'objectif est de viser prioritairement les publics les plus vulnérables, pour qu'ils puissent accéder à un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi durable et dans le même temps répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires de notre Région.

La prise en charge des coûts de formation est assurée intégralement par la Région sur les formations de son Service public régional. Les stagiaires peuvent également bénéficier d'une rémunération et prétendre à des aides financières pour le transport et l'hébergement selon certaines conditions, dans le cadre de la réglementation Code du travail.

Dans le cadre de l'élaboration de son Pacte Formation 2024-2027 signé avec l'État, il a été décidé de conforter ces aides régionales (barèmes de rémunération au-delà de la grille nationale, triplement des aides à la mobilité, aide complémentaire de 200€ pour pallier les premiers frais – mobilité- garde d'enfants...).

Ainsi, 10 462 stagiaires ont pu bénéficier d'une rémunération par la Région et 13 700 aides complémentaires ont été versées en 2024.

Accompagnement des publics dans leur orientation professionnelle

Depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel » la Région a conforté sa stratégie en direction de tous les publics et propose un plan d'actions permettant d'amplifier l'information sur les métiers et les formations et son accessibilité notamment pour les publics scolaires, étudiants et apprentis. Quatre ambitions « transversales » sont poursuivies :

- Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations
- Donner les mêmes chances à tous d'observer et d'expérimenter les métiers
- Faciliter l'accès à l'information
- Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels

Une politique d'orientation équitable s'assure que tous les individus, indépendamment de leur genre, origine ethnique, statut économique ou situation géographique, aient accès aux outils et aux actions de l'orientation qui les aideront à trouver leur voie professionnelle. Cela réduit les inégalités sociales et économiques, un facteur clé pour l'épanouissement de tous.

La 3ème édition des Assises régionales de l'orientation s'est déroulée le 15 octobre 2024 au musée du Jouet à Moirans en Montagne (Jura) sur le thème « le jeu et les pratiques différenciantes en orientation ». Organisées depuis 3 ans sous forme d'Assises, les rencontres des professionnels et acteurs de l'orientation, sont un temps fort d'animation du réseau du service public régional de l'orientation qui vise à rassembler les partenaires autour d'objectifs partagés, à promouvoir et valoriser les bonnes pratiques, à favoriser l'interconnaissance et l'échange, tout en proposant des espaces de co-construction dans un esprit d'intelligence collective.



Assises de l'orientation – octobre 2024

En novembre à Dijon ainsi qu'à Besançon, la Région a participé aux salons des études supérieures STUDYRAMA en tant que collectivité en tenant un stand dédié. Ce salon a pour objectif d'accompagner les publics en recherche

d'orientation dans l'appréhension de l'environnement économique et des métiers, pour diversifier leurs choix et affiner leur projet. Une équipe de la Région était mobilisée pour faire découvrir aux jeunes, leurs enseignants et leurs parents, les outils et les ressources de la Région pour faire connaître les formations et les métiers.

Par ailleurs, et comme chaque année, la Région a mis à jour ses guides d'orientation. Pour la première fois en 2024, le guide après la classe de 3^{ème} a été distribué en version papier à tous les élèves des classes de 3^{ème} de notre région, afin de répondre aux souhaits des équipes pédagogiques et des familles.

En outre, pour la 4^{ème} année consécutive, la Région soutient financièrement l'association Euro France pour l'action « Je filme le métier qui me plaît ». Il s'agit d'un concours vidéo pédagogique sur toute la région réalisé par et pour les jeunes dans l'objectif de découvrir des métiers en les filmant. La participation à ce concours permet aux candidats de découvrir les métiers en allant à la rencontre des entreprises, de se découvrir eux-mêmes lors d'un projet qui donne du sens à leurs démarches d'orientation et une opportunité pour travailler autrement et développer des compétences (écriture, tournage, montage ...) dans le cadre d'une opération à forte visibilité. Pour le grand public en recherche d'information pour s'orienter : la mise en ligne des productions des candidats constitue une ressource supplémentaire pour s'informer sur les métiers et découvrir les entreprises du territoire.

Enfin, le 22 novembre 2024 une journée pour promouvoir la mixité des métiers dans le secteur du numérique a été organisée. Ce secteur clé est confronté à une pénurie de compétences, où la diversité est un enjeu économique mais aussi social et sociétal. Exclure les femmes de ce domaine, c'est se priver de la moitié des talents nécessaires à son évolution, avec des conséquences sur l'innovation et la compétitivité. La journée a rassemblé près de 60 participants autour d'une table ronde, de retours d'expérience et de moments d'échanges. Elle a aussi mis en lumière les projets lauréats de l'Appel à projets Région Mixité & Numérique.



La Région a reçu deux prix pour l'innovation en info métiers : un prix « Territoria » et le prix du jury de la Gazette des communes, pour le projet de collecte « des rêves et des peurs de l'orientation ». Né d'une collaboration entre l'Éducation nationale, des principaux de collège et la Région, ce projet innovant vise à dédramatiser l'orientation scolaire et professionnelle en faisant s'exprimer les émotions des jeunes, parents et enseignants sur leur vécu des étapes de l'orientation via le recueil d'un écrit et en partageant collectivement ces témoignages par le biais d'une restitution théâtralisée, grâce à la compagnie Holisco.

5 candidats de l'équipe régionale des Worldskills ont été médaillés d'excellence aux compétitions mondiales des métiers de Lyon 2024, en mécatronique (binôme), en conception assistée par ordinateur et en intégration robotique (binôme).

© Xavier Ducordeaux



En 2025, la Région maintiendra l'ensemble des ressources et événements d'information sur les métiers et les formations proposées au public. Elle confirme son ambition de garantir l'accès et la lisibilité de ces ressources. L'adoption et la mise en œuvre, en 2025, de la charte d'engagement des acteurs du service public de l'orientation permettra d'embarquer l'ensemble des « producteurs et diffuseurs » de ressources dans cette dynamique.

Soutien à l'apprentissage

A travers sa politique « apprentissage », il s'agit pour la collectivité de :

- Veiller à un aménagement du territoire garantissant une offre de formation répartie sur toute la Région et adaptée aux besoins en compétences des différents bassins économiques et bassins de vie ;
- Soutenir les formations essentielles au tissu économique régional via la majoration des coûts contrat ;
- Accompagner les projets d'investissement des CFA afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des jeunes.

Une politique d'apprentissage efficace favorise le développement des compétences nécessaires pour s'adapter à un monde en constante évolution. En promouvant des formations professionnelles et techniques adaptées aux besoins du marché du travail, la politique d'apprentissage contribue à l'employabilité et à la sécurité économique des individus, éléments essentiels à leur épanouissement personnel et professionnel.

Dans le cadre de l'appel à projets 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un soutien spécifique pour accompagner les apprentis en situation de fragilité. L'objectif est d'éviter les abandons de formation en renforçant l'accompagnement pédagogique et social des jeunes qui rencontrent des difficultés. Les actions soutenues portent notamment sur le soutien individualisé, l'accompagnement des jeunes souffrant de troubles DYS ou en situation de handicap, ainsi que sur la prise en compte de la santé mentale et des situations sociales parfois complexes.

Au total, ce sont 51 projets portés par des CFA qui ont été retenus pour bénéficier de cet engagement fort, représentant une enveloppe globale de 1 680 555 € attribuée par la Région.

Un nouveau bâtiment écoresponsable pour l'École des Métiers à Longvic (Côte-d'Or, 21) a été construit. L'objectif était de démolir des anciens locaux et de construire un bâtiment neuf, respectueux de l'environnement, pour améliorer l'accueil des apprentis et répondre aux besoins des entreprises locales. La Région a accordé une subvention de 2 000 000 € pour un coût total du projet de 6 549 108 € TTC soit une contribution à hauteur de 30,53 % du montant total.

Dans le cadre du soutien aux apprentis en difficulté financière, dont l'objectif est d'éviter les ruptures de contrat et l'abandon de formation chez les jeunes confrontés à des difficultés économiques (logement, mobilité, santé, équipement), la Région a attribué en 2024 un montant total de 119 870,62 €. Ce sont ainsi 153 apprentis qui ont été aidés dans le cadre de cet accompagnement.

Cette aide ciblée est un filet de sécurité pour des jeunes qui risquent d'interrompre leur formation faute de moyens. Elle finance directement les frais liés à l'apprentissage : hébergement, transport, achat de matériel, santé.

En 2024-2025, plusieurs réformes ont été engagées pour adapter le système de l'apprentissage en France aux enjeux budgétaires et aux besoins des secteurs professionnels.

Un nouveau référentiel des niveaux de prise en charge est entré en vigueur en juillet 2024 afin d'ajuster les financements selon les qualifications et les secteurs. Les OPCO peuvent désormais moduler ces financements, notamment pour les formations à distance.

Le dispositif d'aide à l'embauche a été simplifié : une aide universelle est accordée pour tous les contrats du CAP au master, variant selon la taille de l'entreprise et incluant un bonus pour les apprentis en situation de handicap.

Enfin, le CNFPT a réduit son soutien financier à 5 000 contrats, ciblant uniquement les diplômes de niveaux 3 à 5 liés à des métiers en tension. Les collectivités devront adapter leurs recrutements à ces nouvelles priorités.

Développement et sécurisation des parcours professionnels

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient la formation continue pour sécuriser les parcours professionnels et renforcer le développement économique. Elle aide les actifs à s'adapter aux mutations technologiques, écologiques et socio-économiques. Pour cela, la Région met en place des contrats avec les filières et les territoires afin d'adapter les compétences aux besoins du marché.

Elle soutient les projets d'entreprise par la formation des salarié.es et accompagne les futurs créatrices et créateurs dans la création ou la reprise d'entreprise. Ses soutiens ciblent aussi les salarié.es les plus fragiles, notamment dans les TPE/PME, à l'instar des aides à la formation des salarié.es recruté.es en contrats de

professionnalisation à durée indéterminée, fléchées en 2024 sur les bénéficiaires ayant un niveau de formation égal ou inférieur au baccalauréat.



Enfin, la Région valorise l'expérience professionnelle en soutenant les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour faciliter la mobilité et l'évolution de carrière.

Une politique de développement des compétences et de sécurisation des parcours bien pensée permet aux travailleurs d'acquérir de nouvelles compétences et de se recycler en fonction des évolutions technologiques et des exigences du marché. Cela augmente leur adaptabilité et leur employabilité, réduisant ainsi le risque de chômage et de précarité, mais aussi leur confiance et estime de soi, facteurs clés de l'épanouissement personnel.

La politique de développement des compétences contribue également à réduire les inégalités en offrant des opportunités de formation à tous, indépendamment de leur origine sociale, économique ou géographique.

Sept nouveaux accords Action régionale pour la formation dans les entreprises (AREFE) signés en 2024 permettent de soutenir la formation des salariés des secteurs inter-industriels, de l'agroalimentaire et agricole, du commerce, des entreprises de proximité, des entreprises d'insertion, de la santé et du bâtiment.

L'accord AREFE Santé a été lancé en septembre 2024. C'est un plan de développement de compétences pour agir sur les enjeux de qualification et de ressources humaines identifiés au sein des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non-lucratif de petite taille (moins de 250 salariés). La subvention régionale de 371 000 € vient compléter le financement des employeurs et de la branche pour la formation qualifiante et professionnalisante des salarié.es de ce secteur. Il est prévu d'accompagner 1 550 bénéficiaires sur plus de 34 000 heures de formation sur une période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026.

Dans l'objectif de développer un écosystème régional favorable à la rénovation énergétique globale performante en Bourgogne-Franche-Comté, la Région a souhaité disposer d'une vision objective partagée du secteur du bâtiment en matière d'emploi, de compétences et de formations. Ainsi EMFOR Bourgogne-Franche-Comté a réalisé une étude sur les besoins emplois-compétences-formations concernant le secteur du bâtiment / rénovation énergétique performante ainsi qu'une cartographie de l'offre de formation. Des groupes de travail sont organisés en 2025 pour s'approprier l'étude et formaliser un plan d'action.

1 450 personnes ont été accueillies dans les points relais conseils de proximité de la Bourgogne-Franche-Comté, pour une information experte et des conseils sur la démarche de validation d'acquis de l'expérience (VAE).

460 personnes ont été formées à la création d'entreprise au sein des 46 sessions de formation de 201 heures réalisées sur l'ensemble du territoire régional, dans le cadre du marché Entreprendre en BFC, dont 57 % de femmes. A ces 460 bénéficiaires s'ajoutent 178 stagiaires ayant suivi un ou plusieurs modules complémentaires de spécialisation proposés, dont 119 en complément d'un accompagnement individuel « Bénéfices Créa ».

En 2024, 41 % des candidats ayant suivi une formation sur 2021/2023 avaient créé ou repris une entreprise en Région.

Après une année 2024 sans visibilité du fait d'une réforme nationale de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), un nouveau cadre d'intervention régional en faveur de la VAE sera instauré à compter du 2^{ème} semestre 2025 avec, en complément des points relais conseils de proximité de la Région, un soutien formalisé aux démarches d'accompagnement collectif pour des publics fragiles et une aide individuelle pour un accompagnement méthodologique personnalisé : le PASS'VAE.

Un appel à projets dans le cadre du dispositif AREFE sera lancé dès juillet 2025 afin d'intensifier les efforts pour permettre aux actifs et aux entreprises de mieux s'adapter au monde en devenir (bouleversements induits par la mondialisation des économies, mutations technologiques et écologiques, changements substantiels du

rapport humain à l'entreprise et au travail). Il soutiendra le déploiement de démarches innovantes en faveur du recrutement ou du maintien dans l'emploi des travailleurs et travailleuses expérimentés, de l'amélioration des conditions d'accueil et de fidélisation des salarié-es et du déploiement de l'intelligence artificielle.

II. Agir pour la jeunesse, son éducation et sa mobilité

Développement de la vie associative

Au titre de la politique de développement de la vie associative, les sujets liés à la transition font partie des axes prioritaires des règlements d'intervention. Les emplois ou projets subventionnés correspondent à des activités d'utilité sociale portées par des associations, pour des secteurs d'activités qui contribuent directement ou indirectement aux finalités du développement durable : culture, jeunesse/loisirs, sport, environnement, emploi/formation, santé, solidarité, social.

Un nouveau volet au sein du programme d'aide à l'emploi associatif a été créé, avec une aide aux « emplois structurants d'utilité sociale » (aide globale de 22 000€, au lieu de 7 000€ pour le dispositif simple).

La création « nette » de poste au sein de l'association doit s'accorder avec une ou plusieurs priorités de la stratégie de mandat en matière de transition écologique, sociale et démocratique :

- Lutte et adaptation au changement climatique
- Protection de la biodiversité, des espaces naturels, gestion de la ressource en eau
- Economie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions
- Lutte contre les précarités (énergétique, alimentaire, santé, mobilités)
- Développement des liens sociaux et lutte contre les inégalités.

L'aide à l'emploi associatif en 2024-2025 représente 196 000 € pour 28 aides attribuées à des associations du secteur de l'environnement et de la transition. A titre d'exemple : pour un poste d'animateur-trice pour FNE Doubs, un poste de responsable de programme pour le CPIE Yonne et Nièvre, un poste de coordinateur-trice pour GRAINE BFC.

Pour l'aide aux emplois structurants : sur les 18 aides attribuées en 2024 et 2025, 6 (67 200 €, soit 30 %) relèvent de la thématique transition / environnement : Mâcon Vélo en Ville, Union Régionale des CPIE, Le PARC, InPACT BFC, Semeurs du possible, ANAR.

Depuis 2024, la Région accompagne le réseau GRAINE BFC dans le déploiement du service civique environnement (subvention de 15 000 €).

Participation citoyenne des jeunes à travers le dialogue structuré jeunesse et son cycle 2 sur les mobilités

La Région favorise la participation citoyenne et l'engagement des jeunes sur les questions qui touchent à la transition écologique et énergétique. « Ma Région pour demain » est une déclinaison, en Bourgogne-Franche-Comté, du Dialogue Structuré de la Jeunesse, un concept qui a d'abord fait ses preuves au niveau européen.

Le dialogue structuré pour la jeunesse (DSJ) est une méthode ayant pour objectif de favoriser la participation citoyenne des jeunes de 15/30 ans du territoire, leur permettant d'interagir avec la collectivité régionale et de coconstruire les politiques publiques. L'enjeu de cette démarche régionale est de permettre aux jeunes de trouver, ou de retrouver, de l'intérêt pour l'action publique, de faire connaître leurs attentes pour leur territoire et leur avenir.

Par ailleurs, l'autre ambition de cette démarche participative est de s'adresser à la jeunesse dans toute sa diversité sociale - lycéens, étudiants, entrepreneurs, personnes en parcours d'insertion, sans emploi, salariés - et dans une logique inclusive avec la prise en compte des personnes en situation de handicap notamment.

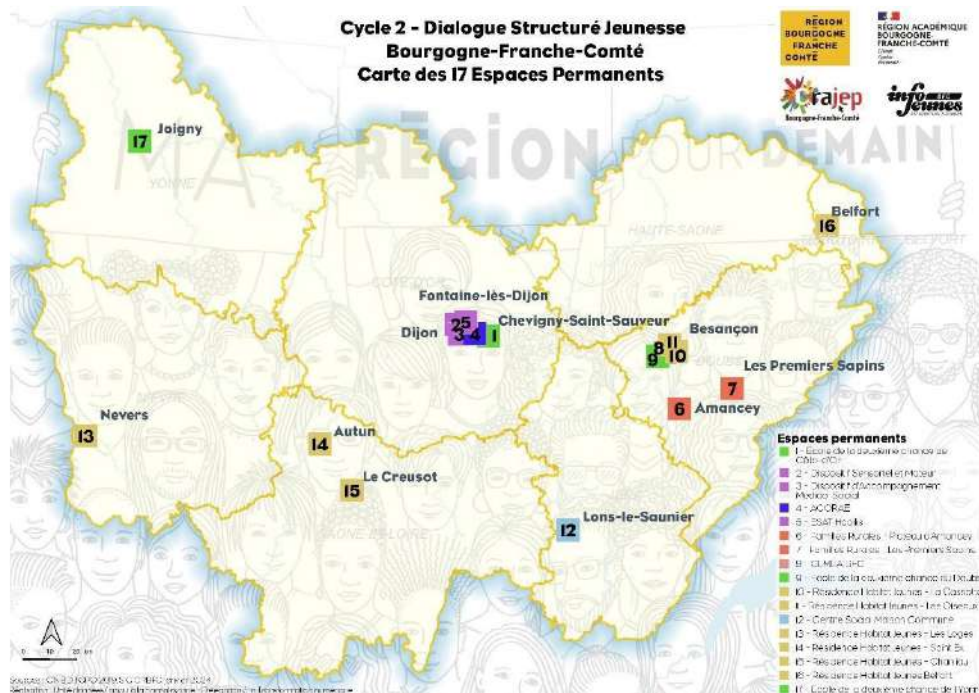
Après un 1er cycle autour de « la gestion et la préservation des ressources naturelles », le thème retenu pour le second cycle de « Ma Région pour demain » était - en 2024 - celui des mobilités avec une méthodologie reconduite, et une période d'évaluation et de valorisation au second semestre 2024 et début de l'année 2025.

Pendant près de six mois, les espaces permanents ont réfléchi, avec des jeunes volontaires, en ateliers, à des préconisations de mesures qu'ils pourraient soumettre au Conseil régional. Leur travail s'est concentré autour de cinq thématiques liées aux mobilités, le sujet :

- L'accès à la mobilité collective

- L'accès à la mobilité individuelle
- L'accessibilité des transports
- Les mobilités alternatives : mobilités actives, solidaires, partagées
- Les opérations de communication et de sensibilisation

Ainsi, le second cycle a réuni 14 espaces « permanents » sur l'ensemble du territoire régional animé par des associations affiliées à une fédération d'éducation populaire, et qui ont accueilli des jeunes pour débattre sur la thématique des mobilités. La diversité des publics consulté est à signaler : jeunes en école de la deuxième chance, en insertion, lycéens, étudiants, salariés en foyer de jeunes travailleurs, etc. Des élus du Conseil régional se sont déplacés dans certains espaces pour échanger et débattre avec les jeunes. La réflexion menée dans ces espaces a été enrichie avec des consultations ponctuelles auprès d'autres réseaux jeunesse (espaces dits « volants ») permettant ainsi d'augmenter le nombre de jeunes touchés par cette démarche. Le mercredi 5 juin 2024, une cinquantaine de jeunes ayant participé à ces rencontres se sont retrouvés à Besançon pour partager leurs préconisations et les défendre dans le cadre d'une simulation d'assemblée régionale.



Ce second cycle se concrétise ainsi :

- Budget annuel : 50 K€
- Cycle de 6 mois pour la concertation des jeunes et la formulation des préconisations
- 3 réunions de COPIL / 2 réunions entre le CRAJEP, les espaces permanents et la Région
- 10 partenaires associatifs impliqués (en espaces permanents et espaces volants) / 4 Missions locales
- 17 espaces permanents (14 réellement activés in fine) / nombre de rencontres : 80 / nombre de jeunes : 180
- 24 ateliers via des espaces volants : 280 jeunes
- 6 déplacements des élus dans les espaces permanents
- 37 préconisations formalisées par le CRAJEP BFC
- 1 journée de clôture au siège de la Région le 5 juin 2024 à Besançon (55 jeunes + accompagnateurs)

En septembre 2025, un troisième cycle va être lancé sur le thème de la culture.

Aide aux projets et soutien aux structures sportives

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont connu un engouement et une mobilisation collective exceptionnelle. La Région Bourgogne-Franche-Comté a souhaité accompagner le mouvement sportif et les clubs locaux dans cette dynamique d'« héritage », pour développer la pratique sportive pour tous, tout en veillant à la maîtrise des impacts liés au développement et à la promotion des pratiques organisées sur le territoire.

En 2024, elle a mis en place une aide aux projets « Structures sportives » dans le but de soutenir les projets associatifs locaux qui visent à :

- Amener les publics éloignés ou « empêchés » à une pratique sportive régulière et encadrée en club ;
- Accompagner un changement d'échelle durable au sein de la structure ;
- Faire évoluer le modèle de gouvernance interne de l'association autour des priorités régionales (égalité femmes/hommes, handicap, transitions sociales, écologiques et démocratiques).

Les associations doivent présenter des projets s'inscrivant à minima dans une des six thématiques fixées par la Région, et dont une devra être obligatoirement consacrée dans la thématique « pratiques éco-responsables durables ». Cette dernière consiste à mener des actions de réduction d'impact pour les activités régulières de l'association (exemples : actions de mobilité durable, réduction de l'empreinte numérique et énergétique, charte des écocitoyens, labellisation d'une manifestation récurrente, obtention d'un label fédéral dans le domaine du développement durable ou de la RSO...) et encourager de manière permanente l'organisation d'une pratique sportive respectueuse de l'environnement (actions de sensibilisation).

Les projets retenus impacteront structurellement les activités de l'association et devront donc à minima :

1. Être adossé à une démarche éco-responsable et durable
2. S'inscrire dans le projet associatif du club
3. Proposer des indicateurs mesurables pour évaluer l'action (les actions) menée.s

29 projets répartis sur l'ensemble des départements et issus de 19 disciplines sportives distinctes ont été aidés en 2024 pour un montant de 175 300 € votés.

Soutien aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur

La Région soutient le développement et l'attractivité de l'enseignement supérieur sur l'ensemble de son territoire et de ses quatorze campus, en optimisant les conditions de vie étudiante et de réussite des études, ou encore en soutenant l'égalité des chances et la lutte contre la précarité. Elle a proposé en 2024 deux dispositifs à l'attention des établissements d'enseignement supérieur et du CROUS BFC, « Vie étudiante » et « Soutien aux initiatives des associations étudiantes », tout en poursuivant le déploiement du volet immobilier universitaire du CPER 2021-2027 et l'octroi, aux jeunes de BFC (étudiants, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi), de bourses de mobilité internationale. La démarche s'est également basée sur le nouveau Schéma Territorial de la Vie Étudiante (STVE) porté par le CROUS BFC et les attentes exprimées par les étudiants.

Dans le cadre du CPER cette année, la rénovation de logements étudiants dans l'aile nord du cloître d'Arts et Métiers à Cluny a été achevée. La localisation dans un site historique contraignant les interventions sur les façades, c'est par conséquent la norme liée à la performance énergétique des bâtiments d'intérêt patrimonial de juin 2017 qui est en vigueur. Le gain est estimé à 712 279 kWh/an. Le volet universitaire de la Grande Bibliothèque de Besançon (BU) a également été engagé, avec l'opération de construction d'un nouveau bâtiment conforme voire supérieur à la réglementation thermique en vigueur dans le cadre du projet de reconversion du site de Saint-Jacques. Une réflexion est menée afin d'étudier une solution de chauffage collectif. Le niveau de performance énergétique visée est le label Effinergie + et RE2020. L'exigence globalement pour la Grande Bibliothèque est de recourir au minimum à 40 % d'énergie renouvelable.

Le volet bâti universitaire du CPER va monter en puissance avec un engagement régional estimé à plus de 20 M€ (BP 2025).

D'autres actions emblématiques destinées à l'environnement des études ont également été poursuivies : bien-être par une activité sportive ou culturelle, écoute psychologique en présentiel, hébergement d'urgence, lutte contre les discriminations, aide à la recherche d'un job, mobilité inter-campus et ressourcerie pour lutter contre la précarité étudiante, mise en place d'un challenge à l'échelle BFC sur le thème du développement durable et de la transition énergétique, organisation d'ateliers pour sensibiliser à l'environnement et au changement climatique.

15 actions en faveur de l'égalité des chances destinées aux étudiantes et étudiants de BFC ont été financées pour un montant global de 311 813 €.

20 initiatives portées par des associations étudiantes ont été soutenues pour 182 390 €.

2 515 jeunes ont été bénéficiaires d'une bourse de mobilité internationale : 2 009 étudiants et apprentis post-bac, 403 lycéens et apprentis infra-bac, 103 jeunes demandeurs d'emploi.

Par rapport à 2023-2024, une augmentation de 5,5 % du nombre de bénéficiaires des bourses de mobilité internationale et avec une progression de la part des lycéens et apprentis infra-bac de 25 %.

Les règlements d'intervention pour les dispositifs de mobilité internationale vont être modifiés pour y inclure des mesures incitatives pour l'utilisation de mobilités alternatives à l'avion et à la voiture personnelle et prenant en compte les situations d'handicap.

III. Encourager la solidarité et l'égalité

La fraternité et la solidarité sont au cœur de l'action de la Région. Elles s'incarnent notamment au travers de la lutte contre les inégalités et les discriminations, et tout particulièrement celles liées au genre et aux handicaps.

Ces deux stratégies prioritaires sont détaillées dans :

- Le rapport annuel égalité femmes / hommes, présenté chaque année simultanément au débat d'orientation budgétaire. Ce document, qui comporte à la fois un bilan et un plan d'actions, intègre désormais les éléments relatifs au plan pluriannuel d'égalité professionnelle.
- La Feuille de route handicap, engagement volontariste pluriannuel qui décrit les actions menées par la Région pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Lancement du Centre régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Emilie Mottet »

Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2021-2027, née de la volonté conjointe de la Région et de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, un Centre de ressources régional dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes a été créé.

Après un travail de recensement des besoins, le Centre a été officiellement lancé le 8 octobre 2024, baptisé « Emilie Mottet » du nom de la première femme élue au conseil municipal de Belfort.



Une 2^{ème} étape marquante a été franchie le 19 juin 2025 avec l'inauguration de la plateforme numérique. La présentation des « pépites » du territoire a mis à l'honneur des structures portant des projets innovants, œuvrant pour une égalité réelle. Une table ronde a réuni des spécialistes de l'égalité autour de la reproduction des rôles sociaux de genre à l'école et de leurs impacts sur la vie professionnelle, illustrant la dimension « talents » de la plateforme. L'ensemble des activités proposées tout au long de la journée a permis de donner vie à cette richesse collective, faite d'engagements, de compétences, de ressources partagées et, surtout, de la participation active du public.

La plateforme numérique du Centre régional de ressources pour l'égalité femmes-hommes accessible à l'adresse suivante : www.centre-emilie-mottet.fr

Cet espace vise à répondre à 4 objectifs :

- La culture de l'égalité (prévention des comportements sexistes, déconstruction des stéréotypes, promotion de l'égalité, etc.) ;
- L'insertion économique et l'égalité professionnelle (mixité dans les métiers, entrepreneuriat des femmes, insertion des femmes dans l'emploi, lutte contre les discriminations au travail, etc.) ;
- La lutte contre les violences faites aux femmes (violences intrafamiliales, violences sexistes et agressions sexuelles, système prostitutionnel, etc.) ;
- La santé des femmes (précarité menstruelle, spécificités de la santé des femmes, santé sexuelle et reproductive, etc.).

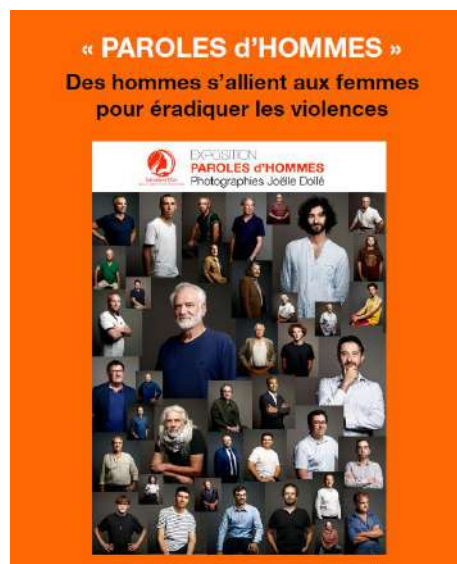
Exposition « Paroles d'hommes » et conférence de Zéromacho

A l'instar de la journée de lutte contre les violences sexuelles et sexistes le 25 novembre et celle du 8 mars autour de l'ensemble des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre le sexisme est un combat sociétal qui mérite une attention toute particulière.

Une journée nationale de lutte contre le sexisme a été officialisée le 25 janvier 2024 afin de construire une culture de l'égalité, pour bâtir une société plus égalitaire.

Dans ce cadre, la Région a présenté, en partenariat avec l'association UniesVersElles, l'exposition « Paroles d'hommes » dans la galerie du conseil régional à Dijon du 13 au 30 janvier 2025. A côté du grand public, plusieurs classes de lycées ont été accueillies et ont débattu autour des 66 portraits d'hommes solidaires de cette cause. Certains hommes ont également livré des témoignages personnels poignants lors de l'inauguration.

Cette action a été complétée par une conférence de l'association Zéromacho. Durant son intervention sur le rôle des hommes face au sexisme, Fred Robert a exprimé son engagement et présenté à la centaine de personnes présentes des exemples d'actions du quotidien.



Publication d'un guide pour accompagner et promouvoir un aménagement égalitaire



L'aménagement des villes a longtemps été pensé pour et par les hommes, avec pour conséquences une inadaptation de certains équipements à certains publics (femmes, enfants, personnes âgées...), un sentiment d'insécurité, une faible représentation symbolique des femmes dans l'espace public, etc. Si elles ne peuvent à elles seules répondre aux inégalités de genre, les politiques d'aménagement peuvent participer à les corriger et à redonner à chacun et chacune leur place dans l'espace public.

La Région a élaboré un guide visant à promouvoir et sensibiliser les porteurs et porteuses de projets à prendre davantage en compte la question du genre dans leurs projets. Le guide a vocation à apporter des pistes de réflexion et d'action pour les aider à mettre en place des projets d'aménagement plus égalitaires. Ce projet vise également à sensibiliser les instructeur-rices et les chargé-es de mission aux enjeux de l'aménagement égalitaire, pour un accompagnement plus adapté.

Le guide aménagement égalitaire a été distribué aux territoires accompagnés par la Direction de l'aménagement du territoire lors de plusieurs événements réseaux et envoyé à plus de 1 000 partenaires de la Région.

Dans le cadre de son cycle dédié à « l'urbanisme favorable aux vivants », le guide constitue une ressource du réseau Transformons nos modèles d'aménagement ! (TMA), co-piloté par la DAT et la DREAL.

Célébration des 20 ans de la loi handicap

En 2023, la Région a reconduit sa stratégie en faveur des personnes en situation de handicap au travers de sa nouvelle feuille de route handicap triennale (<https://www.calameo.com/read/00303038073a8fd2fdec7>), organisée autour des temps de la vie quotidienne : étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir, se connecter.

Cette stratégie s'appuie sur les compétences régionales obligatoires de la Région (formation, transports, etc.) mais propose simultanément des actions volontaristes. Par exemple dans le domaine du tourisme, du sport et des loisirs ou dans le champ du numérique.

La mise en œuvre de sa politique handicap s'appuie sur un réseau interne de « correspondantes et correspondants handicap » qui se mobilisent pour sensibiliser leurs équipes.

A l'occasion des 20 ans de la loi handicap, ce collectif a organisé plusieurs actions à destination de ses collègues en février 2025 :

- Des ateliers de mise en situation (cuisiner avec un handicap) ;
- Des mini-conférences (présentation de plusieurs actions culturelles de la Région à destination des publics empêchés, de l'écosystème « Action Philippe Streit » situé à Anteuil (25) et animation ludique par le CREAL de Bourgogne-Franche-Comté (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) ;
- Un quiz sur les actions conduites par la Région pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Poursuite de la politique internationale

La politique internationale de la Région se déploie en Europe (projets menés dans le cadre des partenariats institutionnels en Allemagne, Pologne et République tchèque, dans le cadre de l'espace alpin, dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'Arc jurassien), en Amérique latine à travers les échanges avec la région du Maule au Chili, en Afrique australe via le partenariat avec la Province du Cap occidental en Afrique du Sud, ainsi qu'en direction d'un grand nombre de pays en développement, à travers le soutien aux projets locaux de solidarité internationale.

Elle est conduite dans le cadre général de l'Agenda 2030 des Nations Unies. La politique internationale contribue aux 5 finalités du développement durable, qu'il s'agisse d'actions / projets menés directement par l'administration, ou bien d'un soutien financier à des projets internationaux portés par des acteurs de BFC, via les 5 Règlements d'intervention dédiés à la coopération et à la solidarité internationale.

Chaque initiative portée par la Région, dans le cadre de sa politique internationale, alimente également les différentes politiques régionales, en lien étroit avec les finalités du développement durable :

- Les rencontres régionales de l'International, le 3 décembre 2024 : mise en valeur de projets et initiatives s'inscrivant dans une logique de développement durable : 1/ Cycle de réflexion sur la filière forêt-bois dans l'Arc jurassien, 2/ Témoignages de jeunes de BFC impliqués dans les travaux de l'espace alpin (SUERA) lesquels portent sur la préservation de la biodiversité, le développement de filières professionnelles spécifiques aux métiers de la montagne, le développement d'un tourisme durable, l'accompagnement du vivre-ensemble en milieu rural, etc.
- Camp d'été de jeunes de l'espace alpin – SUERA (mi-juillet) dans le Jura : ateliers, visites et réflexion collective portant notamment sur la gestion de l'eau et le tourisme rural/ durable.
- Echanges entre gestionnaires du programme Natura 2000 (BFC – Rhénanie-Palatinat – Bohême centrale) : ateliers et visites de terrain, en octobre 2024, en région Bourgogne-Franche-Comté.



- Accueil d'une délégation de Rhénanie-Palatinat (politiques et agents locaux, agence régionale de l'énergie, etc.) sur la transition énergétique et la participation citoyenne : échanges de pratiques, visites de terrain.
- Tournée régionale du spectacle *Requiem pour un smartphone* (novembre) : sensibilisation du grand public et des scolaires (plus de 2 000 personnes concernées) aux enjeux de l'extraction de minerais rares.
- Mission institutionnelle dans la Province du Cap occidental (Afrique du Sud) : dans le cadre d'un partenariat de 25 ans, échanges sur la gestion de l'eau et de l'adaptation au changement climatique dans le cadre des politiques agricoles.



Mission dans la province du Cap occidental en Afrique du sud en avril 2025 - ©Eve Satin

Aussi, la Région a soutenu :

- 108 projets pour un montant total de 423 704 €, dans le cadre des Règlements d'intervention « solidarité internationale » (258 811 €), « solidarité internationale – eau et assainissement conjoint » (157 432 €), « Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale – ECSI » (113 042 €)
- 26 dossiers « Jeunes citoyens du Monde » soutenus (11 485 €)
- 17 projets soutenus dans le cadre du règlement d'intervention « Coopération internationale » (175 869 €)
- 19 projets franco-suisses co-financés (sur 30 déposés) via le Fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers animé par Arcjurassien.org pour un total de 128 000 €

Les échanges avec les partenaires sud-africains vont être poursuivis avec un cycle de webinaires notamment, idem avec la Rhénanie-Palatinat puisqu'une mission est prévue en Allemagne en septembre 2025 (toujours sur la base d'un recrutement large d'acteurs de BFC). Les échanges sur la gestion du programme Natura 2000 devraient également continuer.

#4

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

L'objectif de renforcement des équilibres entre zones rurales, métropoles, quartiers politiques de la ville est un axe majeur du mandat 2022-2027. Cela passe notamment par l'introduction de principes de différenciation dans les politiques publiques régionales. La Région vise la solidarité entre les territoires mais également la solidarité en direction de toutes celles et ceux que la vie fragilise.

Cet engagement se traduit par des politiques d'aménagement qui favorisent un accès aux services publics, à l'emploi, à la mobilité, au numérique, à une offre de soin et de commerce de proximité pour tous. Un des axes importants de ces politiques est également le soutien aux formations sanitaires et sociales.

I. Mener des politiques de cohésion territoriale

Les politiques territoriales s'inscrivent pleinement dans les orientations du SRADDET, qu'elles participent directement à mettre en œuvre. Les politiques territoriales régionales prennent en compte l'ensemble des territoires et s'articulent autour de quatre piliers : les territoires de projet (y compris les Parcs naturels régionaux), les petites centralités, les ruralités et les quartiers urbains prioritaires. Les interventions en matière de développement local et d'aménagement du territoire se combinent également avec des interventions dans le domaine de la santé, pour favoriser l'accès aux soins de l'ensemble de la population régionale.

La politique territoriale régionale vise à accompagner les territoires dans la prise en compte des grands enjeux régionaux, tout en prenant en compte leurs spécificités. Il s'agit de dépasser les modèles actuels peu soutenables pour s'engager dans une trajectoire favorisant la résilience et l'attractivité des territoires.

Rénovation urbaine des quartiers politiques de la ville

La politique régionale de rénovation urbaine, qui s'est achevée fin 2024, a permis d'accompagner les projets de transformation urbaine des quartiers prioritaires « politique de la ville » de Bourgogne-Franche-Comté. Un nouveau dispositif « Quartiers en transition » a pris la suite en mars 2025, pour venir en soutien à ces territoires.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont marqués par des difficultés sociales, économiques et urbaines importantes. Les taux de chômage et de pauvreté, la densité urbaine ou le pourcentage de logements sociaux y sont largement supérieurs aux autres quartiers. A l'inverse, le taux de réussite scolaire est très inférieur aux moyennes locales ou régionales. Cette politique contribue à améliorer le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique et l'attractivité de ces quartiers.

Cette année, une concertation a été menée pour concevoir une nouvelle politique de renouvellement urbain, à travers : des entretiens auprès d'un échantillon de territoires portant sur l'évolution des besoins des quartiers, suivie d'ateliers organisés dans deux quartiers (Auxerre et PMA).

Un nouveau dispositif « quartiers en transition » a vu le jour en mars 2025, permettant d'accompagner à la fois des petits équipements de proximité, tout comme les projets structurants sur les quartiers, avec un double objectif : renforcer l'adaptation de ces quartiers au changement climatique et améliorer leur attractivité.



Fin 2024, 6 M€ de subventions avaient été votées par la Région sur cette politique et 18 projets ont été soutenus.

Visite du quartier politique de la ville des Rosoirs, Auxerre, le 20 juin 2024

© Vincent Arbelet

Adoption de la seconde feuille de route santé et focus santé environnement

La première feuille de route santé 2019-2021 est arrivée à échéance en décembre 2021. La nouvelle version votée en avril 2024 pour la période 2024-2028 vise à positionner la collectivité régionale comme un acteur volontaire et reconnu de la réduction des inégalités d'accès aux soins et de la promotion de la santé sur les territoires.

Outre la mise en visibilité des actions existantes, la feuille de route met également l'accent sur l'intégration des enjeux de santé dans les politiques de la Région. Elle affiche l'objectif d'accentuer la mobilisation en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires au regard des enjeux collectifs à relever (agir en proximité pour l'accès aux soins face au manque de professionnels de santé dans certains territoires, favoriser la mise en place d'un environnement favorable à la santé et faire de la prévention auprès de tous les citoyens).

La stratégie régionale accorde une attention particulière aux publics vulnérables, aux zones sous-dotées en professionnels de santé et à l'accès pour tous aux dispositifs existants. Elle soutient des dispositifs nouveaux, innovants ou expérimentaux pour assurer un accès aux soins dans les territoires plus isolés.

Cette année, plusieurs actions ont été menées. Une campagne d'audit sur les perturbateurs endocriniens a été achevée : ces audits menés dans des structures d'accueil de la petite enfance ont permis d'analyser l'exposition aux perturbateurs endocriniens, et de proposer un « plan de changement » aux structures concernées. Par ailleurs, l'urbanisme favorable à la santé a été promu afin de mieux prendre en compte la santé et le bien-être dans l'élaboration des politiques d'aménagement et d'urbanisme. Enfin, l'Évaluation d'Impact en Santé (EIS) menée pour évaluer les effets des politiques régionales sur la santé de la population et définir des mesures pour en optimiser les impacts positifs a été finalisée.

75 % des règlements d'interventions régionaux analysés dans le cadre de l'EIS agissent positivement sur au moins 2 déterminants de santé.

Ainsi, il est maintenant prévu de mettre en œuvre des préconisations issues de l'EIS. Celles-ci incluent : la consolidation de la place de la santé dans les règlements d'intervention, le soutien aux stratégies locales et l'amélioration de la formation des élus et des agents sur les enjeux de santé.

ENVI : un soutien aux actrices et acteurs ruraux engagés pour le vivre ensemble dans leur commune

Le dispositif ENVI - « Espaces Nouveaux, Villages Innovants » soutient des projets situés sur une commune de moins de 2 000 habitantes et habitants. Lancé il y a huit ans, ce dispositif joue un rôle essentiel en soutenant le maintien et le développement des services dans les zones rurales, contribuant à renforcer l'attractivité des territoires. Il favorise la participation citoyenne et la co-construction d'initiatives, renforçant le sentiment de fierté, le vivre-ensemble dans les villages. Les deux exemples ci-dessous illustrent la diversité des projets soutenus au titre d'ENVI.



La commune jurassienne de Neublans-Abergement a souhaité redynamiser son centre-bourg en construisant un bâtiment multiservices. Le lieu regroupera, à terme, l'agence postale, un café associatif, une épicerie, la bibliothèque et une association d'aide à la personne. Le projet est soutenu au titre d'ENVI pour l'aménagement des espaces extérieurs : plantation d'arbres d'essences locales, des haies et des massifs, mobilier, murs en tuiles (en chantier participatif), sans oublier une mare de 20 m² et une forêt comestible. La commune a par ailleurs bénéficié d'une aide régionale au titre du programme de soutien à la construction en bois local pour ce projet.

Le bâtiment multiservices de Neublans-Abergement en construction – août 2025 © Océane Lavoustet

A Meloisey (Côte d'Or), l'association *O Vertu'Ose* et la municipalité se sont associés pour créer un café associatif et un marché de producteurs régulier. Le projet a été soutenu par la Région à travers le dispositif ENVI, qui a permis de financer les travaux d'aménagement du café associatif. Ouvert un vendredi sur deux, il fonctionne grâce à une équipe de bénévoles motivés. Le projet permet aux habitants de se retrouver et de soutenir l'économie locale.

Nouveau café associatif à Meloisey (21), à l'initiative de l'association O Vertu'Ose © Océane Lavoustet



Entre juillet 2024 et juin 2025, 2 361 250 € de subvention ont été votés pour soutenir 94 projets.

II. Accompagner et promouvoir les métiers du soin

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), annexée au CPRDFOP et en connexion avec le SPRO, voté le 15 décembre 2023, présente quatre ambitions déclinées opérationnellement en 13 mesures :

- Gouvernance et observatoire sanitaire et social ;
- Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter ;
- Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage ;
- Innovation et expérimentation.

Dans le cadre de l'attractivité des formations, la 2ème édition des journées immersives « Aide-soignant-e... un parcours pour la vie » s'est tenue entre mars et avril 2025 dans 8 écoles dispensant la formation d'aide-soignant-e, une dans chacun des départements. Cette action s'adresse aux lycéens-ennes en bac pro SAPAT (services aux personnes et aux territoires) et ASSP (accompagnement, soins et services à la personne). Elle a pour but de leur faire découvrir toutes les facettes de ce métier d'une part et de contribuer d'autre part à augmenter les effectifs des apprenants conformément aux quotas en vigueur sur la Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, une action a été conduite dans le cadre de l'ambition « Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage » du SRFSS concernant l'octroi des bourses sur critères sociaux. Un paiement anticipé de la mensualité de septembre est en effet intervenu à la fin du mois d'août pour les étudiants dont le Dossier Social Etudiant (DES) complet a été déposé avant le 25 août. Cette disposition permet à la fois une rentrée de septembre dans les meilleures conditions en termes d'environnement des études, tout en contribuant à rendre plus attractives les filières du sanitaire et social.

Deuxième édition des journées lycéennes d'immersion dans le métier d'aide-soignant-e

L'ambition « Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter » du SRFSS a pour objectif majeur de donner envie de se diriger vers les formations et consécutivement les métiers du sanitaire et social, tout en contribuant à augmenter les effectifs entrants au sein des formations, avec le constat d'un nombre de places disponibles supérieur à celles réellement occupées.

Promouvoir sur l'ensemble du territoire, et de manière immersive, le métier d'aide-soignant-e auprès de lycéennes et lycéens en bac pro SAPAT et ASSP contribue à la cohésion sociale et la solidarité territoriale de diverses manières :

- En démontrant que ce métier présente un vivier important (et non couvert) d'emplois sur la Bourgogne-Franche-Comté, tant dans la sphère publique que privée, et avec une population cible diversifiée ;
- En attirant des jeunes vers cette formation, quelle que soit leur localisation et leur situation, avec des écoles réparties sur tous les territoires, puis vers ce métier dont la finalité touche l'ensemble de la population, quelle soient l'âge, la localisation ou encore l'environnement ;
- En sensibilisant au caractère par essence inclusif du métier d'aide-soignant-e et au fait qu'il participe à l'égalité d'accès aux soins sur le territoire régional.

Cette seconde journée a vu une participation en nombre de lycéens et lycées accueillis en hausse par rapport à la 1ère édition de 2024 :

- 609 lycéennes et lycéens participants (584 en 2024)
- 35 lycées participants (33 en 2024)

L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des lycéennes et lycéens en bac pro du territoire, avec une 3ème édition prévue en 2026. Une réflexion est en cours pour élargir à d'autres métiers du sanitaire et social en tension.

Païement anticipé des bourses

L'ambition « Sécurisation des parcours de formation et soutien au développement de filières en apprentissage » du SRFSS a pour objectif majeur notamment d'assurer le maintien en formation et la réussite des études jusqu'à l'obtention du diplôme. Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter un soutien à la qualité de vie des apprenants, quel que soit le cursus choisi, les passerelles utilisées, le profil de l'apprenant et sa localisation.

Permettre un paiement de la bourse anticipant la rentrée de septembre rend le dispositif régional plus attractif pour les jeunes apprenants évoluant dans un contexte matériellement peu favorable. Ces bourses sur critères sociaux améliorent en effet les conditions de vie et d'études des apprenants où qu'ils soient sur le territoire, contribuent à lutter contre le décrochage et facilitent la réussite de la formation jusqu'au diplôme, puis l'insertion professionnelle. Cette action contribue à faciliter tant l'accès au logement, les déplacements jusqu'aux lieux d'études et de stage, la restauration, des soins adaptés en cas de problématique de santé, ou encore les loisirs culturels et/ou sportifs.

Une commission permanente exceptionnelle du conseil régional en distanciel et dédiée à l'octroi anticipé des bourses sanitaires et sociales s'est tenue le 30 août 2024.

Ainsi, pour la rentrée de septembre 2024 : 1 434 bourses étaient concernées (1 232 sur le secteur sanitaire et 202 sur le secteur social) pour un montant de 4 502 375 €.

Le dispositif régional des bourses liées aux formations sanitaires et sociales verra sa mise en œuvre facilitée d'ici fin 2025, avec un processus de dématérialisation en cours d'aboutissement.

#5

SOUTENIR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SELON DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'accompagnement des mutations et des transitions constitue une priorité de l'axe économique du projet de mandat. Forte de ses compétences et de son rôle de cheffe de file en matière économique, la Région soutient l'ensemble des secteurs d'activité dans leur évolution vers des modèles de production et de consommation plus durables et responsables. Elle œuvre activement en faveur d'une économie décarbonée, respectueuse des ressources naturelles et attentive aux enjeux humains.

Cet engagement se traduit par des politiques publiques ambitieuses en matière de formation, de recherche et d'innovation, ainsi que par le déploiement de dispositifs incitatifs pour encourager les entreprises à s'engager dans les transitions. La Région accorde également une attention particulière à l'accompagnement de filières stratégiques, telles que l'automobile, l'énergie, l'agriculture ou la sylviculture.

I. Utiliser la formation, la recherche et l'innovation comme vecteurs de transition

Promotion des enjeux de transitions dans les achats de formation pour les demandeurs d'emploi

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi est une compétence obligatoire forte des Régions depuis les Lois de 1983. La politique régionale de formation des demandeurs d'emploi joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire, pour réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié, en fort partenariat avec France Travail.

La promotion des enjeux de transition énergétique et écologique dans les achats de formation s'est notamment traduite par :

- L'achat de formations « cœur de cibles » liées aux enjeux de transition écologique : dans la construction, les énergies, le réemploi, l'éducation, la restauration des écosystèmes ou la gestion de l'eau.
- L'intégration d'un module spécifique obligatoire de sensibilisation aux enjeux environnementaux, au développement durable, à l'écocitoyenneté et aux écoresponsables.
- L'ajout dans de nombreux secteurs, de modules obligatoires qui viennent « colorer » les titres préparés : recours à des produits éco labélisés dans les secteurs de la propreté et du service aux personnes, module « hydrogène » dans le domaine de l'industrie, matériaux biosourcés dans le bâtiment, éco conduite dans les Travaux Publics, etc.
- Un volet axé sur la sobriété numérique. Le contenu de chaque formation régionale doit tenir compte de la dimension digitale et éco-digitale du métier ciblé. Les impacts environnementaux du numérique et les enjeux globaux d'un numérique écoresponsable en s'appuyant sur les travaux de la mission interministérielle numérique écoresponsable (MiNumEco).

En décembre 2024, un webinaire à destination de l'ensemble des organismes de formations a été organisé sur la thématique « Sensibiliser aux transitions les stagiaires de la formation professionnelle ».

Sur 2024-2025 :

- 12 formations « cœur de cibles » conduisaient aux métiers de la transition écologique
- 15 519 stagiaires ont réalisé le module de « sensibilisation au développement durable » en 2024
- 150 participant-es ont suivi le webinaire « Sensibiliser aux transitions les stagiaires de la formation professionnelle »

La démarche de suivi des actions en lien avec le Développement durable va se poursuivre (bilan de formations, échanges avec les organismes de formation, modernisation des contenus) et le PADLET où sont partagées les bonnes pratiques des organismes de formation sur cette thématique va être analysé.

Soutien à la recherche et à l'innovation

La Région conduit une politique de soutien à la recherche et à l'innovation (R&I) ambitieuse et volontariste. Le soutien en la matière se décline à l'échelle de l'ensemble de la région, dans une logique de continuum naviguant entre la formation, la recherche et l'innovation, et de croisements tant géographiques qu'interdisciplinaires. A ce titre, l'accompagnement des 3 Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) peut être particulièrement cité, constituant un facteur reconnu comme très structurant par l'Etat. Au-delà du soutien aux 3 écoles universitaires, la Région a accompagné des projets de recherche d'envergure ou en amorçage. Elle a aussi financé des projets à fort potentiel innovant portés par les centres régionaux de transfert de technologie (TT), de la maturation dans le laboratoire jusqu'à l'incubation et à la création de start-up. Forte de sa compétence en matière de coordination des initiatives régionales de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), elle a également encouragé le dialogue entre les chercheurs et la société, notamment afin de contribuer à une meilleure compréhension du monde qui nous entoure tout en donnant des clés permettant de résister aux idées peu ou pas fiables circulant sur les réseaux sociaux ou véhiculée par d'autres sources d'information. La poursuite des travaux de SAPS (Science Avec et Pour la Société) peut être citée, parmi d'autres projets.

Parmi les projets de R&I soutenus par la Région toutes thématiques confondues sur la période mi-2024 mi-2025, voici quelques exemples :

- Un projet sur le revenu agricole face aux aléas climatiques, face à la volatilité des prix et le rôle de la PAC (dispositif ANER « Accompagnement de Nouvelles Equipes de Recherche ») (40 000 €)
- 2 projets porté par TRANSBIO (œuvrant dans le domaine des territoires, environnements et aliments) (321 988 €)
- 1 projet Biodivercities porté par TRANSBIO (14 319 €)
- 1 colloque scientifique international sur la problématique croissante du déficit de précipitations dans de nombreuses régions arides du monde, menaçant ainsi la sécurité alimentaire, avec une agriculture se tournant de plus en plus vers l'utilisation des effluents des stations d'épuration municipales pour l'irrigation des cultures (3 000 €)
- 1 colloque scientifique international sur le déclin des insectes pollinisateurs, nécessaires pour la reproduction des plantes à fleurs mais aussi pour la production de fruits et légumes et la sécurité alimentaire mondiale plus globalement (3 000 €)
- Plusieurs projets sur l'hydrogène : 2 projets portés par EIPHI (120 062 €), 2 projets hors EIPHI (85 891 €) ainsi qu'un post-doctorat dans le cadre du dispositif ICE (Itinéraire chercheur entrepreneur) (50 000 €)

En mai 2025, le règlement d'intervention ATRACT qui vise à soutenir l'installation professionnelle de jeunes chercheurs de haut niveau au sein des équipes de recherche des laboratoires de BFC a été voté par la Région.

Cette année, ce sont plus de 3M€ qui ont permis de soutenir la recherche et l'innovation dans les domaines suivants :

- Transition énergétique/écologique – Climat (hors H2) : 14 projets / 1 138 208 €
- Hydrogène : 5 projets / 255 953 €
- Biodiversité : 3 projets / 124 359 €
- Santé : 21 projets / 1 731 446 €, dont 5 projets pour 569 306 € dans le domaine des biothérapies

II. Soutenir la décarbonation des entreprises

La stratégie économique régionale 2022-2028 (SRDEII) réaffirme que l'économie de demain doit répondre à de nombreux défis, dont celui de la transition énergétique et écologique (TEE), en créant des emplois de qualité pour tous et en fixant les revenus sur notre territoire. La Bourgogne-Franche-Comté doit anticiper la transition écologique et énergétique en favorisant le développement d'une économie plus respectueuse des ressources naturelles et humaines et moins carbonée.

La transition écologique et énergétique des entreprises, des filières et des territoires est donc une condition essentielle à la réussite du projet économique de la région. Outre son rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, elle constitue un levier de compétitivité pour les entreprises et est aussi la garantie de la résilience et de la prospérité de notre économie face aux différentes crises.

Accompagnement des entreprises pour la RSE

La politique RSE est une politique volontariste du SRDEII sur l'axe « accompagner les entreprises dans toutes leur transition ». Les programmes d'action RSE permettent d'accompagner les entreprises dans une transition écologique et sociétale et dans une conduite de changement responsable et durable en intégrant les enjeux des 7 questions centrales de la norme Iso RSE 26 000 : gouvernance, respect des droits humains, relations et conditions de travail, environnement (dont biodiversité), loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, développement local.

Un dialogue RSE a été mené avec 11 filières et 4 territoires en 2024 au cours duquel les sujets de l'approche globale RSE et plus spécifiquement les sujets spécifiques comme la marque employeur, la biodiversité ou l'égalité FH ont été abordés soit directement, soit en lien avec certains experts comme l'Aract (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail). Ces échanges ont permis de prendre connaissance de l'avancée des filières, de leurs besoins d'accompagnements dans l'objectif de les orienter vers les bons acteurs, de leur prodiguer des conseils et de leur proposer des outils adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, l'Aract a sensibilisé collectivement 550 entreprises au dialogue social dans les entreprises sur différentes thématiques : qualité de vie au travail, marque employeur, attractivité, fidélisation, travail et transition écologique...

Plusieurs sessions de sensibilisation à la RSE ont également été conduites sur les territoires (par France Qualité Performance (FQP) et Mouvement français pour la Qualité (MFQ)) : les olympiades de la RSE, Fresque RSE, Plaine dijonnaise, Fédération Cobaty, PMT, Gueugnon... Les 2 associations ont animé plusieurs clubs RSE, organisé des manifestations sur des thèmes divers dont la CSRD ou l'Iso 26000. Elles ont également participé aux Trophées RSE organisés par l'AER en 2024 en lien avec la Région, qui ont permis de primer 2 entreprises : So Bag (71) et Alphagreen (25). FQP et MFQ ont accompagné 9 entreprises dans une stratégie RSE structurée et complète.

Ce sont 550 acteurs qui ont été sensibilisés à la RSE au travers de 20 événements organisés en BFC, et 9 entreprises qui ont été accompagnées.

La coordination partenariale conduite pour intégrer les enjeux biodiversité dans les entreprises a permis :

- une interconnaissance entre les acteurs de la biodiversité (services de la Région, Agence régionale de la biodiversité, Observatoire de la biodiversité, Ligue pour la Protection des oiseaux) ;
- la prise en compte des actions et dispositifs existants pour soutenir les entreprises dans ces démarches ;
- une meilleure compréhension des attentes de l'Agence régionale de la Biodiversité et de l'Observatoire de la biodiversité dans le cadre de la signature obligatoire de la Charte de la biodiversité pour les entreprises soumises aux critères éco-socioconditionnables.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a sensibilisé 74 entreprises aux enjeux biodiversité dont 22 via des actions collectives et 62 via des accompagnements individuels. Ces actions ont été menées selon différents sujets : diagnostic écologique des sites d'entreprises, suggestions d'aménagements et de préservation d'habitats naturels pour la faune et la flore, prise en compte des critères biodiversité dans les achats (matériaux naturels et recyclables), sensibilisation à la dés imperméabilisation des sols, actions de sensibilisation des salarié.es aux impacts sur la biodiversité...

En matière d'égalité F-H, la Région s'appuie sur FETE, un organisme constitué d'une association et d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui a pour objectif de faire avancer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes. Ainsi, plusieurs actions ont été menées :

- Sensibilisation de 125 entreprises à la législation sur l'égalité FH,
- Réalisation de 7 appuis-conseils auprès de structures d'insertion par l'activité économique,
- Organisation de 5 Mix&Mach (événements de mise en relation de professionnelles avec des citoyennes qui ont un projet professionnel), de 3 Carrefours des Carrières au Féminin et de nombreuses actions pour lutter contre les discriminations des femmes dans l'emploi,
- 24 lycées accompagnés pour la sensibilisation à l'égalité F-H.

En résumé en quelques chiffres clés, la RSE en BFC entre juillet 2024 et juin 2025 c'est :

- Des actions de sensibilisation RSE des entreprises : 550 entreprises sensibilisées et 9 accompagnées
- Des actions de sensibilisation des entreprises sur les enjeux sociaux : 700 (FETE), ARACT (690), HALTE-DISCRIMINATIONS (1 500), PRIAE (84) soit près de 3 000 entreprises sensibilisées
- Des actions de sensibilisation collective biodiversité (LPO) : 74 entreprises
- Un dialogue RSE avec les filières : 11 temps d'échanges
- Un dialogue RSE avec les territoires : 4 temps d'échanges

Poursuite des travaux du réseau de la Transition écologique et économique (RT2E BFC)

La Région et l'ADEME unissent leurs moyens depuis plusieurs années pour encourager les acteurs économiques à avancer sur l'efficacité des modèles de production, tournés vers une sobriété de la matière et de l'énergie, des produits et services éco conçus, la réduction et la valorisation des déchets d'activités économiques, ou encore l'utilisation privilégiée des ressources locales et renouvelables pour permettre aux entreprises de se développer durablement. C'est dans cet objectif que la Région et l'ADEME soutiennent financièrement et animent **le réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique (RT2E)**, rassemblant une trentaine de conseillers de proximité qui accompagnent les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté quelle que soit leur taille et leur activité.



Les membres du réseau RT2E



En 2024, les CCI de Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé 545 accompagnements énergie, tous secteurs confondus, dans des projets d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique (aides ADEME, CEE, France Nation verte...).

Deux clubs ISO 50001 ont été créés en région et regroupent 37 entreprises ayant une démarche de management de l'énergie. Ces réunions de club permettent d'échanger sur les thématiques liées à la norme et aux actualités réglementaires et technologiques, et bénéficier de retours d'expériences d'industries locales sur ces thématiques.

Club ISO 50001 chez la Fromagerie Milleret
© CCI BFC



Tous les deux ans, les Trophées Éco-Innovez en Bourgogne-Franche-Comté ont pour objectif de mettre en lumière des entreprises de la région qui conduisent une démarche d'éco-conception (produit, service ou procédé permettant de réduire les impacts sur l'environnement) et/ou qui développent une trajectoire vers un modèle économique plus vertueux et plus responsable. Ils sont organisés par l'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien du Conseil régional et de l'ADEME.

Les lauréats des Trophées Éco-Innovez sont sélectionnés par un Jury composé de différents partenaires de l'AER et d'anciens lauréats. L'année 2024 a comptabilisé 23 candidatures et le jury a retenu 3 lauréats :

- BRAINYTECH, Prix numérique responsable : « Intelligence créative au service du territoire »
- Literie BONNET, Eco-conception de produits : « Les matelas éco-conçus made in BFC »
- Mend-Me, Economie circulaire : « Réparons la mode »

En 2024, le RT2E BFC a permis une sensibilisation de 2 046 entreprises et l'accompagnement de 964 entreprises. A noter que 129 entreprises se sont engagées dans un diagnostic BPI & ADEME en 2024 via des diagnostics décarbon'action, écoflux (énergie, eau, matières, déchets) ou encore éco-conception (produit, service, procédé).

Le RT2E aura tout son rôle à jouer au sein de la COP régionale de la planification écologique et notamment dans la phase opérationnelle de l'action « Soutenir les PME et TPE régionales dans leur trajectoire de décarbonation » du volet Mieux produire, dont l'objectif est de massifier les actions pour accompagner les acteurs économiques à aller dans le sens de la neutralité carbone.

Aides à la décarbonation pour les industries

L'objectif du dispositif « décarbonation des industries » est d'accompagner la décarbonation du tissu industriel de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la question des sources d'énergie utilisées par nos industries interroge aujourd'hui, à la fois pour leur contribution aux émissions de Gaz à Effet de Serre mais aussi au regard de notre dépendance et des augmentations des coûts de l'énergie depuis fin 2021, accentué par le conflit en Ukraine.

Ce dispositif vise donc l'amplification de la décarbonation des industries :

- sur la base des principaux leviers identifiés dans la stratégie de décarbonation de la Région (projets d'éco-conception, d'économie circulaire, d'économie de la fonctionnalité, de recyclage, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de mobilisation de la chaleur fatale et de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables) ;
- en cohérence et complémentarité avec les dispositifs mis en place par l'Etat et l'ADEME ;
- et en mobilisant les accompagnements collectifs ou individuels proposés dans le cadre des programmes d'actions portés par les filières et les partenaires du Réseau de la Transition Ecologique et Economique (RT2E).

Atelier POUENAT - Ferronnerie / VARENNES-VAUZELLES / 58 - Accompagnement de la CCI58

L'atelier François POUENAT, créé en 2007, conçoit et fabrique des pièces métalliques, incorporant d'autres matériaux (cuir, pierre, bois, résine), en série ou sur-mesure pour la réalisation de mobilier et luminaire d'une part, de pièces d'architecture et de bâtiment d'autre part. Ainsi grâce à ses savoir-faire transmis depuis 5 générations, l'atelier POUENAT œuvre sur le secteur du haut de gamme et du luxe, pour des clients particuliers comme pour des grands opérateurs du bâtiment comme Eiffage ou Bouygues.

Dans une logique de décarbonation de ses procédés de production, l'entreprise souhaite diminuer puis stopper l'utilisation de sa forge traditionnelle fonctionnant aux énergies fossiles. L'acquisition d'une forge à induction, alimentée en électricité, va permettre des temps de chauffe réduits et plus précis sur les pièces exposées, pour des gains énergétiques et de qualité de finition. En parallèle l'entreprise entame une démarche plus poussée avec la mise en place d'un « diagnostic énergie ».

L'atelier POUENAT a été accompagné financièrement en 2024 dans le cadre de l'aide à la décarbonation des industries de la Région BFC.

SOMETAL - Activité de sous-traitance industrielle / CINTREY / 70 - Accompagnement de la CCI70

La société SOMETAL est une entreprise familiale créée en 1973, qui réalise des prestations de sous-traitance industrielle en tôlerie, chaudronnerie et mécano-soudure dans divers secteurs d'activité : automobile, tréfilerie, matériel agricole, agro-alimentaire, charpente métallique, mobilier urbain.

Grâce au financement de l'ADEME, SOMETAL a fait réaliser en 2015 un diagnostic énergétique de son process et du bâtiment. Le diagnostic a mis en lumière plusieurs leviers d'économie d'énergie, permettant à l'entreprise de diviser par 2 sa consommation énergétique. SOMETAL a ainsi décidé d'étaler ce plan d'investissement sur 10 ans (2015 – 2025) et a depuis mis en œuvre les préconisations sur le bâtiment. SOMETAL souhaite maintenant œuvrer pour réduire ses consommations liées à son process.

SOMETAL a été accompagné financièrement en 2024 dans le cadre de l'aide à la décarbonation des industries de la Région BFC.

Fonds de confiance réseau France Active

Depuis 2005, aux côtés de la Caisse des Dépôts, la Région soutient France Active pour la gestion du dispositif « Fonds de Confiance », qui favorise l'émergence de nouveaux entrepreneurs auxquels sera confiée, au sein d'une entreprise ou structure « porteuse », une étude de faisabilité de 6 à 9 mois financée jusqu'à hauteur de 30 000 € maximum, devant aller jusqu'à l'assemblée constitutive d'une nouvelle entreprise sociale et solidaire. Ce dispositif a fait ses preuves puisque 80 % des projets ayant bénéficié du « Fonds de Confiance » mène à la création d'une structure employeuse (60 % d'entre elles créent 4 emplois ou plus) et 84 % passent le cap des 3 ans.

En 2024, le projet du Pôle du Réemploi du Bélieu, en lien avec la décarbonation matière, a vu le jour (gestion responsable des ressources et encourager à une économie locale plus vertueuse - pôle, qui ouvrira ses portes en 2025, regroupera une recyclerie, une matériauthèque, des ateliers de valorisation et un espace pédagogique).

En 2025, des premiers projets autour des thématiques de l'alimentation et du réemploi ont été identifiés : La Ferme de la Motte (projet de tiers-lieu nourricier sous format SCIC), SENTIERS (structure d'insertion qui diversifie son activité) et RaYonne (projet d'une école de l'Être pour l'insertion des jeunes sur les métiers de la transition).

En 2024 : 16 projets ont été accompagnés pour un montant moyen d'intervention de 23 000 € par dossiers (368 000 € en cofinancement Région – Banque des Territoires).

L'objectif est de poursuivre le soutien à ce dispositif qui permet de faire le lien entre l'incubation de projets et la mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du programme d'accompagnement régional à la création-reprise d'entreprise (TPE et ESS) porté par la Région « BénéFices Créa ». Ce dispositif permet également la concrétisation de projets de territoires issus des accompagnements des EPCI menée par les 6 acteurs du Générateur BFC (<https://www.generateurbfc.fr/>).

Déploiement de la filière hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté

La filière hydrogène décarboné fait partie des filières prioritaires identifiées au niveau européen, national et régional. L'année 2024 a permis la consolidation de l'émergence d'une filière régionale avec une centaine d'entreprises se consacrant ou diversifiant leurs activités dans l'hydrogène, la phase d'industrialisation s'engage et aujourd'hui ce sont deux gigafactories qui ont choisi la Bourgogne-Franche-Comté pour industrialiser leurs produits.

Plusieurs événements ont été organisés pour promouvoir la filière, incluant conférences, inaugurations et représentation de l'écosystème régional lors d'un forum. Les Journées Hydrogène dans les Territoires à Dijon a clôturé cette mobilisation.

En 2024, la filière Hydrogène en BFC c'est 1,524 millions d'euros d'aides pour les entreprises de la filière sur le volet innovation de France 2030 et un accompagnement personnalisé de 40 entreprises de BFC qui ont rejoint le Club Hydrogène porté par le Pôle Véhicule du Futur et financé par l'ADEME et la Région.

La conduite d'une action de renforcement de la filière hydrogène dans le cadre de la feuille de route de la COP conforte ce choix et inscrit la filière comme une voie d'accélération de la décarbonation.

Décarbonation de la filière automobile

La feuille de route pour la filière automobile, votée en janvier 2022, prévoit d'aider les entreprises à rester compétitives en agissant sur les leviers d'amélioration de leur performance industrielle intégrant, notamment, les enjeux de la transition écologique et énergétique.

Le Pôle Véhicule du Futur accompagne les entreprises de la filière automobile dans leur démarche de décarbonation en proposant l'action DECARB'FILAUTO. L'action se déroule sur 3 ans (mi 2022 – mi 2025).

Le plan Fit for 55 vise une réduction de 55 % des émissions de CO2 sur le mix véhicules neufs vendus d'ici 2030 pour arriver à la fin des véhicules émettant du CO2 en 2035, en Europe. Pour répondre à ces exigences, le Pôle Véhicule du Futur accompagne les entreprises de la filière automobile en proposant l'action ELECTRIFIED BFC avec le soutien de la Région. Il s'agit d'un programme visant à accompagner les entreprises automobiles régionales vers les marchés de l'électromobilité en déployant des actions collectives et individuelles. L'action initialement prévue sur 2 ans (2023-2024) a été prolongée jusqu'à fin 2025.

En cumul de 2023 à 2025 :

- Avec DECARB'FILAUTO : ce sont 14 entreprises qui ont conventionné avec le PVF pour bénéficier de cet accompagnement
- Avec ELECTRIFIED : 60 personnes ont participé à des informations collectives organisées par le PVF et 11 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement individuel approfondi.

Une nouvelle feuille de route automobile 2025-2028 a été présentée aux élus lors de l'assemblée plénière du mois de juin 2025. La Région va continuer à accompagner les PME sous-traitantes de la filière, notamment afin de renforcer leur compétitivité. La décarbonation fera l'objet d'un programme dédié par le PVF, permettant aux entreprises de la filière automobile de réaliser des empreintes carbone de pièces, des bilans carbone ou des analyses de cycle de vie.

Lancement du pôle de compétitivité INFRA 2050

Le pôle de compétitivité des infrastructures et de l'aménagement des territoires Infra2050 a été labellisé par l'Etat en 2023 avec le soutien des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. Fin 2024, le comité de sélection a prononcé un avis favorable unanime pour la prolongation de cette labellisation.



Ce pôle a pour vocation d'accroître la compétitivité de la filière travaux publics et génie civil, à l'échelle nationale et est doté d'une feuille de route avec quatre enjeux majeurs :

- Concevoir, construire et exploiter des infrastructures bas carbone,
- Penser et adapter des infrastructures pour un usage décarboné,
- Faire évoluer les infrastructures pour assurer la résilience des territoires,
- Intégrer le numérique pour des infrastructures connectées et apprenantes.

Un évènement régional de présentation du pôle Infra2050 à l'ensemble des acteurs de la filière infrastructures et aménagement des territoires mais aussi aux acteurs du développement économique, de l'innovation et de la recherche en région a été organisé le 10 septembre 2024 à Dijon. L'évènement a rassemblé une centaine de personnes et a permis de signer la convention Infra2050 par Nicolas Soret, Vice-Président à l'économie et Cédric Moscatelli, Président Infra 2050.



*Simon-Pierre Eury (Directeur de la DREETS BFC),
Cédric Moscatelli (président infra2050),
Nicolas Soret (Vice-président de la Région),
Vincent Martin (Président de la FRTP)*

© Infra2050

Entre avril et décembre 2024, Infra2050 a accompagné 8 entreprises régionales à l'innovation, a atteint 46 adhérents en BFC dont 35 entreprises et a organisé 4 évènements en BFC avec 150 entreprises participantes.

Pour l'année 2025, Infra2050 prévoit, sur le territoire de la BFC, de :

- Labelliser 3 projets R&D dont 2 projets collaboratifs impliquant des PME régionales,
- Accompagner 2 projets financés impliquant des PME régionales,
- Réaliser 8 accompagnements personnalisés à l'innovation à des PME-ETI régionales,
- Avoir au moins 52 adhérents en BFC dont 38 entreprises,
- Organiser 4 évènements ou manifestations en BFC avec 80 entreprises participantes.

Accompagnement des EPCI sur le foncier immobilier

Le contexte de sobriété foncière imposé par la loi impose de nouveaux modèles de développement et d'aménagement. Face à cela, la Région a fait le choix d'appuyer également les intercommunalités sur leur compétence en matière de foncier économique, pour garantir l'optimisation des conditions d'accueil des entreprises en région, notamment pour l'industrie. C'est pourquoi le dispositif ZEFIR a été créé afin de favoriser le renouvellement urbain pour le développement d'une offre foncière adaptées aux industries.

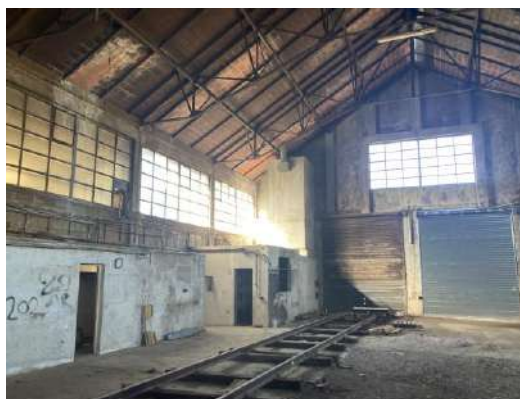
Par ailleurs, les éco-conditions régionales sont appliquées sur le volet travaux afin de soutenir les projets qui affichent des performances énergétiques exigeantes et qui mettent en œuvre une utilisation raisonnée du foncier impactant le moins possible les écosystèmes.

L'année 2024-2025 a été marquée par une montée en puissance du dispositif. Une vingtaine d'échanges ont été organisés avec des territoires et/ou des entreprises autour de projets de réhabilitations de friches ou de requalification de zones d'activités existantes.

Un dossier en phase « études » et 3 dossiers en phase « travaux » ont été financés pour un montant d'aide total de 704 000 €.

Exemple du projet de réhabilitation d'une friche industrielle en cave d'affinage de fromage sur la commune de Frasne (25) porté par la Fromageries Marcel Petite.

Opération ambitieuse s'inscrivant dans une démarche responsable et durable de la société, privilégiant la réhabilitation plutôt que l'artificialisation des sols, l'intégration de solutions bas carbone et de matériaux neutres, la sobriété de consommation et la préservation des ressources naturelles.



La Région a donné son accord de principe pour une subvention de 800 K€ pour un projet de requalification d'une zone d'activité existante dans le mâconnais en parc d'activités structurant à l'échelle régionale et exemplaire dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

D'autres dossiers « travaux » sont en stade d'étude et pourraient faire l'objet d'un dépôt de dossier sur les crédits 2026.

III. Encourager et accompagner la transition des filières agricoles et forestières

La politique régionale agricole et forestière s'inscrit dans un triple cadre, à trois échelles différentes :

- Cadre d'action européen via le plan stratégique national (PSN) de la PAC 2023-2027 de la France (FEADER). Doté de 254 M€, le volet régional du PSN soutient des modes de production agricoles et forestiers plus durables, l'installation des jeunes, la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, la compétitivité des exploitations et des entreprises agroalimentaires, le développement des territoires.
- Cadre d'action national avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNAAC 3), la Stratégie française pour l'énergie et le climat et la stratégie nationale bas carbone.
- Cadre d'action régional avec un Contrat forêt-bois régional 2018-2028 rédigé par la Région en collaboration avec l'Etat et l'interprofession FIBOIS constitue le cadre stratégique pour servir de guide dans l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028. Ce contrat souligne notamment :
 - La nécessaire anticipation des changements climatiques en forêt (objectif opérationnel 1.9) et recommande de tester de nouvelles variétés et essences forestières. Ce constat a malheureusement été renforcé depuis par les épisodes de sécheresse successifs en 2018-2019-2020, puis 2022-2023, et par l'augmentation des dépérissements de peuplements constatés en région ;
 - L'importance du soutien à la gestion forestière durable et à l'économie associée, par un appui aux acteurs de la filière forêt bois et à la mobilisation de la ressource.

Soutien aux constructions publiques en bois local

Les forêts et la construction bois jouent un rôle significatif dans l'atténuation du changement climatique, par les volumes de carbone stocké et les faibles émissions de GES liées à l'utilisation du bois matériau (notamment local) par rapport aux autres matériaux de construction. Ainsi, l'utilisation du bois local en construction répond parfaitement aux attentes sociétales et aux enjeux du changement climatique.

Le Contrat forêt bois régional identifie d'ailleurs comme enjeu majeur le développement des usages du bois. Ainsi, l'objectif opérationnel 3.4 « Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional » identifie-

t-il plus particulièrement les maîtres d'ouvrages publics comme pouvant jouer un rôle important dans le développement de la filière, notamment en favorisant l'utilisation des ressources et productions locales.

Pour répondre à cet objectif, la réalisation de bâtiments à maîtrise d'ouvrage publique réalisés avec des bois locaux fait l'objet d'un accompagnement financier par la Région depuis de nombreuses années dans le cadre du RI 41.60 « Bâtiments bois ».

Le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) a largement renforcé cette politique régionale en faveur du bois construction avec la mesure 45 « Aide à la construction bois exemplaire dans les bâtiments notamment publics », qui a depuis été reprise sur crédits régionaux, avec un accent donné sur la valorisation des bois scolytés (bonification de 20 % du taux d'aide).



Musée des maisons comtoises - © Musée des Maisons comtoises, Nicolas Waltefaugle

Le dispositif avait été réouvert d'avril à décembre 2024, après un gel voté en 2023 pour raisons budgétaires.

9 bâtiments ont ainsi pu être accompagnés pour un total de 794 336 € d'aides attribués.

Accompagnement de la filière bois et gestion forestière

La Région accompagne les acteurs de la filière forêt-bois à travers plusieurs dispositifs.

▪ *Ilots d'avenir en forêt*

Depuis 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et dans un contexte de gestion courante de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques. L'installation de mélanges expérimentaux d'essences variées est également aidée. La subvention représente 80 % des dépenses liées à l'installation des îlots d'avenir : le taux d'aide très élevé est à mettre en relation avec les risques pris par les propriétaires lors de l'implantation d'essences ou provenance dont on ne connaît pas l'adaptation au climat et aux sols régionaux.

Les principales essences implantées sont les suivantes : chêne zéen, Calocèdre, Liquidambar, et Noisetier de Byzance.

24 nouveaux îlots d'avenir et 10 plantations mélangées installées, portant le nombre de plantations expérimentales installées depuis 2020 à 92 au total.



Plant de chêne zéen dans un îlot d'avenir ©ONF

▪ *Aides aux entreprises de la filière forêt bois*

Avec le règlement d'intervention « Aides aux entrepreneurs de travaux forestiers » la Région accompagne les entrepreneurs de travaux forestiers dans leurs investissements respectueux des sols et notamment le débardage par traction animale ou par câble mât à la fois sur la prise en charge du surcout des chantiers mais aussi l'équipement des entreprises.

Le financement des investissements dans les scieries permet de garder des outils de transformation localement, de maintenir des emplois et d'éviter que les bois ne soient exportés pour être transformés. Les investissements en local avec la matière première à proximité permettent d'œuvrer pour le circuit court de la filière.

5 chantiers de débardage par traction animale et 2 chantiers par câble mât accompagnés, pour un total de 2 247 m³ de bois débardés.

27 investissements de mécanisation financés auprès des ETF pour un total de 1 100 986 € d'aides.

▪ Animation de la filière forêt bois

La Bourgogne-Franche-Comté est la région française où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale. Chaque année, la Région soutient financièrement une vingtaine de programmes d'actions collectives contribuant à l'atteinte des objectifs du Contrat Forêt Bois, pour un montant total d'environ 1 M€ de subventions. Parmi ces programmes d'actions dont la plupart sont en lien direct ou indirect avec le développement durable du fait de la valorisation d'une ressource locale et renouvelable, on peut notamment citer :

- Le programme de soutien au développement de l'AOC Bois du Jura, qui permettra de garantir la traçabilité des produits de scierie issus de ce massif (20 000 € attribués au Comité interprofessionnel de promotion de l'AOC) ;
- Installation de peuplements de production de graines, pour approvisionner en graines les pépiniéristes et contribuer à l'effort de renouvellement des forêts suites aux dépérissements (64 000 € d'aides attribuées à l'ONF) ;
- Adaptation des forêts au changement climatique : construction d'un référentiel technique pour le renouvellement des peuplements par mélange d'essences. Installation d'un réseau de placettes expérimentales et suivi régulier par le CNPF (16 000 € d'aides attribuées).

En matière de sylviculture comme d'accompagnement à la filière bois, les dispositifs régionaux vont poursuivre leur évolution pour accompagner de plus en plus spécifiquement les actions dédiées à l'adaptation au changement climatique. Des ajustements des règlements d'intervention auront lieu dans les prochains mois.

Accessibilité des massifs forestiers

Mesure cofinancée par le fonds FEADER, le développement des dessertes forestières avait jusqu'à récemment comme seul objectif de faciliter la mobilisation des bois des massifs forestiers, en réduisant les distances de débardage. En réponse aux impacts grandissant du changement climatique sur les forêts et plus particulièrement face à l'augmentation du risque incendie en forêt, ces dessertes ont désormais depuis 2024 un objectif de lutte contre les feux.

Des critères visant à faciliter leur utilisation par les engins des SDIS ont ainsi été intégrés dans le cahier des charges des dessertes, tout en conservant l'objectif de mobilisation des bois.

La politique de soutien au développement des dessertes forestières vise à soutenir les modes de gestion forestière durable et la valorisation locale de la ressource bois. Le maintien d'une sylviculture durable permet notamment d'améliorer le recours au bois construction (qui stocke du carbone dans les bâtiments).

La construction de nouvelles dessertes a certes un impact direct sur les habitats et milieux, a minima sur la zone d'emprise des linéaires. Toutefois, le bilan semble positif pour contribuer à la préservation de la biodiversité et ce pour 2 raisons principales :

- un réseau de desserte développé permet de limiter la pénétration des engins de débardage dans les parcelles et donc l'impact sur les habitats et les sols forestiers ;
- en facilitant l'accès aux massifs forestiers par les engins de lutte contre les incendies, ces dessertes sont susceptibles de limiter l'impact des feux de forêts sur les habitats et la biodiversité, et ce sur des surfaces bien supérieures à l'emprise des linéaires de desserte.

En 2024, 34 dossiers ont été financés (pour un total de plus de 1,550 M€) dans le cadre du premier appel à projet desserte forestière qui intègre des critères liés à la défense des forêts contre les incendies, dans le cadre de la programmation Feader 2023-2027.

Le renouvellement de cet AAP pour 2025 a été lancé avec une période de dépôt entre le 12 mai et le 12 août 2025, sur les mêmes bases qu'en 2024 mais avec plusieurs points d'amélioration et de simplification, notamment sur les critères liés à la défense des forêts contre les incendies.

Déploiement du Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP)

Ce programme soutient des actions en faveur de la structuration de petites filières agricoles régionales, pour une préservation de la valeur ajoutée au niveau local, contribuant à la résilience alimentaire du territoire et au développement de l'approvisionnement en produits durables des restaurants collectifs et particulièrement des lycées de la région. L'objectif est d'atteindre 75 % d'achats bio et/ou locaux d'ici à la fin de la mandature (dans le cadre de l'expérimentation RADA, pour Relocalisation des Achats de Denrées Alimentaires). Est également soutenu l'accompagnement des équipes de restauration collective dans l'introduction de produits bruts, frais, locaux et de saison.

Le PRAP permet également aux producteurs régionaux de bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de diversification, et aux collectivités d'agir pour la sécurité alimentaire de leurs habitants.

Depuis mars 2025, un règlement d'intervention dédié a été mis en place, intégrant en plus de ces actions « historiques », un volet « accessibilité économique et sociale des produits agricoles alimentaires régionaux ».

En activité depuis 2021, la plateforme Manger Bio BFC, outil de négoce commercial détenu majoritairement par des exploitant-es agricoles de la région, est soutenue depuis son démarrage pour le développement de son activité de distribution de produits bio locaux à destination de la restauration collective régionale.

L'accompagnement peut prendre la forme de formations à destination des agriculteurs et des équipes de cuisine, adaptées aux besoins et aux conditions des publics visés, déployées dans la durée. Sont proposées des interventions en classe et auprès des convives de sensibilisation à une alimentation durable (les enjeux d'une consommation responsable, la fraîcheur et le respect de la saisonnalité, le retour des produits bruts ou peu transformés, la réduction du gaspillage alimentaire...). La relocalisation de l'approvisionnement alimentaire des lycées soutenue au titre du PRAP s'appuie sur des achats responsables (marchés publics) et contribue à la santé des lycéens et à l'égalité d'accès à des produits de qualité.

Enfin, au regard des réductions de dons des GMS et de la qualité des produits donnés aux structures de l'aide alimentaire, le recours à de l'achat de produits locaux et frais devient nécessaire pour assurer le service de distribution de ces structures auprès des plus démunis. Le PRAP promeut dorénavant l'accès de tous à une alimentation de proximité, et soutient des initiatives solidaires tant auprès des bénéficiaires que des producteurs locaux.

Le réseau TERADI, réseau régional des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) cofinancé par la Région, la DRAAF et l'ADEME, a vécu sa première année complète avec notamment la tenue de deux séminaires régionaux ayant réuni ensemble plus de 300 personnes – acteurs des systèmes alimentaires en BFC.

63 % des produits commercialisés par Manger Bio BFC sont d'origine régionale en 2024 (48 % en 2023).

160 230 € d'aide ont été votés en 2024 pour la réalisation du projet MIAM « Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs », qui favorise la coopération entre agriculteurs et structures de l'aide alimentaire.

Trois formations ont été réalisées par l'association Bio BFC et la SCIC Nourrir l'avenir (avec le CNFPT) spécifiquement pour les équipes de restauration des lycées (une trentaine d'agents concernés), sur la thématique de la cuisson à juste température (intégrant les sujets des protéines végétales, la qualité des viandes locales, la réduction du gaspillage des énergies et d'allergènes).

Soutien à l'agriculture biologique

La Région a voté en avril 2023 une nouvelle convention d'objectifs avec les acteurs de l'agriculture biologique en région. Elle précise et valorise l'engagement des parties concernées en faveur d'actions correspondant aux actions prioritaires listées ci-dessous :

- Structuration et coopération au sein des filières,
- Appui au maintien et au développement de la production,
- Renforcement de la recherche, diffusion et adaptation au changement climatique,
- Développement de la consommation en AB et opportunité de marchés.

Le contexte de l'agriculture biologique a évolué depuis le précédent mandat. Les surfaces et le nombre d'exploitation ont augmenté (fin 2021, les surfaces en bio et en conversion représentent 9,6 % de la Surface Agricole Utile régionale), mais les marchés, moins rémunérateurs, parfois saturés, fragilisent la viabilité de certaines exploitations.

Entre 2023 et 2025 la priorité des actions de la convention d'objectifs ont porté ainsi sur la structuration des filières et la promotion de la bio (pour relancer la consommation). La convention permet de mobiliser les acteurs de l'agriculture biologique et de favoriser la concertation entre les chambres d'agriculture et Bio BFC.

Le soutien de la Région pour l'agriculture biologique prend plusieurs formes et s'élève à plus d'un million par an :

- Pour conforter les exploitations dans leur transition, la Région prend en charge une grande partie du coût de la certification en AB pour les exploitant·es agricoles entrant dans une démarche de conversion, ou des coûts générés par l'engagement de l'exploitant certifié qui a accepté les visites annuelles de contrôle. Cette aide vise les petites filières diversifiées, à savoir les légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyau, fruits à coque comestibles, apiculture et transformation à la ferme (hors vin). Elle encourage également les exploitations à recourir à un accompagnement personnalisé. Neuf organismes de conseils sont habilités à la réalisation de conseils conversion BIO depuis le 1^{er} janvier 2024 dont Bio BFC.
- Au titre de la politique « Développement des filières agricoles » (980 k€), le soutien à la structuration et l'accompagnement des filières biologiques est intégré au règlement d'intervention « Soutien aux filières émergentes et biologiques ». La filière bio est l'une des plus importantes bénéficiaires de ce dispositif.
- Au titre de la politique « alimentation de proximité », Bio BFC est soutenu depuis 2019 pour la mise en œuvre d'actions auprès des agriculteurs et futurs agriculteurs, de sensibilisation et d'accompagnement au développement de débouchés en vente directe et circuits courts. Depuis 2021, ses interventions à destination de la restauration collective se sont renforcées, auprès des équipes de restauration des lycées notamment, pour favoriser l'introduction de produits bio et locaux dans les assiettes des convives. En parallèle, la Région finance depuis 2020 le développement de la plateforme de mutualisation logistique et de négoce commercial Manger Bio BFC, qui distribue à la restauration collective en région.
- Aides directes aux exploitations via le PSN : dans les dispositifs financés par le FEADER qui soutiennent la modernisation, la diversification et la transition agroécologique des exploitations, les exploitations en AB bénéficient de conditions d'accès et de taux d'aide plus favorables.

1 025 000€ ont déjà votés sur le premier semestre 2025 au titre de l'accompagnement des filières biologiques du RI Soutien aux filières émergentes et biologiques.

6 accompagnements individuels spécifiquement ont été dédiés à la conversion en AB, d'autres exploitations déjà en AB ont été accompagnées parmi les 333 conseils stratégiques réalisés sur la période.

Pour la suite, un rapprochement avec l'Etat et les agences de l'eau est en cours pour élargir la convention d'objectifs à un plan bio. Il va s'agir d'ajuster les objectifs entre financeurs et de définir des objectifs par filières biologiques avec les acteurs de l'amont et de l'aval.



Le 15 avril 2025 la Région avec ses partenaires (DRAAF, Bio BFC, CRA) a organisé une conférence sur le thème « Comment l'agriculture biologique peut-elle être un moteur pour les territoires ? »

©Région BFC

Recherche, expérimentation et diffusion

L'objectif général de cette politique est de mettre au point des techniques, des pratiques et des formes d'organisation directement opérationnelles pour la production et la transformation des produits agricoles sur le territoire et d'apporter des références adaptées au niveau local, dans un contexte de production durable et de dérèglement climatique.

L'appel à projets « Partenariat Européen d'Innovation » (PEI), cofinancé par le FEADER, a pour finalité de trouver des solutions innovantes et concrètes en réponse aux besoins des acteurs de terrain en prenant en compte les besoins et les savoirs des acteurs économiques, en premier lieu les agriculteurs et les forestiers. Il s'agit de collectifs d'acteurs à l'échelle locale (agriculteurs, chercheurs, conseillers techniques, entreprises...) qui réunissent leurs forces autour d'une problématique concrète de développement et qui élaborent un projet pour répondre à la question posée de façon innovante et durable. Un nouvel appel à projets doté d'un budget de 3,75 M€ (FEADER et Région) a été lancé au printemps 2025 pour un démarrage des projets prévu à l'automne.

Les appels à projets « Recherche-expérimentation-diffusion » (RED) et « Diffusion innovante d'informations et pratiques nouvelles » (DINOV), ouverts du 16 février au 22 avril 2024, avaient pour objectifs respectifs de soutenir la production puis la valorisation de connaissances techniques nouvelles, et de transférer des informations et techniques via des canaux de diffusion susceptibles d'induire de manière efficace des changements de pratiques. Les projets lauréats de ces appels à projets se sont déroulés sur la période de juillet 2024 à juin 2025. Certains sont toujours en cours de réalisation. Les expérimentations et actions de diffusions qui découlent de ces projets doivent permettre d'aller vers des systèmes de productions plus résilients et plus respectueux de l'environnement.

10 nouveaux projets d'expérimentation-transfert ont été soutenus cette année et 8 nouveaux projets de diffusion sont prévus, pour un montant total d'aides porté à 288 504 €. Ces projets viennent s'ajouter aux 10 autres projets d'expérimentation-transfert lauréats des exercices précédents et toujours en cours en 2024-2025, soutenus à hauteur de 266 363 € sur la période.

L'ouverture de l'appel à projets ADDAPT du 31 mars au 16 mai 2025, né de la fusion des dispositifs RED, DINOV, et FILCC (adaptation des filières au changement climatique), doit permettre de soutenir de nouveaux projets dès le premier semestre 2025, avec un impact accru sur l'induction de pratiques plus vertueuses.

Accompagnement aux changements de pratiques

L'objectif de cette politique est de proposer un accompagnement personnalisé aux exploitant·es agricoles souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution de leurs systèmes de productions agricoles via 4 dispositifs : Conseils Stratégiques PerformanceS, TransitionS, Conversion bio, Bas Carbone

- *Conseil stratégique PerformanceS* : réalisation d'un diagnostic technico-économique des exploitations accompagnées, débouchant sur un plan d'actions visant notamment à permettre aux exploitations une meilleure adaptation au changement climatique. Une sensibilisation à la préservation de la biodiversité, étroitement liée aux enjeux du changement climatique, est également prévue.
- *Conseil stratégique TransitionS* : accompagnement qui vise à permettre aux exploitant·es de s'engager sereinement aujourd'hui dans des projets de transition qui seront viables à l'horizon de 5 à 10 ans. Les plans d'actions élaborés doivent faire apparaître au moins une action ayant des co-bénéfices en matière de préservation de la biodiversité.
- *Conseil stratégique conversion bio* : dispositif initié en 2023, à destination des exploitant·es qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique. Le diagnostic agroécologique doit servir de base pour définir un parcours de conversion, qui comprendra des actions permettant l'obtention de la certification « Agriculture Biologique », tout en visant l'adaptation de l'exploitation agricole face au changement climatique et la préservation de la biodiversité.
- *Conseil stratégique bas carbone* : accompagnement des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans. Les transitions accompagnées doivent prévoir des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'exploitation et des actions améliorant le stockage de gaz à effet de serre sur l'exploitation.

Par ailleurs, un soutien est apporté aux programmes régionaux d'adaptation au changement climatique : Agricarbon & PRAACTIQUE. Ces deux programmes complémentaires, portés par la chambre régionale d'agriculture, visent à sensibiliser, former, outiller, accompagner les exploitant-es et leurs conseillers techniques vers des solutions d'atténuation et d'adaptation des pratiques agricoles aux effets du changement climatique.

Enfin, la mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) de transition des pratiques, du plan stratégique national, décliné en BFC, est une initiative des régions. Elle vise à financer des coûts et manques à gagner liés à une transition de pratiques sur 5 ans sur un des 3 volets suivants au choix de l'exploitant : volet stratégie phytosanitaire, volet bilan carbone de l'exploitation, volet amélioration de l'autonomie protéique. Le bénéficiaire s'engage dans cette mesure à l'atteinte de résultats prédéfinis en fonction du volet choisi. L'intérêt de cette mesure, même si elle paraît contraignante, est que l'engagement ne porte pas seulement sur des obligations de moyens, mais également sur des obligations de résultats.

L'année 2024-2025 a montré une montée en puissance des dispositifs d'accompagnements individuels, avec une augmentation constante du nombre de demandes. Le budget 2024 dédié à ces accompagnements a été intégralement consommé, 2025 suit la même tendance (605 000 € d'AE prévues en 2024 comme en 2025).

333 conseils stratégiques ont été réalisés sur la période, dont 123 conseils bas carbone, spécifiquement dédiés à la baisse de production de gaz à effet de serre. Et 10 dossiers MAEC transition des pratiques ont votés sur cette période.

Les dispositifs d'audit sont ouverts jusqu'au 31 décembre 2027 pour permettre d'accompagner un maximum d'exploitant-es dans l'adaptation et l'atténuation de leurs pratiques face aux effets du changement climatique.

Ayant respectivement débuté 2021 et 2019, le temps du bilan arrivera fin 2025 Agricarbon et PRAACTIQUE.

Concernant la MAEC transition des pratiques, ouverture d'un nouvel appel à projets à l'été 2025.

Aides à l'investissement

Plusieurs aides à l'investissement sont aujourd'hui accessibles.

- *Aide aux investissements dans les petits équipements en agriculture*

Ce dispositif, ouvert depuis le 13 mai 2024 et cofinancé par certains départements, aide les exploitant-es dans leurs investissements de faible montant mais qui apportent une plus-value à leur activité culturale ou d'élevage selon les 3 thématiques suivantes : amélioration du niveau global des résultats et de la viabilité de l'exploitation, économie et protection des ressources, lutte contre les aléas climatiques.

Le dispositif contribue à un objectif de développement durable notamment par le volet économie et protection des ressources. Il est complémentaire des aides à l'investissement cofinancées par le FEADER (voir ci-dessous).

- *Aide à l'investissement de projets collectifs pour la logistique en circuits courts des produits agricoles alimentaires régionaux*

La Région encourage la mise en place et le déploiement d'outils partagés optimisés, permettant de renforcer et structurer la logistique en circuits courts des denrées agricoles alimentaires en Bourgogne-Franche-Comté.

L'objectif de ce dispositif est de permettre une meilleure circulation et valorisation des produits agricoles alimentaires sur le territoire régional, sans être source d'une augmentation des prix de vente des produits ni une croissance de charge de travail pour les producteurs.

Par cette aide, la Région soutient l'acquisition d'équipements mutualisés entre agriculteurs, pour leur permettre de préparer, conditionner et stocker les produits, de gérer en commun les commandes et de favoriser des livraisons groupées, pour l'approvisionnement de la restauration hors-domicile notamment.

- *Aide aux investissements pour le soutien du pastoralisme sur le Massif du Jura*

Un appel à projet a été lancé du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2024. Il a reçu 6 dossiers relatifs d'une part au remplacement d'équipements défectueux (clôtures et passages canadiens) pour maintenir une activité pastorale et d'autre part, à la récupération des eaux de pluies dans les alpages afin de réduire la consommation en eau potable ou souterraine pour l'abreuvement.

La valorisation des activités pastorales et des espaces pastoraux vise le maintien du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle.

- *Investissements pour la diversification des activités et des productions agricoles (cofinancé par le FEADER)*

L'appel à projets contribue à favoriser la création de valeur ajoutée au profit des exploitations agricoles, et la diversification de leurs revenus. Au niveau régional, elle répond au besoin de soutenir la diversification agricole des activités. Cette évolution doit contribuer à l'autosuffisance alimentaire du territoire régional en favorisant l'émergence de circuits courts. Un premier appel à projets a été lancé en juillet 2023, clôturé en février 2024 qui a vu le dépôt de 170 projets, dont 129 déclarés complets. Ces 129 dossiers sont en cours d'instruction et seront programmés d'ici la fin de l'année 2025.

- *Modernisation et adaptation des exploitations d'élevage au dérèglement climatique (cofinancé par le FEADER)*

Le dispositif vise à accompagner les transitions des exploitations d'élevage pour s'adapter au dérèglement climatique, préserver l'environnement et renforcer leur compétitivité. Un premier appel à projet a été lancé le 3 avril 2023 et s'est clos le 30 mai 2023. Il ciblait les investissements portés par des jeunes agriculteurs et essentiels à la viabilité de leur exploitation. Depuis, ce sont 3 autres AAP lancés et programmés. Ainsi, au total, sur les années 2024 et 2025, ce sont 46,521 M€ de subventions allouées dont 9,3 M€ de crédits Région, pour 627 dossiers. Sur l'année 2025, un AAP a été lancé au printemps (en cours d'instruction).

- *Accompagnement des transitions agroécologiques des productions végétales (cofinancé par le FEADER).*

Le dispositif vise à encourager l'investissement dans des matériels et équipements permettant une gestion efficiente des ressources indispensables à l'agriculture (eau, sol, air), avec une meilleure maîtrise de l'impact environnemental des pratiques. Un premier appel à projet a été lancé le 12 juin 2023 et s'est clos le 29 février 2024. Ce sont 195 dossiers qui ont été programmés en 2025, pour un montant de subvention de 11,4 M€, dont 2,28 M€ de crédits régionaux.

Concernant les 3 dispositifs soutenus par le FEADER, des AAP seront lancés sur le dernier trimestre 2025.

Appui des filières agricoles

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre producteurs sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs aval de la transformation et/ou de la distribution.

L'organisation d'événements d'envergure régionale a continué à être soutenue dans ce programme via le dispositif « Promotion des produits agricoles ». Il cible les événements d'impact régional et est plafonné à 7 000 € d'intervention. La promotion collective est soutenue par l'accompagnement au fonctionnement du comité « gastronomie et promotion des produits gourmands de Bourgogne-Franche-Comté » (GPPR).

Pour les « petites » filières (regroupant un faible nombre d'exploitations) ou filières émergentes (ex : maraîchage, apiculture...), le soutien à l'animation et à des actions de structuration est assuré via le règlement d'intervention : « Soutien aux filières agricoles émergentes ».

Au-delà de ces partenariats stratégiques avec des filières prioritaires, la Région a mis en place des appels à projets permettant d'accompagner toutes les filières pour répondre à des enjeux plus thématiques.

Le premier se nomme « Adaptation des filières face aux enjeux du changement climatique : de la stratégie à l'action » et vise d'une part, à soutenir les filières dans leur projet d'élaboration de leur stratégie d'adaptation au changement climatique sur le long terme, et d'autre part, à accompagner les projets opérationnels d'adaptation des filières via l'étude et la mise en œuvre de solutions partenariales et innovantes.

L'appel à projets « Coopération et création de valeur ajoutée dans les filières agricoles » vise quant à lui à augmenter la valeur ajoutée locale par la diversification et la structuration des productions régionales. Une bonification vise les filières viande bovine et lait standard, considérées comme stratégiques en Région.

3 projets pluriannuels ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « Filières & changement climatique ». Pour un total de 233 316 € la Région accompagne les filières viticole, céréalière et bovine dans leurs évolutions face aux enjeux du changement climatique.

L'ouverture de l'appel à projets ADDAPT du 31 mars au 16 mai 2025, né de la fusion des dispositifs RED, DINO, et FILCC (adaptation des filières au changement climatique), doit permettre de soutenir de nouveaux projets dès le premier semestre 2025, avec un impact accru sur l'induction de pratiques plus vertueuses.

Soutien à l'engraissement de bovins

La Région accompagne les stratégies de développement de l'engraissement de bovins pour répondre à la demande de viande française et régionale, élevée à l'herbe. L'aide à l'engraissement, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, a pour objectifs de contribuer à maintenir les exploitations agricoles élevage bovins, d'améliorer le revenu des fermes, l'utilisation des outils d'abattage, et l'offre locale de produits, tous en réduisant les importations d'animaux, notamment vers l'Italie.

Afin de dynamiser l'engraissement en région, les structures réunies autour de la signature d'une convention d'objectifs « viande bovine » proposent un plan d'engraissement basé sur un accompagnement à la prise de risque des éleveurs, liée à l'allongement des cycles des animaux. En effet la spécificité de l'élevage allaitant tient à ses cycles longs, qui implique une aide aux surcoûts opérationnels (frais vétérinaire, alimentation, charges ...). L'enjeu est ainsi de travailler au développement du potentiel de production et d'assurer le déploiement de la contractualisation et l'adaptation des animaux commercialisés aux besoins du marché par la création de filières locales adaptées.

Dans l'optique d'une amélioration des pratiques liées à l'engraissement, tant d'un point de vue technico-économique qu'environnemental, des dispositifs d'accompagnements individuels ont été déployés dès l'automne 2024. Ils sont ouverts aux exploitant-es jusqu'au 31 décembre 2027. Les exploitant-es qui s'engagent auprès de la Région au maintien ou à la création de l'activité d'engraissement, doivent obligatoirement suivre ce type d'accompagnements. Les problématiques liées à la baisse de production de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, y sont notamment abordées.

199 accompagnements individuels d'éleveurs ont été engagés sur la période.

Renouvellement des générations en agriculture et soutien en faveur de l'animation et de la coordination des espaces-tests agricoles

Un espace-test agricole (ETA) permet à un porteur de projet de développer une activité agricole sur un ou plusieurs lieux dans un cadre qui limite les risques pour les moyens humains et matériels. La politique de soutien à la mise en réseau des structures porteuses d'ETA en Bourgogne-Franche-Comté vise à s'assurer que le territoire dispose d'une offre suffisante (maillage et état de l'art) et de la promotion des dispositifs.

Entre mi 2024 et mi 2025 ce sont 7 nouveaux lieux-tests qui ont vu le jour. Par ailleurs, le périmètre historique a été dépassé avec des premiers porteurs de projet en cours dans les filières ovins lait (à la suite de la conclusion dans l'année d'une étude sur l'adaptation à l'élevage) et grandes cultures. Aujourd'hui, on dénombre 18 lieux-tests en activité et 33 porteurs de projets sont en cours de parcours dans un ETA. Enfin 100 % des porteurs de projets sont non issus du milieu agricole.

Les activités d'ingénierie pour la création de nouveaux lieux tests seront poursuivies l'amélioration du service proposé par le réseau recherché (aspects techniques : adaptations en lien avec le changement climatique, et méthodologiques : accompagnement selon des besoins complémentaires). Il s'agira plus spécifiquement de créer des visuels pour la communication et modéliser puis déployer une formation collective sur un lieu test.

PARTIE 3 UNE INSTITUTION ENGAGEE

À travers ses ambitions politiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté encourage et accompagne la transformation de ses partenaires ainsi que de l'ensemble des acteurs publics et privés vers un modèle de développement plus durable. Consciente que l'exemplarité est essentielle, elle s'engage également à s'appliquer à elle-même ces principes fondamentaux.

En tant qu'acteur public de premier plan, à la fois employeur majeur et propriétaire d'un important patrimoine immobilier, la Région intègre chaque année davantage les cinq finalités du développement durable dans son organisation et son fonctionnement.

Dans cette perspective, elle met en œuvre de nombreuses actions, tant dans la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier que dans son activité quotidienne. Ainsi, la Région agit :

- Sur l'ensemble de son patrimoine immobilier, incluant le siège et les lycées, ainsi que sur ses équipements (informatique, véhicules, mobilier, etc.) ;
- En faveur du développement personnel de ses agent-es, tout en veillant à réduire leur impact environnemental ;
- En mobilisant ses partenaires et les acteurs locaux, notamment à travers une commande publique responsable et engagée.

LES ACTIONS SUR LE PATRIMOINE DE LA REGION POUR LIMITER SON IMPACT

I. Gestion des ressources immobilières dédiées à l'administration et aux sites annexes

La Région possède un patrimoine immobilier de 30 bâtiments pour une surface totale de 58 200 m². Ces sites hébergent les bureaux des agents de la collectivité et les activités mises en œuvre ou soutenues par cette dernière. La Région occupe également 10 bâtiments à titre de locataire pour une surface totale d'environ 3 000 m². La direction des moyens généraux gère ce patrimoine et met en place un ensemble d'actions dans une logique de développement durable, de préservation des ressources et d'une meilleure performance énergétique tout en poursuivant la mise en œuvre de son schéma directeur immobilier et environnemental du patrimoine administratif conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ainsi, de multiples actions de production d'EnR ou d'économie d'énergies ont été mises en œuvre cette dernière année.

Mise en place d'une ombrière photovoltaïque sur la terrasse du 17 Trémouille

Dans le cadre du plan de relance et pour compléter les productions d'électricité par panneaux photovoltaïques déjà installées en toiture des 16 et 17 Trémouille à Dijon, une ombrière photovoltaïque a été mise en place sur la terrasse du 17 Trémouille et livrée en novembre 2024.

Cet équipement participe au verdissement des besoins en énergie des services de la Région et à l'atteinte de l'objectif d'une Région à énergie positive d'ici 2050. Il s'agit d'une technologie permettant d'améliorer la performance tout en préservant le transfert de luminosité vers les espaces intérieurs.

La production autoconsommée a été de 456,13 kWh sur les 40 jours relevés suite à la réception des travaux.

Opérations et études pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

A Dijon, au sein du bâtiment du 16 Trémouille, plusieurs opérations ont été effectuées : remplacement des éclairages, changement de pompe à chaleur, mise en œuvre de brise-soleils orientables en façade sud et redéploiement et optimisation des ventilo-convecteurs.

Ces équipements actifs ou passifs participent au verdissement des besoins en énergie des services de la Région et à l'atteinte de l'objectif d'une Région à énergie positive d'ici 2050.

A Besançon, c'est le système de production de froid de la salle Edgar Faure du bâtiment Convention qui a été rénové, ainsi que le système de production de froid de la salle serveurs du même bâtiment.

Il s'agit d'améliorer la performance des systèmes en place pour réduire les niveaux de consommation énergétique. Les productions de froid au sein du bâtiment Convention ont été optimisées pour réduire les besoins en énergie.

Enfin, des études nécessaires au remplacement de la production de chaleur à la Cité de la Voix à Vézelay (89), ont été engagées en vue de passer à une énergie plus vertueuse. Il s'agit de « verdir » la production de chaleur de la Cité de la Voix pour réduire fortement l'empreinte carbone du site.

Cela représentera environ 250 000 € d'investissement pour passer d'une énergie polluante à une énergie décarbonée.

Dans la continuité du décret tertiaire, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et des 19 audits énergétiques qui ont été réalisés sur les différents bâtiments administratifs, les opportunités d'optimisation énergétique ont commencé à être mises en œuvre. Par ailleurs et en parallèle, une première phase d'études est en cours de lancement dans le cadre du décret Bacs pour commencer à répondre à la réglementation en la matière.

Lancement du projet Smart Building

La consultation des entreprises en vue du projet Smart Building à déployer sur le bâtiment Viotte à Besançon a été lancée dernièrement. Ce projet piloté par la DMG, en partenariat avec la DTN et la DSI est une réponse à l'appel à projet Européen Be ProAct. Cette opération transversale va permettre d'équiper le bâtiment Viotte de capteurs divers et variés pour une gestion optimisée de Viotte et de ses systèmes. En installant un système de supervision à Viotte, la Région va réduire les émissions de GES du bâtiment en optimisant son utilisation.

Le déploiement de ce projet devrait permettre, à terme, une duplication au sein des autres bâtiments administratifs.

Réalisation de travaux pour la mise en place de bornes de recharge électriques pour les véhicules

Dans le cadre de la loi LOM, la Région poursuit le verdissement de son parc automobile et installe de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques au sein des bâtiments administratifs. Elle a ainsi engagé des travaux d'installation de nouvelles bornes au sein de trois bâtiments administratifs de Dijon et poursuit l'acquisition de véhicules électrique de grande autonomie.

On dénombre aujourd'hui :

- à Dijon : 7 bornes au 17 Trémouille, 7 bornes au 46 Devosge et 2 bornes à Elithis
- à Besançon : 15 bornes à Castan, 8 bornes à Viotte (3 supplémentaires prévues en 2026)
- à Nevers : 1 borne à l'antenne

II. Rénovation et gestion énergétique des EPLE

Le patrimoine des lycées représente 128 lycées, 224 sites, 1 400 bâtiments, sur une superficie de 2,3 millions de m² faisant de la Région l'un des plus grands propriétaires de bâtiments tertiaires. Ce patrimoine doit permettre l'accueil de tous les usagers en sécurité ; il doit être accessible, sobre sur le plan énergétique et doit s'adapter aux enseignements dispensés et aux évolutions pédagogiques.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ainsi que la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique -ELAN) du 23 novembre 2018 impactent notre stratégie patrimoniale car elle impose des objectifs ambitieux sur la diminution des consommations d'énergie finale (EF), la réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES) , la réduction des consommations d'énergie primaire d'origine fossile ainsi que l'intégration des énergies renouvelables dans la consommation finale des bâtiments existants à l'horizon 2030 et 2050 à savoir :

- 32 % toutes énergies confondues
- 40 % dans l'électricité
- 38 % dans la chaleur

→ 10 % dans le gaz

Objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR)						
Objectifs Loi TECV (17/08/2015)	Année de référence	Résultats 2023	Objectifs 2030			
Productions EnR dans la consommation (MWh utile)	2012 ²	31%	32%	⚠	Objectif atteint à 97%	
dont Part EnR dans l'électricité		32%	40%	⚠	Objectif atteint à 81%	
dont Part EnR dans la chaleur		31%	38%	⚠	Objectif atteint à 81%	
dont Part EnR dans le gaz		1%	10%	❌	Objectif atteint à 7%	
Objectifs de réduction de l'empreinte environnementale						
Objectifs Loi TECV (17/08/2015)	Année de référence	Résultats 2023	Objectifs 2030		Objectifs 2050	
Emissions Gaz à Effet de Serre (GES)	2012 ³	-33%	-40%	⚠	Objectif atteint à 82%	-75% ⚠ Objectif atteint à 48%
Consommations à DJUc (MWh utile)	2012 ²	-14%	-20%	⚠	Objectif atteint à 72%	-50% ⚠ Objectif atteint à 28%
Consommations Energie Primaire (EP) fossile	2012 ²	-35%	-30%	✅	Objectif atteint	

¹Bilan consolidé sur 96% des sites ; aveccoef RCU = 0,77

²Année de référence fixée par la loi TECV : 2012

³Année de référence fixée par la loi TECV: 1990 (année non disponible)

Année de référence retenus : 2012 (par défaut)

Le 24 juin 2022, la Région a voté la « feuille de route pour la transition énergétique » avec un plan de 10 actions en matière de sobriété et d'efficacité énergétique dans le domaine de la gestion patrimoniale. Par ailleurs, selon le Plan de mandat 2022-2028 voté en décembre 2021, la Région doit répondre à l'enjeu suivant sur le patrimoine des lycées : Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine. Dans ces conditions, l'une des priorités de mandat est d'investir pour assurer l'accueil des usagers en sécurité, réduire les consommations énergétiques et adapter les lycées aux besoins des usagers.

Pour y parvenir, tous les leviers d'actions sont explorés : réduction des surfaces à chauffer, exigence d'un niveau de performance énergétique dans toutes les opérations, développement de chaufferies bois, raccordement des établissements aux réseaux de chaleur urbains, investissement sur des productions en propre (centrales panneaux photovoltaïques, chaufferies bois), recours à l'achat d'énergie renouvelable auprès des fournisseurs.

Les actions en faveur de la transition écologique se multiplient et s'installent durablement dans les programmes de la DPGI depuis la création en 2022 d'un service « Energie » dédié à la mise en œuvre de la stratégie énergétique dans les lycées. L'année 2024 a permis entre autres de continuer à déployer la solarisation dans les lycées (28 projets PV incluant le PAIR solarisation en cours en 2024), de poursuivre le versement la dotation GERRIC (2,6 M€), de suivre les certificats d'économie d'énergie -CEE- (716 000 € de recettes encaissées de 2021 à 2024) et de poursuivre les raccordements de réseaux de chaleur urbaine (RCU) ; en effet entre 2017 et 2024, sur 202 sites, la chaleur urbaine a augmenté de 54 % (de 30 sites à 57) en remplacement du gaz et représente désormais environ 30 % des consommations finales constatées sur les lycées (hors électricité).

Intégration de la performance énergétique dans les programmes des opérations de travaux

L'effort de rénovation et de construction se poursuit devant l'urgence d'investir dans les économies d'énergie pour atteindre le décret tertiaire d'où la présente action. L'objectif de cette action est d'améliorer la performance des bâtiments à savoir :

- Bâtiments neufs : objectif réglementaire RE 2020
- Bâtiments existants, en rénovation globale : objectif décret Tertiaire 2050, soit - 60 % de consommation finale.
- Bâtiments existants, en rénovation partielle : niveau de performance fixé « élément par élément » à partir des critères utilisés en rénovation basse d'énergie, les niveaux de type réglementaires (RT existante) et CEE restant des garde-fous.

Afin de favoriser la performance, la rénovation globale est privilégiée à la rénovation partielle.

Au regard de la baisse progressive enregistrée ces dernières années et des prévisions d'évolution démographique à horizon 2038, il apparaît aujourd'hui surdimensionné, malgré quelques fusions et rationalisations de sites qui ont diminué le nombre de lycées sans réduire la surface utilisée. Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux, l'année 2024 a poursuivi sa réflexion sur la programmation des futurs besoins et la rationalisation du patrimoine qui est devenu un impératif, eu égard aux objectifs forts de la transition énergétique et de la recherche d'économie d'énergie mais aussi aux évolutions constatées et prévues des effectifs.

Une grosse opération « hors lycées » en matière de performance énergétique a notamment été poursuivie en 2024 et 2025 : la construction de l'institut de formation de professions de santé (IFPS) du CHRU de Besançon pour un coût de 31 000 000 € TDC intégrant la performance énergétique, le confort thermique, la sobriété énergétique et la qualité de l'air. L'opération a démarré en juin 2021 et a été réceptionnée en septembre 2024, puis inauguré en présence de la Présidente Marie-Guite Dufay le 17 mars 2025.



Inauguration de l'IFPS Paulette Guinchard, le 17/03/2025 à Besançon – ©Emma Miskizak

La construction permet l'accueil de plus de 1 000 personnes dont 1 000 étudiants (700 étudiants présents simultanément), 18 personnels administratifs et 50 formateurs sur une surface de 7 196 m² dans œuvre (SDO) dont 5 350 m² utiles (SU). L'IFPS est constitué de locaux d'enseignements, salles de classes banalisées, salles de TP, salles informatiques, d'amphithéâtres (90, 175 et 350 places) ainsi que de locaux administratifs. Un parking réservé de 115 places se situe en sous-sol. La Région a en outre financé l'accès au parking covoiturage à proximité immédiate du site pour 100 places de véhicules. En termes de performances énergétiques et environnementales, les acteurs du projet, précurseurs dans le domaine, se sont inclus dès ses prémices dans les critères de la réglementation énergétique RE2020. La conception du bâtiment combine l'utilisation du réseau de chaleur avec un mixe ENR élevé, et prévoit une installation ultérieure de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le volet carbone élément novateur dans le monde du bâtiment lorsque ce projet a débuté, n'a pas non plus été négligé avec la recherche d'un niveau élevé qui a permis d'orienter les choix d'enveloppe et de l'ensemble des matériaux en privilégiant les isolants biosourcés, la conception en mur ossature bois et en limitant l'usage du béton là où il était essentiel.

Outre ce projet phare, en 2024-2025 :

21 grosses opérations de restructuration et de réhabilitation de son parc immobilier scolaire ont vu leurs travaux s'achever en 2024. Pour exemple la pose de centrales photovoltaïques sur les piscicultures de Corancy et Vermenoux au lycée du Morvan à Château-Chinon (58) pour un cout total d'opération de 2.2M€ TDC ; l'amélioration des bâtiments externat et internat ainsi que les logements et l'infirmerie du lycée Jules Verne à Joigny (89) pour un cout d'opération de 7M€ TDC.

20 opérations PRRL (programme de restructuration et de réhabilitation lourde) pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure sont conduites (en études ou en cours travaux).

Optimisation de la conduite et la maintenance des installations climatiques (GEREMY)

Les installations techniques dans les lycées se complexifient en même temps que les contraintes réglementaires et environnementales. En 2018, la loi ELAN oblige propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de – 40 % d'ici 2030. Une partie de cet objectif peut être atteint en améliorant le pilotage des installations techniques. La gestion des installations techniques étant une compétence partagée entre la Région et les établissements, il est nécessaire d'agir collectivement ; d'où la mise en place du programme GEREMY (GEstion Rationnelle de l'Exploitation-Maintenance dans les lycées).

La Région finance les travaux liés à la mise en place du dispositif, accompagne chaque lycée dans la mise en place du contrat de maintenance, prend en charge une partie du contrat (P3-renouvellement de petits équipements sur les installations thermiques climatiques) et met en place un programme de formation. Pour le lycée, le préalable à cette démarche est de mettre en place un contrat de maintenance (P2, P3) dont le cahier des charges est mis à disposition par la Région.

Le réseau des agents en charge de la maintenance des installations CVC a été conforté avec, en 2024, plusieurs sessions de formation généralistes et pratiques sur la Gestion Technique Centralisée (GTC) : au LEGTA de Beaune

le 2 juillet 2024, le 26 septembre au LP Vauban d'Auxerre, le 1^{er} octobre au LEGTA de Beaune et le 17 octobre au LPO Hippolyte Fontaine à Dijon.

En 2024, la dotation spécifique GERRIC (Gros Entretien, Réparations et Renouvellement des Installations Chauffage) qui permet d'accompagner les lycées sur la maintenance de type P3 et R23/R24 pour les réseaux de chaleur urbains (contrats de fourniture de chaleur RCU - Réseau de Chaleur Urbain a été votée pour un montant de 2 726 786 €.

En 2026, l'accord-Cadre GEREMY devrait évoluer pour passer sur un modèle de contrat gré à gré (choix d'adhérer par les lycées).

Accélération du déploiement des énergies renouvelables

Le programme de solarisation financé dans le cadre du Plan d'accélération d'investissement Régional (PAIR) a été élaboré et se poursuit dans le cadre de la Feuille de route de la transition énergétique. Ce plan de déploiement de l'utilisation de l'énergie solaire entre progressivement dans sa phase opérationnelle après la réalisation des études de faisabilité engagées depuis 2021, les supports privilégiés à ce stade pour installer du PV étant les ombrières et les toitures. La stratégie de déploiement se traduit donc en 2 axes d'intervention :

- Plan de solarisation sur les toitures et parkings existants (PAIR solaire)
- Intégration de centrales photovoltaïques par opportunité dans les programmes de construction, rénovation globale ou partielle de toitures

Le principe retenu est de favoriser l'autoconsommation et de vendre le surplus. Une attention particulière est portée à la qualité des installations afin d'en pérenniser le fonctionnement.

Parallèlement à la solarisation, la région déploie les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire au travers 3 autres axes d'intervention :

- Le développement des chaufferies biomasse
- Le raccordement des réseaux de chaleur urbains
- L'étude des opportunités d'achat d'électricité « verte » (gaz, électricité, chaleur)

En 2024-2025, ce sont ainsi 19 sites des établissements qui ont été raccordés à des réseaux urbains.

Par ailleurs, 0,716 M€ de recettes ont été encaissées pour des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dans le cadre des travaux portés par la DPGI de 2021 à fin 2024.

L'objectif pour l'avenir est de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables avec :

- La finalisation des travaux sur 2025/2026 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur 23 sites (ombrières + toitures).
- La poursuite des projets de raccordements à des réseaux de chauffage urbain, 57 sites sont raccordés. Dans les prochaines années, l'offre de raccordement va continuer à s'étoffer avec un potentiel de 14 sites en 2025.
- Une investigation est prévue sur des sites pour les opportunités de créer des chaufferies biomasses en remplacement d'anciennes chaudières gaz.

III. Application du principe de sobriété pour les usages et équipements numériques des lycées et du siège

La DSI, la DTN et la DNE poursuivent leurs actions en faveur d'un numérique plus responsable à travers plusieurs actions.

Mise en place d'un atelier interne de réparation des ordinateurs et tablettes

Afin de réduire les achats de matériel électronique neufs et la production de déchets électroniques pour les services de la Région, un atelier interne de réparation des ordinateurs et tablette a été créé et installé au 5 Garibaldi à Dijon. Un technicien disposant de compétences de réparation hardware a donc été recruté afin de réparer du matériel informatique des services pour le remettre en service mais aussi de préparer des matériels destinés à être reconditionnés ou recyclés par des prestataires extérieurs.

Depuis son lancement 26 ordinateurs ont déjà remis en service entre le 1er septembre 2024 et le 28 février 2025. On estime un montant de 22 000 € économisés par le non-achat d'ordinateurs équivalents neufs.

L'objectif est d'atteindre d'un rythme de croisières d'environ 50 matériels réparés et remis en service par an.

Par ailleurs, l'allongement de la durée de vie des PC des agents du siège est un objectif. Pour cela, l'ajout de mémoire vive sur les PC les plus anciens s'avère nécessaire notamment pour permettre le passage à Windows 11 sur les machines qui le supportent.

Aujourd'hui, la durée de vie des PC approche les 6 ans. L'objectif est d'atteindre une durée de vie de 7 ans pour les matériels des agents du siège.

Réalisation du bilan carbone du numérique de la Région pour l'année 2024

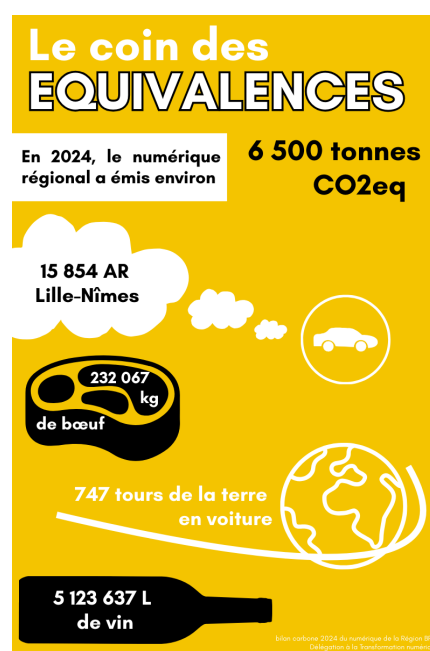
Dans le cadre de l'élaboration de la Feuille de route du Numérique Responsable de la Région Bourgogne Franche Comté, la DTN a commandé un état des lieux du numérique régional. Cet état des lieux comprenait notamment un bilan des émissions de gaz à effet de serre du numérique régional pour 2024.

En effectuant ce calcul, la Région se dote d'un « état 0 » d'évaluation de l'impact environnemental de ses activités numériques. Cette première évaluation pourra permettre par la suite d'évaluer l'impact des efforts menés par la Région pour réduire l'empreinte environnemental de ses activités numériques.

Le résultat de ce calcul estime que le numérique régional a produit 6 500 t GES eq. en 2024

En octobre 2024, l'état des lieux a été présenté en Cotech, puis partagé à l'ensemble des agent-es de la Région à travers un article intranet et lors d'un webinaire.

Ce bilan pourra venir alimenter le BEGES global de la Région et pourra être réactualisé plus tard pour mesurer les efforts fournis.



Document donnant des équivalences aux 6 500 tonnes de GES émises par le numérique régional en 2024 pour mieux comprendre ce que cela représente.

Acquisition, installation et maintien en condition opérationnel des équipements informatiques des lycées

La Région assure l'exploitation, l'administration et la gestion courante des systèmes d'information des lycées. Face à la nécessaire disponibilité et sécurisation des services offerts dans les lycées par les systèmes informatiques, tant sur le domaine de la pédagogie que de l'administratif, la Région s'attache tout particulièrement à la pérennisation des infrastructures informatiques des lycées, et à leur maintien en fonctionnement.

L'objectif est d'intégrer des éléments de sobriété numérique dans les dotations aux EPLE et de mettre en place un dispositif de pilotage visant à optimiser les dotations en équipements numériques des EPLE pour éviter toute surconsommation de matériel neuf.

Ainsi, cette dernière année par le reconditionnement d'ordinateurs par les agent-es AMIR (remplacement des disques durs mécaniques par des disques durs SSD) et par l'augmentation de la durée de conservation des portables et des ordinateurs de configuration technique. Selon les configurations, les équipements sont généralement renouvelés après sept ans d'utilisation.

L'objectif est de poursuivre le renouvellement du matériel des établissements (postes informatiques, serveurs, équipement réseau) en prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme, le cycle de renouvellement général et les contraintes liées à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relatif à « la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » et son décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation

d'acquisition, par la commande publique, de biens issus du réemploi ou de la réutilisation en intégrant des matières recyclées.

Il s'agira aussi d'élaborer et de formaliser des mesures de sécurité informatique adaptées, en se concentrant sur 2 axes principaux :

- Sécuriser le matériel : réaliser un inventaire des équipements critiques et assurer la mise en conformité des serveurs locaux ;
- Préparer un plan de continuité et de reprise des activités : élaborer des scénarios de crise adaptés au contexte des établissements (panne serveur, ransomware, sinistre) et définir des procédures de sauvegarde régulières, sensibiliser les équipes à la cybersécurité.

UN FONCTIONNEMENT EN ACCORD AVEC LES ENJEUX SUR LES PLANS HUMAINS ET ENVIRONNEMENTAUX

I. Des évolutions dans le fonctionnement de l'institution pour réduire son impact

La Région poursuit la mise en œuvre de son Plan de Sobriété Énergétique (PSE) depuis 2023. Ce programme, qui vise la fermeture de certains bâtiments / certains étages de bâtiments lors des périodes de faibles présence physique dans les bureaux des services administratifs, a permis de faire de nombreuses économies énergétiques et financière. Il est donc poursuivi et est aujourd'hui totalement intégré par les agent-es, qui sont à la fois impactés directement par les fermetures de leurs bureaux mais également par celles et ceux des bureaux accueillants.

Par ailleurs, le déploiement du télétravail et des visio-conférences, en plus d'un confort personnel pour les agent-es et les élu-es, permet de réduire les déplacements domicile-travail et donc les émissions de GES liées aux transports sur les lieux de travail. Au-delà, la Région encourage l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Développement du télétravail

La Région a toujours favorisé l'usage du télétravail. Les agent-es des services administratifs bénéficient d'un forfait annuel de jours télétravaillables de 85 jours + 15 jours dans le cadre du plan de sobriété énergétique. En 2023, un forfait pack télétravail pour aider les agents à s'équiper afin de lutter contre les troubles musculo-squelettiques a été mis en place. Le pack télétravail est une aide de 200 € pour rembourser l'achat d'un fauteuil ergonomique ou un second écran. En mai 2025, les dépenses éligibles à cette aide ont été élargies à d'autres équipements (bureaux réglables en hauteur, souris ergonomiques, etc.).

En 2024, les télétravailleurs et télétravailleuses représentaient 86 % de l'effectif du siège, agent-es permanent-es et agent-es non permanent-es, en stabilité depuis 2021, après son déploiement depuis 2018.

58 jours : c'est la moyenne du nombre de jours télétravaillés en 2024 par télétravailleur ou télétravailleuse.

86 agent-es ont bénéficié du pack télétravail en 2024, 102 agents en 2025 (données au 15/09/2025).

Déploiement de la visioconférence pour les réunions des commissions thématiques

Côté élu-es également, les habitudes évoluent. L'article 14 du règlement intérieur du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, adopté par l'assemblée plénière de septembre 2021, modifié par l'assemblée plénière des 25-26 janvier et celle du 20 octobre 2023, offre la possibilité de réunir les commissions thématiques soit en présentiel soit en visioconférence. La tenue des réunions en visioconférence évite ainsi les déplacements des 99 élus à Dijon ou à Besançon pour assister aux commissions.

Sur les 51 réunions de commissions thématiques ayant eu lieu sur la période de juillet 2024 à juin 2025, 63 % ont eu lieu en visioconférence, évitant ainsi de nombreux déplacements (augmentation de 6 points par rapport à l'année précédente).

Vers la sobriété éditoriale de la Région

■ Par les outils digitaux

La Direction de la Communication et des Relations aux citoyens (DCRC) s'est engagée dans une démarche de numérique responsable sur ses outils digitaux (réseaux et site internet) et s'est fait, pour cela, accompagner de la délégation à la transformation numérique (DTN).

L'objectif était de réduire l'empreinte numérique en veillant à disposer d'outils digitaux éco-conçus moins énergivores et en éditant des contenus plus sobres. L'ensemble des mesures mises en place dans le cadre du

numérique responsable vise à réduire l'impact environnemental, à avoir une approche inclusive et accessible pour l'ensemble des contenus produits et veille à adopter une pratique responsable pour chaque action de communication.

Ces premiers travaux ont donc amené la DCRC à effectuer un audit du site internet en vue d'une refonte, et la quasi-totalité de la direction a été formée aux enjeux de sobriété éditoriale.

Les objectifs à terme sont de :

- Disposer d'un nouveau site internet éco-conçu pour la collectivité
- Maîtriser les codes et fondements de la sobriété éditoriale pour l'ensemble des canaux digitaux
- Adopter une politique (et donc des pratiques) responsable en matière de contenus médias : photos, vidéos...

Au-delà des outils digitaux de la Région, la DCRC s'est attachée à travailler sur la responsabilité environnementale et sociétale de ses campagnes digitales (cf. « Des campagnes digitales RSE » dans le I. de la partie suivante).

▪ *Par une réduction des supports imprimés*

Afin de réduire l'empreinte environnementale des supports imprimés, la DCRC a mis en place une gestion qui s'appuie sur trois leviers principaux : la diminution progressive du volume de documents imprimés, l'utilisation privilégiée de papiers recyclés ou certifiés issus de forêts durablement gérées et la suppression des suremballages plastiques ainsi que des vernis polluants.

Les efforts fournis devraient être évalués via un audits (coût, portée, impact) et les engagement poursuivis.

Soutien de la Région en faveur des mobilités durables

La Région soutient l'usage des modes actifs et des transports en commun pour les trajets domicile-travail grâce à deux dispositifs :

- La prise en charge de 75 % du coût des abonnements mensuels de transports en commun ;
- Le forfait « mobilité durable » qui offre jusqu'à 300 € pour venir au travail en vélo, en engin de déplacement personnel motorisés, ou en covoiturage.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Région a l'obligation de prendre en charge une partie des coûts d'abonnements de transports en commun pour les agent·es qui les utilisent pour les trajets domicile-travail. Auparavant la prise en charge était de 50 %, mais elle est passée à 75 % au 1^{er} septembre 2023.

En 2024, 619 agent·es ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 222 812 €.

Également prévu par les textes règlementaires, le forfait mobilités durables vise à favoriser les déplacements domicile travail sans voiture à usage individuelle. Ainsi, avec un montant allant de 100 à 300 € par an, le forfait mobilités durables indemnise l'utilisation, durant au moins 30 jours par an, du vélo, de la trottinette, ou du covoiturage (comme passager ou conducteur) pour les trajets domicile-travail.

En 2024, 470 agents ont perçu ce forfait pour un montant de 125 459 € (contre 384 agents pour un montant de 104 984 € en 2023).

Poursuite du programme Ecolycée et lancement du dispositif Vert'Ecolycée

La démarche « ecolycée » invite l'ensemble des élèves et des membres des communautés éducatives des établissements à définir et mettre en œuvre des bonnes pratiques individuelles et collectives en matière de développement durable au sein des établissements.

La Région propose la signature d'une charte aux lycées qui s'engagent à faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative vers un fonctionnement écoresponsable de leur gestion. La charte permet d'initier ou de confirmer leur démarche. Elle est structurée autour de quatre axes d'intervention : l'eau et les énergies, les espaces naturels et la biodiversité, les déchets et enfin la lutte contre les inégalités, les droits et les solidarités.

La dernière journée « Ecolycée » s'est tenue le 7 novembre 2024 au lycée Montchapet de Dijon. Dix lycées ont obtenu le niveau 3 de la labellisation : « niveau Expert » et ont reçu en récompense pour leur investissement le trophée « Ecolycée ».



Journée Ecolycée du 7/11/2024 à Dijon - ©Région BFC

À la suite de la remise des trophées, cette journée a été marquée par 3 autres moments forts :

- En fin de matinée et afin de symboliser le lancement du nouvel Appel à projet « VERT'ECOLYCEE », Willy BOURGEOIS, le vice-président de la Région, a procédé à la plantation d'un arbre dans le parc du lycée.
- Le Chef de la restauration scolaire de l'établissement, Romain TURBAN et son équipe, ont proposé à l'ensemble des invités, soit une centaine de convives, un repas préparé avec des produits 100 % locaux.
- L'après-midi a été organisé autour d'ateliers « Développement durable » proposés par l'équipe éducative et les élèves du lycée Montchapet. Les lycées invités ont été accueillis dans les différents ateliers pour coudre et décorer des fanions réalisés en tissus recyclé, apprendre la Langue des Signes, découvrir les abeilles et manipuler virtuellement grâce à des cartes et des plans l'espace pour le rendre plus vivable. La journée s'est clôturée avec la restitution par l'ensemble des participants de la chanson « Aux arbres citoyens » en langue des signes sur l'esplanade du lycée.

Lors de cette journée, les retours d'expériences, les ateliers et les témoignages ont rendu concrètes les actions et les démarches menées au sein des établissements.

La prochaine journée « Ecolycée » sera organisée le 18 novembre 2025 dans un lycée franc-comtois et sera l'occasion de remettre les trophées 2025.

La démarche « Ecolycée » à l'été 2025 c'est :

- 118 lycées inscrits sur 125, dont 5 nouveaux lycées inscrits en 2025
- 6 lycées au niveau 0 (lycées inscrits mais n'ayant pas encore déposé de dossier), 15 lycées au niveau 1, 30 lycées au niveau 2 et enfin 67 lycées au niveau 3 dont 5 lycées avec renouvellement du label en 2025

L'objectif aujourd'hui est d'atteindre les 100 % de lycées inscrits d'ici la fin du mandat.

Dans le cadre de la démarche Vert'Ecolycée, la Région souhaite conforter l'engagement des établissements inscrits dans cette dynamique, à faire découvrir l'importance du renouvellement de la forêt et sa gestion durable par le biais notamment d'un projet pédagogique de plantation d'arbres et d'arbustes.

L'objectif est d'encourager des projets de végétalisation dans les lycées de la Région Bourgogne-Franche-Comté par des plantations d'arbres, d'arbustes et d'espèces vivaces locales (en pot ou en pleine terre), sur des surfaces ayant déjà la vocation d'espaces verts, en prenant en compte l'adaptabilité au changement climatique.

Les bénéficiaires sont les établissements publics de l'éducation nationale et de la DRAAF déjà engagés dans la démarche « Ecolycée » niveaux 1, 2 ou 3 avant le lancement de l'appel à projet du dispositif « Vert'Ecolycée ». Depuis son lancement, une trentaine de dossiers d'établissement ont été reçus et sont en cours d'analyse. La subvention maximale accordée est de 2 500 € et les dépenses éligibles sont le coût des arbres, d'arbustes et d'espèces vivaces locales ainsi que le matériel destiné à la plantation (terreau, bacs, etc.).



*Plantation d'un arbre pour le lancement de Vert'Ecolycée par Willy Bourgeois
lors de la journée Ecolycée du 7/11/2024 à Dijon - ©Région BFC*

A ce jour, 50 000 € sont alloués à ce dispositif dans le cadre du PPE. Néanmoins, les perspectives sont incertaines dans la mesure où la conjoncture actuelle contraindrait la Région à arrêter ce projet faute de moyens financiers pour accompagner les projets des établissements.

II. La formation comme outil de développement personnel et d'information des agent·es

Déploiement des formations sur les enjeux climatiques

La DRH accompagne l'engagement de la Région en matière de développement durable en assurant notamment la formation nécessaire des agent·es aux enjeux du changement climatique. Deux formations principales ont été développées : la fresque du climat déployée aux agent·es du siège depuis septembre 2025 et le B.A.BA du climat et de la biodiversité déployé pour les agent·es à compter de 2025, après une première phase destinée uniquement aux encadrant·es.

*Atelier de la fresque du climat pour les encadrant·es
©Région BFC*

Au total, sur la Fresque du Climat pour la période 2024/2025, ce sont 300 stagiaires formé·es, 35 sessions organisées pour un total de 105 heures.

Pour le B.A. BA du climat et de la biodiversité sur la même période c'est 48 encadrant·es et 84 agent·es.

La suite sera fonction du prochain recensement des besoins collectifs 2026-2027, dans le cadre du plan de formation, auprès du siège et des lycées.



Diffusion de l'information en matière de développement durable

Le portail documentaire est un espace en ligne où les documentalistes partagent une revue de presse, une veille sur des sujets d'actualité et des documents empruntables. Cet espace contribue très largement à la diffusion de l'information sous format numérique évitant le recours à des versions en papier. Par ailleurs, l'objectif visé est l'acculturation des agents aux problématiques du développement durable.

Ainsi, 12 ouvrages dans le domaine du développement durable ont été achetés sur la période 2024-2025 contre 5 en 2023 et 909 articles de presse ou revues sont diffusés dans le portail documentaire (mot clé environnement).

Organisation des Semaines européennes du Développement Durable

Depuis 2018, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) de nombreuses activités sont proposées aux agent-es de la Région (visites, ateliers, webinaires, temps de rencontre et d'échanges ou défis) dans le but de mettre en lumière les politiques durables de la Région et se sensibiliser les agent-es à des pratiques plus durables dans le quotidien de chacun.

La SEDD 2024 s'est déroulée entre le 18 septembre et le 8 octobre. Durant ces trois semaines d'événementiels, 19 activités différentes ont été proposées. Au total, on comptabilise 514 inscriptions aux activités, par 208 personnes différentes, pour 360 participations effectives. Cela représente 17 % des effectifs du siège (hors antennes).

A la suite de la SEDD, un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux participant-es. Environ un tiers des personnes sondées ont répondu, soit 62 répondant-es. Le niveau de satisfaction moyen est de 4,5/5 et la moitié des répondant-es affirment que la SEDD les a encouragés à mettre en place de nouvelles actions en faveur du développement durable.



Visite et rencontre avec le chef de la cuisine du Lycée Eiffel à Dijon - ©Région



Atelier autoréparation vélo avec Les Manivelles à Besançon Viotte - ©Région



Visite du Parc urbain de la Rhodia avec GBM à Besançon, un projet financé par les Fonds Européens - ©Région



Atelier sur la cuisine végétale et anti-gaspi à Besançon Viotte - ©Région

Une nouveauté avait été proposée cette année : une offre de services aux encadrant-es. L'objectif de cette offre est d'atteindre des agent-es qui ne viennent pas forcément d'eux-mêmes en passant par leurs directeurs, directrices ou chef-fes de services, en proposant d'organiser un temps au sein de leur équipe avec une activité autour du développement durable (au choix entre 5 activités différentes : jeux sérieux, conférence, présentation...).

Cette proposition a rencontré un beau succès puisque 9 interventions ont été effectuées dans ce cadre pour un total de 117 participant-es et les encadrant-es ayant sollicité l'offre ont attribué une note de satisfaction de 4,9/5 en moyenne.

La SEDD sera de nouveau proposée en 2025 avec de nouvelles activités et un renouvellement de l'offre de services aux encadrant-es.

III. Gestion des ressources humaines : agir pour le bien-être des agent·es

La direction des ressources humaines apporte les moyens humains et les compétences nécessaires aux directions et aux lycées pour mettre en œuvre les politiques régionales en analysant les besoins, recrutant et formant les quelques 4 600 agent·es permanent·es et non permanent·es. Elle assure la rémunération des agent·es, la gestion de leur situation administrative, de leur carrière, de leur temps de travail et de leurs déplacements, de leurs éventuels arrêts de travail. La direction des ressources humaines est aussi chargée de mettre en place une politique de prévention des risques au travail et propose une politique d'action sociale.

Dialogue social

Après les élections professionnelles de décembre 2022, les nouvelles instances consultatives issues de la loi portant transformation de la fonction publique 2019 se sont réunies en 2024 :

- CST : 10 réunions
- FSSSCT : 5 réunions
- CAP : 5 réunions
- CDS 10 réunions
- CBVT : réunions

Un CST ne s'est pas tenu faute de quorum.

Suivi des conditions de santé et de sécurité du personnel

Le service de médecine du travail a pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agent·es du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions de santé et de sécurité.

En 2024, 1 080 visites ont été réalisées, 247 pour les agent·es du siège et 1 561 pour les agent·es des lycées.

Les médecins ont rédigé :

- 1 200 fiches d'aptitudes,
- 495 fiches d'aptitudes avec restrictions médicales,
- 109 fiches d'inaptitudes temporaires,
- 4 fiche pour inaptitude définitive.

Par ailleurs, 60 agent·es (41 femmes et 19 hommes) ont été orienté·es vers un psychologue du travail. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2023 (66 agents).

Maintien des mesures d'action sociale de la Région pour ses agent·es

La politique d'action sociale régionale représente 2,3 % du budget des dépenses du personnel. Cette politique se traduit par différentes mesures :

- Un soutien à des prestations diverses pour la loisirs et la consommation grâce l'appui financier de la Région l'association du personnel, l'AMIBFC, et à l'adhésion de la Région au CNAS ;
- Un appui pour la protection sociale complémentaire (PSC) des agents avec une participation employeur de 20 ou 30 € /mois selon l'indice des agent·es pour le risque santé et de 20 € / mois pour le risque prévoyance ;
- Un service externalisé d'assistantes sociales qui interviennent sur l'ensemble du territoire régional et accueillent l'ensemble des agents de la collectivité. L'externalisation de ce service permet d'assurer un total anonymat aux agents qui le sollicite et qui ont besoin d'être aidés, conseillés ou accompagnés ;
- Le fonds de secours afin d'aider les agents en grande précarité ou des aides spécifiques (aide aux parents d'enfants handicapés et séjour pour enfants, aide pour les agent·es en situation de maladie longue se trouvant dans une situation financière critique) ;
- La participation aux titres restaurants avec une participation de la Région à hauteur de 60 % de la valeur totale du chèque déjeuner ;

- L'attribution de cadeaux de fin d'année et de départ en retraite ;
- L'octroi d'une aide financière à la mobilité pour les agent·es dépendant·es de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail. Des critères d'attribution de cette aide ont été établis (distance de 30 kilomètres entre le domicile et le lieu de travail de l'agent et absence d'accès à des moyens de transports publics). Son montant est de 40 € par mois depuis 2022.

En 2024, ces prestations et soutiens financiers représentaient un montant de plus de 4,9 M€ :

- La participation versée par la Région pour l'AMIBFC était de 450 000 € pour 1 835 agent·es adhérent·es, soit 45 % de l'effectif de la collectivité
- Une cotisation au CNAS à 954 164 €
- Le montant de la participation à la PSC pour le volet santé était de 392 166 € (hausse de 3 % par rapport à 2023), et pour le volet prévoyance de 416 870 € (hausse de 4 % par rapport à 2023)
- 416 agent·es ont été reçu·es par les assistantes sociales. Le coût de ce marché s'élève à 259 260 € pour la Région
- 43 dossiers acceptés et 17 700 € versés au titre du fonds de secours
- 11 dossiers acceptés pour un montant de 39 046 € via le fonds de secours pour les agent·es en situation de maladie longue se trouvant dans une situation financière critique
- 52 agent·es bénéficiaires et 94 437 € d'aides versées pour l'aide aux parents d'enfants handicapés et 73 agent·es bénéficiaires et 12 180 € versés pour les séjours d'enfants
- Le budget des titres restaurants s'élevait à 1 983 569 € (267 064 € pour les lycées et 1 716 505 € pour le siège)
- 4 735 cartes cadeaux d'une valeur de 45 € ont été adressées aux agent·es titulaires ainsi qu'aux agent·es contractuels remplissant les conditions d'octroi pour un montant de 213 075 €
- 269 personnes ont bénéficié du ticket mobilité pour un montant total de 101 920 €

La Région est attentive aux conditions d'emplois proposés à ces agents et n'a eu de cesse depuis sa création de les améliorer. Forte d'une politique sociale de près de 5M €, elle a néanmoins décidé d'augmenter les titres restaurants au 1er mai 2025. La valeur faciale est désormais de 8 €, avec une participation de l'employeur maintenue à 60 %.

Mise en œuvre de la feuille de route attractivité

Initiée dès 2022, la démarche d'attractivité de la Région en tant qu'employeur a intégré en premier lieu la refonte du régime indemnitaire (mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2023). Par la suite, dans la continuité de la structuration et de la mise en œuvre d'une démarche exhaustive, les services de la DRH ont construit une feuille de route qui s'articule autour de trois axes :

- Définition de la marque employeur de la collectivité : réputation et visibilité de la Région sur le marché de l'emploi ;
- Amélioration de l'expérience candidat : optimisation du processus de recrutement ;
- Amélioration de l'expérience agent : fidélisation des agents en poste et des nouvelles recrues.

Cette feuille de route a été présentée au CST du 27 janvier 2025 et l'AP de mars 2025.

Modernisation et dématérialisation des processus RH

La collectivité s'adapte aux technologies numériques qui ont bouleversé les modes de travail, les pratiques managériales et les attentes des agent·es. Les RH doivent en conséquence se doter d'outils adaptés pour gérer et sécuriser les données toujours plus nombreuses, automatiser les tâches et faciliter la communication. Cela nécessite de repenser les différents processus afin de rendre les flux de travail plus efficaces et pertinents. Moderniser les processus RH, c'est chercher à simplifier la gestion administrative des équipes qui peuvent ainsi se concentrer davantage sur les tâches à plus forte valeur ajoutée.

Très concrètement, différents chantiers de dématérialisation ont été menés ces dernières années : entretiens professionnels, campagnes de CIA, d'avancement de grade et de promotion interne, procédures de recrutement, demandes de formations, signature à la volée, etc.

En juillet 2024, la Région a mis en place la dématérialisation des bulletins de paies des agent·es du siège puis en novembre 2024 celle des bulletins de paies des agent·es des lycées.

97% des agent-es du siège ont opté pour la dématérialisation de leur bulletin de paye et 61 % dans les lycées

Protection des agents en arrêt de travail

La Région est sensibilisée à la situation des agents en arrêt de travail qui peuvent basculer rapidement en précarité financière. Aussi, elle a initié en 2024 un projet contrat de prévoyance collectif obligatoire afin de mieux protéger ses agents. Afin que le coût de ce contrat soit le plus neutre possible pour les agents, elle a proposé une forte participation, bien au-delà de ce qui est demandé par les textes : 50 % du coût du contrat, avec un minimum de 32 €.

Après plusieurs mois de négociation, un protocole d'accord a été signé fin août 2024 avec trois organisations syndicales. L'assureur a été retenu début 2025 à la suite d'une procédure de marchés publics. La DRH travaille désormais avec cet assureur pour la mise en place effective du contrat au 1^{er} janvier 2026.



Sans attendre la mise en place de ce contrat, la Région a délibéré en octobre 2024 pour maintenir le régime indemnitaire des agents en cas d'absences longues. Elle a décidé d'appliquer le maximum rendu possible par les textes qui venaient d'être modifiés en juin 2024.

IV. Egalité & solidarité

Suivi de l'égalité entre femmes et les hommes au sein de la Région

Dans les services administratifs

Le personnel administratif est composé de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes.

La filière administrative regroupe 71 % des agents du siège. Les femmes appartiennent de manière très majoritaire à cette filière (86 %) les hommes sont répartis de manière plus équilibrée entre la filière technique (55 % des hommes) et administrative (43 %).

Le cadre d'emplois des attachés (33 % de l'effectif avec 35 % des femmes et 27 % des hommes) et le grade d'attaché territorial (22 % de l'effectif) sont ceux qui sont les plus représentés au sein de la collectivité.

Ce sont dans les cadres d'emplois d'attachés, de rédacteur et d'adjoints administratifs que les femmes sont le plus sur-représentées dans la collectivité (ces cadres d'emplois représentent respectivement 33 %, 22 % et 15 % de l'effectif mais 35 %, 29 % et 21 % des femmes). Les hommes eux sont les plus sur-représentés dans les cadres d'emplois d'ingénieurs (13 % des effectifs et 20 % des hommes), de techniciens (8 % des effectifs et 16 % des hommes) et d'agents de maîtrise (4 % des effectifs et 10 % des hommes).

Il n'y a aucune femme dans les effectifs rattachés aux grades terminaux des cadres d'emplois supérieurs (administrateurs, ingénieurs en chef et conservateurs). La répartition des attachés hors classe est en faveur des hommes (6 femmes, 9 hommes) alors que celle des ingénieurs hors classe est en faveur des femmes (3 femmes, 1 homme)

Taux F/H des agents à temps partiel par catégorie :

Catégorie	% F	% H	% total
A	17 %	4 %	12 %
B	19 %	4 %	14 %
C	22 %	3 %	15 %
Total	18 %	4 %	13 %

Dans les lycées

Dans les lycées, la population se compose de 61 % de femmes et 39 % d'hommes avec une seule filière : la filière technique.

1 624 agents sont dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (57 % des effectifs) et 984 sont dans le cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement (35 % des effectifs).

Le cadre d'emplois des adjoints techniques représentait 47 % des effectifs en 2020 : son poids se renforce d'année en année (52 % en 2022 et 55 % en 2023).

La proportion de femmes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise reste identique depuis 2022, soit 2 % ; tout comme la représentation des hommes qui se maintient à 15 %. Le déséquilibre est aussi toujours le même entre les sexes pour le cadre d'emplois des techniciens (4 femmes et 29 hommes).

Il faut aussi constater que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes dans le grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe (cadre d'emplois spécifique et cadre d'emplois général) : il y a 43 % de femmes, et 39 % d'hommes titulaires d'un de ces deux grades.

Taux F/H des agents à temps partiel par catégorie :

Catégorie	% F	% H	% total
B	25 %	-	3 %
C	9 %	3 %	6 %
Total	9 %	3 %	6 %

Bilan du dispositif de signalement

Le dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, harcèlements moral et sexuel, et agissements sexistes a été créé dans la collectivité en avril 2021, à la suite du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlements et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Pour ce faire, une convention a été signée avec le Centre De Gestion du Doubs (CDG 25) pour la réalisation du recueil des signalements le 3 juin 2021 puis le 17 octobre 2022. Une nouvelle convention a été signée le 11 décembre 2024.

Au titre de l'année 2024, 11 dossiers ont été enregistrés au CDG 25. Un dossier a été traité hors dispositif.

Lutte contre les discriminations en matière de handicap

Le taux de travailleurs reconnus handicapés au sein de la collectivité atteint 12 % (11 % en 2023) : 6 % pour le siège et 14 % pour les lycées (13 % en 2023).

Ce taux est calculé sur les seuls agents permanents en activité ce qui diffère du mode de calcul effectué pour la déclaration FIPHP. Dans cette dernière, le calcul du taux intègre une partie des agents permanents et tient compte également des dépenses effectuées par la collectivité en matière de handicap.

Animation de la Fresque de la diversité

Handicap, sexe, apparence physique, origine sociale, conviction religieuse, orientation sexuelle... autant de critères de discriminations qui vont à l'encontre d'une égalité réelle, dans la société mais aussi au travail. Afin de poursuivre la sensibilisation de ses équipes, la Région déploie depuis 2025 la « Fresque de la diversité » qui permet d'expérimenter les mécanismes cognitifs à l'œuvre en matière de discriminations, de découvrir des approches visant à les réduire, de débattre sur leur portée et leurs limites. Il permet d'acquérir un vocabulaire commun pour nouer un dialogue constructif et faire émerger une société plus inclusive et plus apaisée.

Cet atelier d'intelligence collective est organisé par des personnels du conseil régional qui ont volontairement choisi de se former à son animation.

Entre fin 2024 et début 2025, sept animatrices internes ont été formées pour animer la Fresque auprès des équipes de la Région.

LES ACTIONS DE LA REGION PERMETTENT D'EMBARQUER D'AUTRES ACTEURS

I. La gestion de la commande publique comme levier d'action

Le SPASER, schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables, est une obligation réglementaire régie par le code de la commande publique qui détermine les objectifs de politique d'achats comportant des éléments à caractère social et écologique, leurs modalités de mise en œuvre et leur suivi annuel. Le SPASER de la Région en vigueur à ce jour a été adopté en octobre 2022.

Le montant total notifié à fin décembre 2024 s'élevait à 131 945 619 € HT avec quatre postes de dépenses principaux :

- Maitrise d'œuvre : 22 978 120 € HT
- Prestations intellectuelles : 22 535 387 € HT
- Fournitures courantes et services : 21 546 400 € HT
- Travaux : 13 633 202 € HT

La part des marchés contenant une clause sociale et environnementale soit dans l'expression du besoin, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution, est stable depuis plusieurs années. Elle s'établit en moyenne à 76 % sur l'ensemble des marchés.

Achats de matériels numérique reconditionné et traitement des DEEE

Afin de réduire les impacts environnementaux du numérique, la loi AGEC fixe des objectifs d'achats de matériels reconditionnés notamment dans l'informatique. Pour la Région, il s'agit ainsi d'augmenter le réemploi et le reconditionnement des équipements numériques en Bourgogne-Franche-Comté en accompagnant les entreprises et organismes de la région qui proposent des services de réparation, reconditionnement et up-cycling et en mettant en place des dispositifs et partenariats pour structurer la récupération des équipements numériques notamment auprès des plus grands utilisateurs (entreprises, administrations, collectivités, ...).

En faisant la promotion de l'achat de matériel reconditionné, la Région agit sur deux leviers : réduire l'achat de matériel neuf et donc l'impact environnemental du numérique, mais aussi la réduction de déchets informatiques en permettant l'utilisation des matériels pour de nouveaux usages. Pour le matériel non reconditionnable, cela permet aussi un meilleur recyclage.

Ces objectifs se traduisent par trois axes majeurs d'action :

- ⇒ L'implication directe des services de la Région dans le **pilotage de l'action C6 de la feuille de route de la COP** de la planification écologique « *Développer la filière de réemploi des équipements électriques et électroniques en faveur d'un numérique responsable* ».

La COP fixe comme premier jalon à 2025, pour l'action C6, de réaliser une analyse des flux des principaux détenteurs et acheteurs d'équipements numériques et un plan de structuration de la filière régionale à 2030.

- ⇒ **Le traitement des DEEE et les marchés de reconditionnement.** Un marché de destruction des DEEE non récupérables est en cours avec l'éco-organisme généraliste national ECOLOGIC dans l'objectif de « tracer » la destruction des données et traiter dans une filière adaptée le recyclage des métaux et plastiques.

C'est ainsi près de 7 tonnes de DEEE non reconditionnables qui ont été pris en charge et traités par ECOLOGIC avec traçabilité et certificats de destruction.

- ⇒ **L'achat de matériel reconditionné** pour les agents des services administratifs de la Région par la DSI à la place de matériel neuf.

Ainsi, entre mi-2024 et mi-2025 : 20 smartphones reconditionnés ont été achetés et distribués aux agents du siège au lieu de neufs.

L'objectif désormais est de commencer à acheter des ordinateurs portables reconditionnés dès le prochain marché subséquent de matériel, courant 2025, pour atteindre 20 % du volume de matériel commandé.

Expérimentation de relocalisation des achats de denrées alimentaires pour 21 lycées de la région

Dans le cadre du plan de mandat, la Région a décidé de s'appuyer sur les achats alimentaires des 119 unités de restauration des lycées de la Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner la dynamique de relocalisation alimentaire. Ces achats représentent un encours global de 25 M€ annuel pour servir 10 millions de repas par an.

A l'appui d'une analyse fine et des besoins d'achats des lycées et des capacités de production en région, le service achats a porté des marchés en centrale d'achats pour 21 lycées expérimentaux sur Dijon et Besançon. Cette expérimentation a permis le développement de quatre marchés dédiés notamment grâce à une forte implication depuis deux ans de groupes de travail avec des chef-fes, magasiniers et magasinnières et gestionnaires des établissement.

La zone expérimentale continue à renforcer ses achats bio et/ou locaux (+ 9 % sur 2 ans), alors que le taux se stabilise sur les lycées hors zones expérimentales. A noter l'écart entre zone expérimentale et lycées hors zones expérimentales qui est de 13 %.

Face au succès de cette expérimentation, il a été annoncé en juin 2025 que le projet serait déployé sur l'ensemble du territoire.

Les clauses d'insertion dans les opérations de travaux via des facilitateurs

Un travail très important est par ailleurs conduit dans le cadre des opérations de travaux : la dimension achat accompagne la politique patrimoniale de la Région, déjà très axée sur la rénovation et la construction de bâtiments sobres en énergie, par des critères valorisant la gestion des déchets de chantier, afin de sélectionner les candidats qui ont le mieux su garantir la traçabilité de leurs déchets. La Région a ainsi affecté un crédit pour financer la présence de facilitateurs sur toutes ses opérations de travaux supérieures à 1 M € HT. Ceux-ci sont chargés de remettre en situation de travail les personnes éloignées de l'emploi.

La Région a renouvelé le 28 janvier 2025, le marché à prix unitaires de prestations de services relatives aux missions de facilitateurs des clauses d'insertion avec le rajout d'une mission de coordination afin d'homogénéiser l'action des différentes structures (maisons de l'emploi, associations...) qui emploient les facilitateurs.

La prestation porte toujours sur les opérations de travaux représentant + de 750 000 € HT, mais également, en application de la loi n°2021-1104 du 22/08/2021 Climat et Résilience, à l'ensemble des marchés de fournitures et de services dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Au total en 2024, cela a concerné :

- 15 opérations
- 48 131 heures prévues aux contrats de travaux et 29 074 heures effectivement réalisées
- 102 personnes en insertion dont 6 femmes et 96 hommes
- 117 contrats conclus
- Parmi les participants 48 étaient des jeunes de moins de 26 ans et 30 étaient âgées de 26 à 40 ans
- 12 personnes qui ont signé un CDI en cours de marchés ou à la suite du marché

A partir du 22 août 2026 au plus tard, tous les marchés supérieurs au seuil de procédure formalisée devront comprendre des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées.

Un marché réservé à des personnes en insertion et en situation de handicap pour des prestations de déconstruction/gestion des déchets et déménagement a été mis en œuvre sur l'opération de réfection complète du bâtiment 11 « Externat » au lycée Parriat à Montceau-Les-Mines.

Traitement des déchets de chantier

Le maître d'ouvrage a l'obligation de prévenir ses déchets conformément au principe de proximité qui consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production

et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes. Plusieurs outils existent pour respecter cette obligation (cf. RDD 2023-2024).

Ainsi, à ce jour, deux opérations exemplaires sont en cours :

- ⇒ A Avallon, La Cité scolaire du parc des Chaumes : Construction-extension de la restauration scolaire avec un diagnostic PEMD prescrivant réemploi et valorisation des déchets de chantier et déconstruction avec objectif de valorisation de 75 % des déchets dans un périmètre de 150 km autour d'Avallon pour 90 % d'entre eux.
- ⇒ A Montceau-Les-Mines, Le lycée Parriat : Réfection du bâtiment 11 et création d'un atelier et d'abris vélos avec un diagnostic PEMD prescrivant réemploi et valorisation des déchets de chantier.

Il est maintenant prévu de systématiser le diagnostic réglementaire PEMD pour les opérations de démolition ou rénovations significatives > 1 000 m² et recourir davantage à la mise en place de charte contractuelle de chantier vert, avec une exigence spécifique de connaissance des filières locales de réemploi et d'évaluation de la valeur vénale des matériaux réemployés.

Il s'agira également d'introduire la compétence de gestion des déchets de chantier et d'économie circulaire dans les marchés de maîtrise d'œuvre concernés.

Enfin, la Région souhaite continuer à expérimenter : le réemploi in situ des matériaux de déconstruction / le réemploi ex-situ dans un rayon d'action limité, des matériaux de déconstruction / le recours à des matériaux facilement réemployables ou recyclables entrant dans ses constructions.

Des campagnes digitales RSE

Les achats médias de la Région sont majoritairement orientés vers le digital. Depuis 2024, un cadre RSE est systématiquement appliqué à toutes les campagnes digitales : éco-conception des contenus, diffusion optimisée pour réduire la consommation énergétique, mesure de l'empreinte carbone et mise en place de dons solidaires. Cette orientation sur les achats médias permet principalement une réduction de l'empreinte carbone des campagnes digitales (ex. réduction de 70 % du poids des vidéos), mais contribue également à une meilleure transparence (la mesure systématique de l'impact carbone et communication des résultats) et à une plus grande solidarité via une contribution sociale avec des dons à des associations (Fondation des Femmes, Médecins du Monde).

A titre d'exemple, les optimisations RSA de la campagne « Saga Générique » (avril-mai 2024) ont permis de réduire d'environ 3,6 t_{eq}CO₂ en comparaison à une campagne classique. Pour cette campagne, le prestataire de la Région Cospirit a d'ailleurs obtenu deux récompenses en 2025 : le Cas d'or numérique responsable et le Prix agence média, catégorie RSE.

Par ailleurs, 2 % du budget de la campagne Saga Orientation 2025 était consacré aux actions RSE ce qui a permis de générer des dons de 1 150 € pour la Fondation des Femmes et de 323 € pour Médecins du Monde.

L'objectif est aujourd'hui d'intégrer systématiquement l'éco-conception et la mesure carbone sur toutes les campagnes à partir de 2025.

II. Des partenariats pour la durabilité

Recyclage du papier des services administratifs

Le service Archives travaille avec les ESAT Acodège (qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi) pour le traitement des archives éliminables : tri des impuretés et déchiquetage pour la confidentialité. La matière est ensuite transférée à l'entreprise PAPREC à Saint-Apollinaire qui s'occupe de la transformation en pâte à papier.

Cela représente 5 tonnes de papier traitées et 15 ETP pour les prestations.

Aujourd'hui, seule les archives de Dijon sont concernées. C'est pourquoi une réflexion est menée pour étendre la démarche aux archives de Besançon, mais aussi pour valoriser les archives depuis les services producteurs (hors service Archives).

Transfert des lignes de production de masques chirurgicaux comme outils pédagogiques au sein de lycées

A l'origine, trois machines de fabrication de masques ont été achetées par la Région pour faire face à la crise du COVID. Ces machines restaient donc sans utilisation depuis la fin de la pandémie, stockées dans un local dédié. Il a été décidé de valoriser un investissement et de garantir sur la durée la possibilité de l'utiliser de nouveau en cas de nouvelle crise. Après réflexion et analyse des formations dispensées dans les différents établissements de la région, deux lycées ont été sélectionnés pour disposer de ces matériels fonctionnels sur leurs plateaux techniques, après validation d'un projet pédagogique en lien avec l'utilisation des machines.

Une convention de transfert (avec conservation de la propriété par la Région) a été validée en assemblée plénière et les machines ont été installées en décembre 2024 dans ces deux lycées. Elles ont fait l'objet d'un diagnostic de sécurité et d'une mise en conformité avant de devenir un outil de formation pour les élèves au printemps.

Pour un budget réduit d'environ 15 000 €, ces unités de production reprennent leur activité au sein d'établissement d'enseignement et servent ainsi de support pédagogique

Liste des sigles

- AAP : Appel à Projets
- AB : Agriculture biologique
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AER : Agence Economique Régionale
- AMO : Assistance Maitrise d'Ouvrage
- AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
- AP : Assemblée Plénière
- ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité
- AREFE : Appui Régional à la Formation des Entreprises
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BEPOS : Bâtiment à énergie positive
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BPI : Banque Publique d'Investissement
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CAP : Commissions Administratives Paritaires
- CBVT : Commission Bien Vivre au Travail
- CCCB : Convention Citoyenne pour le Climat et la Biodiversité
- CCI(R) : Chambre de Commerce et de l'Industrie (Régionale)
- CDS : Commission du Dialogue Social
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie
- CESER : Conseil Economique, Social, Environnemental Régional
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CG(E)DD : Commissariat Général de (l'Environnement) et du Développement Durable
- CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- CNAS : Comité National d'Action Sociale
- COM : Contrats Opérationnels de Mobilités
- COP : Conférence des Parties
- CP : Commission Permanente
- CP(I)ER : Contrat Plan (Interrégional) Etat Région
- CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
- CSTI : Culture scientifique, technique et industrielle
- CT : Comité Technique
- DAF : Direction Agriculture et Forêt
- DAT : Direction Aménagement du Territoire
- DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective
- DERI : Direction Europe et Relations Internationales
- DMG : Direction des moyens généraux
- DMI : Direction Mobilités Infrastructures
- DPGI : Direction patrimoine et gestion immobilière
- DRAAF : Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
- DRH : Direction des ressources humaines
- DSI : Direction des systèmes informatiques
- DSJ : Dialogue Structuré Jeunesse
- ECSI : Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
- EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
- ENR(&R) : Energie renouvelable (et de récupération)
- ENT : Environnement numérique de travail
- EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal
- EPLE : Etablissements Publiques locaux d'Enseignement
- EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

- ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- ESS : Economie sociale et solidaire
- ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
- ETP : Equivalent temps plein
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds européen de développement économique régional
- FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- FRAC : Fonds régional d'art contemporain
- FSE : Fonds Social Européen
- FSS : Formations Sanitaires et Sociales
- GES : Gaz à effet de serre
- GRACC : Groupe Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique
- GREBE : Groupe Régionale d'Experts de la Biodiversité et de l'Environnement en **Bourgogne-Franche-Comté**
- LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- LOM : Loi d'Orientation des Mobilités
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PAIR : Plan d'Accélération de l'Investissement Régional
- PAT : Projet Alimentaire Territorial
- PDR : Programme de Développement Rural
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PME : Petite et Moyenne Entreprises
- PMR : Personne à Mobilité Réduite
- PNR : Parc Naturel Régional
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PO : Programme Opérationnel
- POTE : Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique
- PPA : Personnes Publiques Associées
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
- PRAP : Programme Régional pour une Alimentation de Proximité
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- PSE : Plan de Sobriété Energétique
- PSN : Plan Stratégique National
- PTGE : Projet territorial de Gestion de l'Eau
- RADA : Relocalisation des Achats de Denrées Alimentaires
- R&D : Recherche et Développement
- RDD : Rapport de Développement Durable
- REPOS : Région à Energie Positive
- RI : Règlement d'Intervention
- RNR : Réserve Naturelle Régionale
- RT2E : Réseau régional de la Transition Economique et Ecologique
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique
- SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
- SEM : Société d'Economie Mixte
- SERM : Service Express Régional Métropolitain
- SPASER : Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables
- SPL : Sociétés Publiques Locales
- SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRB : Stratégie Régional pour la Biodiversité
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

- SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- SRIT : Schéma Régional de l'Itinérance Touristique
- TEE : Transition Ecologique et Energétique
- TER : Transport Express Régional
- TID : Territoires Intelligents et Durables
- UE : Union Européenne
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
- VNF : Voies Navigables de France
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette

Annexe : Les 17 ODD à l'horizon 2030

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ce sont 17 objectifs et 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030 pour stimuler un développement inclusif, durable et juste. Ils s'adressent à la fois aux États qui en sont redevables au niveau de l'ONU et à la société civile.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ces 17 objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités.

Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif. Ils constituent une démarche universelle et transversale concernant tous les pays, au Nord comme au Sud.

Voici la liste des ODD tels qu'ils sont présentés dans [le rapport 2017 de l'ONU](#) :

Objectif 1 : Lutter contre la pauvreté



Donner à tous, partout dans le monde, l'aide dont ils ont besoin pour se sortir de la pauvreté sous toutes ses formes est l'essence même du développement durable. L'objectif 1 se concentre sur l'élimination de la pauvreté par le biais de stratégies interdépendantes, y compris le développement de systèmes de protection sociale, des emplois décents et le renforcement de la résilience des pauvres.

Objectif 2 : Lutte contre la faim



L'objectif 2 répond à un besoin humain fondamental, l'accès à une alimentation nutritive et saine, et les moyens de le garantir durablement pour tous. On ne peut remédier à la faim en augmentant uniquement la production alimentaire. Un bon fonctionnement des marchés, un accroissement des revenus des petits exploitant-es agricoles, l'égalité d'accès à la technologie et aux terres, des investissements supplémentaires, tous ces facteurs jouent un rôle dans la création d'un secteur agricole dynamique et productif qui renforce la sécurité alimentaire.

Objectif 3 : Accès à la santé



L'objectif 3 porte sur l'ensemble des grandes priorités en matière de santé et appelle à améliorer la santé procréative, maternelle et infantile ; à mettre fin aux maladies transmissibles ; à réduire les maladies non transmissibles et autres risques sanitaires ; et à assurer un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable, ainsi qu'à une couverture santé.

Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité



L'objectif 4 vise à garantir que tout le monde ait accès à une éducation de qualité et des possibilités de formation tout au long de la vie. Cet objectif va au-delà de la scolarisation et englobe les niveaux de compétence, la disponibilité d'enseignants qualifiés, d'équipements scolaires adéquats et les disparités dans les résultats scolaires.

Objectif 5 : Egalité entre les sexes



Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, privant les femmes et les filles de leurs droits les plus fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques sont nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées.

Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement



L'objectif 6 vise à relever les défis en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène pour les populations, ainsi que les problèmes concernant les écosystèmes aquatiques. En l'absence de ressources en eau et d'un assainissement de qualité et durables, les progrès dans plusieurs autres domaines des objectifs du développement durable, dont la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté, seront aussi retardés.

Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables



L'accès universel à des services énergétiques d'un coût abordable, fiables et durables exige d'étendre l'accès à l'électricité et à des technologies et à des combustibles non polluants pour cuisiner, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître l'utilisation de l'énergie renouvelable. Pour atteindre cet objectif, des politiques et des financements plus audacieux sont nécessaires, mais il faut aussi que les pays soient amplement disposés à adopter de nouvelles technologies.

Objectif 8 : Accès à des emplois décents



La croissance économique est le moteur principal du développement durable. Lorsque cette croissance est soutenue et inclusive, un plus grand nombre de personnes peuvent échapper à la pauvreté, à mesure que les possibilités pour un plein emploi productif se développent. Pour permettre aux générations futures de bénéficier de la croissance économique actuelle, cette croissance devrait être respectueuse de l'environnement et non le résultat d'une exploitation irrationnelle des ressources.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation sont les trois moteurs de la croissance économique. Lorsque l'inclusion, la résilience et la durabilité sont aussi prises en compte dans la mise en œuvre de ces forces motrices, la croissance économique peut favoriser le développement durable.

Objectif 10 : Réduction des inégalités



L'objectif 10 appelle à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre pour que les migrations se déroulent de manière sûre, ordonnée et régulière, et à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix lors des prises de décisions économiques et financières internationales.

Objectif 11 : Villes et communautés durables



Le rythme de la croissance urbaine a été sans précédent. Près de 4 milliards de personnes vivaient dans des villes en 2015, soit plus de la moitié de la population mondiale. Cependant, bien que les villes soient des foyers d'innovation et permettent de favoriser la croissance de l'emploi et de l'économie, l'urbanisation rapide entraîne avec elle des problèmes considérables, dont des logements inadaptés, une intensification de la pollution atmosphérique et un manque d'accès à des services et à des infrastructures de base.

Objectif 12 : Consommation et production responsables



Les modes de consommation et de production durables permettent une utilisation efficace des ressources et peuvent réduire les effets des activités économiques sur l'environnement. Dans ce but, cet objectif vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources, et faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient gérés de façon à minimiser leur impact sur les populations et l'environnement.

Objectif 13 : Lutte contre le changement climatique



Le réchauffement de la planète s'est poursuivi en 2016 et a atteint un nouveau record, la température ayant augmenté d'environ 1,1 degré celsius par rapport aux niveaux préindustriels. La superficie de la glace de mer dans le monde a diminué et couvrait 4,14 millions de kilomètres carrés en 2016, soit la deuxième étendue la plus faible mesurée. Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il s'agit aussi de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les phénomènes climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

Objectif 14 : Vie aquatique



Les océans recouvrent près des trois quarts de la planète ; ils sont le plus grand écosystème de la terre. Les effets de plus en plus nuisibles des changements climatiques, dont l'acidification des océans, la surpêche et la pollution marine compromettent les progrès récents accomplis pour protéger certaines zones des océans du monde.

Objectif 15 : Vie terrestre



Des écosystèmes préservés et restaurés et la biodiversité qu'ils abritent peuvent aider à atténuer les changements climatiques et permettre d'améliorer la résilience face aux pressions anthropiques croissantes et aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses. Des écosystèmes sains ont aussi de multiples avantages pour les communautés qui en dépendent. L'objectif 15 se concentre sur la préservation et l'exploitation durable des espèces et des écosystèmes terrestres.

Objectif 16 : Justice et paix



La paix, la justice et des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont au cœur du développement durable. Les progrès pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives sont irréguliers d'un pays à l'autre et au sein des pays. Les conflits violents ont augmenté ces dernières années, et nombre de conflits armés de haute intensité font de nombreuses victimes parmi les civils et chassent des millions de personnes de chez eux.

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération pour atteindre les objectifs du développement durable. Pour ce faire, il faudra assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable en vue de la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs.